Bulletin d'Abonnement

France et Etranger : Un An, 16 fr. — *Pologne :* Un An : 5 zlotys.

—*—

Je soussigné (Nom et prénoms) : ....

Profession ou Qualité : ....

Adresse : ....

....

Déclare contracter un Abonnement d'une Année à *La Revue de Pologne*, à dater du mois d ....

Je vous adresse la somme de .... montant du dit abonnement, par Mandat (ou) Chèque, ci-joint ; (ou) à votre compte Chèque Postal : Paris 40.004 ; (ou) prière de m'en faire présenter la quittance, augmentée des frais de recouvrement (1).

Date et Signature :

(1) Biffer les formules, pour n'en laisser subsister qu'une, selon le mode de règlement choisi.

Retourner ce Bulletin à M. l'Administrateur de la *Revue de Pologne*, Grodzka 64, Cracovie (Pologne).

HENRI SIENKIEWICZ

Le Romancier-Patriote.

Conférence faite le 9 décembre 1924, à l'Université de Strasbourg, sous les auspices des « Amis de la Pologne »

Au surlendemain de l'armistice, celui qui a le grand honneur de prendre, ce soir, la parole devant vous, assistait, en Pologne, à ce spectacle journalier :

Sur la grande place de Cracovie, Le Rynek, que domine la statue du poète national Mickiewicz, des théories d'enfants, garçons et filles, accourus des villages environnants, sous la conduite de leurs maîtres, s'avançaient vers le monument et y déposaient, chacun à son tour, un petit bouquet, fleurs des champs, hommage modeste dont la piété faisait tout le prix. Puis, se groupant en cercle, recueillis et graves, ils chantaient un hymne patriotique. Ou bien, c'étaient des paysannes, d'humbles femmes du marché qui, se levant de leur éventaire, s'approchaient et déposaient une fleur aux pieds du héros national.

Spectacle émouvant, n'est-il pas vrai ? Et je pensais, à part moi, qu'il avait fallu un siècle de révoltes à main armée, un siècle de sang versé, les souffrances anonymes d'une oppression ou brutale ou sournoise, pour qu'ils eussent, ces enfants et ces femmes du peuple, le droit d'honorer, enfin, au grand jour et librement, les purs génies qui, aux pires époques de la servitude, s'étaient dressés comme les flambeaux de la race et l'incarnation vivante de l'immortelle et impérissable patrie polonaise.

∴

Depuis lors, en effet, les Destins avaient prononcé. Des flots de sang qui coulèrent sur les champs de bataille, des luttes de tout un monde coalisé contre une nation dédaigneuse de la justice et du droit des peuples, la Pologne était sortie régénérée.

Et voici qu'à travers les pays hier unis par la volonté commune de briser la tyrannie de la force, s'avance, aujourd'hui, triomphal, le cortège qui ramène au foyer de la Pologne reconstituée, la dépouille mortelle de l'un de ses plus illustres serviteurs.

A Vevey comme à Prague, à Paris ou à Vienne, la capitale hier encore ennemie, des honneurs quasi-royaux accueillent les restes du patriote qui, s'il n'avait eu le bonheur d'assister à la réalisation de son rêve, du moins avait pu entrevoir l'aurore de la libération.

A notre tour de lui apporter, dans cette Alsace, elle aussi libérée, l'hommage de notre admiration. A nous de célébrer, dans le cadre de cette Université, elle aussi rendue aux « *Lettres et à la Patrie* », *Litteris et patriæ*, le génie de l'homme qui honore à la fois la Patrie et les Lettres : Henri Sienkiewicz, l'auteur de *Quo vadis ?*, l'un des écrivains dont s'illustre la littérature universelle, l'un des hommes dont s'enorgueillit l'humanité, l'auteur de *Par le Fer et par le Feu*, du *Déluge*, de *Messire Wolodowski*, le romancier national en qui revit et tressaille d'âme de la nation polonaise, Henri Sienkiewicz, le *romancier-patriote*.

∴

Petit-fils d'un colonel qui avait servi dans l'armée napoléonienne, Sienkiewicz, né le 5 mai 1846, en Pologne orientale, a grandi dans l'atmosphère des traditions héroïques et militaires. Quand, en 1866, ses études le conduiront à l'*Ecole principale* de Varsovie, sorte d'Université tolérée par les Russes, c'est l'histoire, surtout, qui le passionnera. A l'érudition historique la

plus surprenante, à une connaissance approfondie des grandes familles polonaises viendra s'ajouter une culture littéraire, elle aussi, prodigieusement riche et multiple. Kochanowski, Skarga, entre autres, Homère, Shakespeare, les grands classiques de tous les pays, voilà ses maîtres. Et quand, journaliste, collaborateur de la *Gazette Polonaise* (1873), plus tard, en 1882, rédacteur en chef de la *Parole*, voyageur, enfin, il écrira ces mille et un articles ou ces *Lettres d'Amérique*, ou ces *Esquisses au fusain* qui consacreront son renom de feuilletoniste et de critique, c'est un sentiment poétique intense joint à un sens aigu des réalités, que se plairont à louer en lui ses lecteurs de tous les pays et ses compatriotes polonais.

Un esprit cosmopolite, au plus noble sens du mot, tel est, en effet, Sienkiewicz. Et, non content d'étudier les grandes œuvres de la littérature universelle, il voudra, de ses yeux, prendre contact avec les grandes civilisations d'hier et d'aujourd'hui. De ses voyages en Orient, en Italie, en France, il reviendra plus conscient de lui-même, plus pénétré de sa mission, plus affermi encore, s'il est possible, dans l'amour de son pays, plus solidement ancré dans sa foi en la destinée de son peuple.

Les années de voyage et d'apprentissage sont terminées. Voici s'ouvrir la période d'action et de combat. A la Pologne découragée, abattue sinon résignée, il fallait un animateur et comme un éveilleur, un stimulateur d'énergie. Tel ce Messie dont il célébrera, dans *Quo vadis ?* le triomphe sur un monde en proie au découragement et au doute, évoquant le passé de sa nation en des fresques épiques, racontant en de dramatiques récits les luttes sans fin de la République polonaise contre ses ennemis du dedans et du dehors : Cosaques et Tatares, Suédois, Turcs ou Moscovites, il rendra confiance à l'âme nationale. Il la montrera incarnée en des héros sans peur et sans reproche, refusant de céder sous l'empire du nombre et d'abdiquer sous la menace de la force. De cette Pologne héroïque, écrivain, romancier, patriote, il sera, lui-même, la vivante incarnation.

⁂

1880 ! Le calme, le calme sinistre, le « silence du cimetière », règne sur la Pologne. Las de verser inutilement leur sang, les patriotes polonais ont abandonné la lutte. La leçon d'un siècle n'est-elle point là, présente à tous les esprits, enseignant l'irrémédiable impuissance et la vanité désespérante de tout effort pour la conquête de la liberté ? *23 mars 1794*, insurrection de Kosciuszko. *29 novembre 1830*, nouvelle insurrection, nouvel échec. Emigration en masse des patriotes, conspirations sans nombre, aussitôt avortées ou éventées qu'organisées ou conçues. *1848*, nouvelle insurrection brutalement réprimée. *22 janvier 1863*, nouvelle levée en masse, guerilla de deux ans, sang versé, gibets, cachots, confiscations. Cette fois, le silence de mort. Sur le cadavre de la Pologne, l'aigle couronné se dresse, dépeçant, lambeau par lambeau, de son bec ensanglanté, la chair pantelante. La protestation s'est tue. « L'ordre règne à Varsovie ».

Et voici commencer, pour la Pologne, une période de léthargie pire que la mort. Puisque la lutte armée pour la liberté s'est avérée impossible, aux esprits de s'accommoder de l'inévitable. Aux énergies de s'employer à la conquête des biens matériels. Aux volontés de s'assoupir dans le bien-être : à l'exaltation libertaire, voici succéder une sorte de scepticisme décadent, un individualisme égoïste, un rationalisme terre-à-terre, un positivisme étroitement matérialiste et utilitaire.

C'est à ce moment qu'entre en scène le patriote Sienkiewicz. Mettant les lettres au service de la patrie, il écrit le cycle de ses romans nationaux et patriotiques : 1884, *Par le Fer et par le Feu* ; 1886, *Le Déluge* ; 1888, *Messire Wołodyowski* : la *Trilogie*.

⁂

1647. Année féconde en signes annonciateurs de désastres, raconte l'auteur de *Par le fer et par le feu.* Une nuée de sauterelles s'abat sur les *Champs sauvages*, comme pour présager de nouvelles incursions tatares, anéantissant le blé et l'herbe, semant sur son passage l'épouvante et la ruine. Le soleil subit

une éclipse. Une comète embrase le ciel. Des croix de feu et des tombeaux apparaissent au firmament.

Est-ce la famine exterminatrice ? Ou la guerre plus exterminatrice et plus meurtrière encore, se demandent, de la Vistule au Dniéper, les esprits épouvantés ?

Et voici, en effet, qu'aux confins de la république polonaise, parmi les steppes immenses où, de tout temps, Cosaques coururent sus aux Tatares et Tatares sus aux Cosaques, parmi les plaines où, depuis des siècles, hordes infidèles, régiments cosaques et bannières polonaises s'entre-choquèrent et s'entre-tuèrent, jonchant les hautes herbes de leurs cadavres sans sépulture, voici que dans la lointaine Ukraine, des rumeurs sinistres volent de bourg en bourg, de ferme en ferme : la guerre, une guerre terrible, une fois de plus, se prépare.

Aux frontières ukrainiennes où, de tout temps, sévirent l'anarchie et la révolte, une grande guerre, en effet, s'annonce. Conduits par Chmielnicki, les Cosaques Zaperogues, pour un moment alliés aux Tatares du Khan de Crimée Tuhay-Bey, s'apprêtent à déverser l'avanlanche de leurs hordes sauvages sur les rives du Dnieper et les plaines polonaises.

Vingt-cinq mille Cosaques et Tatares contre mille houzards polonais et une vingtaine de bouches à feu ! Une poignée de braves contre une nuée d'assaillants ! Mais, de tout temps, l'impétueuse attaque des cavaliers polonais aux cuirasses d'argent, ne mit-elle pas en pièces un adversaire dix fois plus nombreux ? N'ont-ils pas à leur tête le jeune descendant d'une famille de guerriers illustres, le comte Potoczki ?

Et, de fait, voici sur le champ de bataille des *Eaux Jaunes*, les houzards aux casques surmontés d'ailes de métal étincelantes, aux lances à plumes dorées, tombant en ouragan sur trois régiments cosaques. Victoire ? Victoire brillante ? Non pas. Un instant, maîtres du sort, les voici refluant sous l'avalanche cosaque et tatare. Transpercé d'une flèche, le héros Potoczki ! Taillés en pièces les houzards polonais ! Et sur le camp royal voici flotter, au lieu de la bannière d'or, l'étendard écarlate à l'effigie de l'archange. « Il semblait que la voûte du ciel se fût effondrée sur le République. Les armées royales anéanties, elles qui avaient

toujours écrasé les rébellions cosaques, les hetmans capturés, l'Ukraine en feu, des massacres inouïs dans l'histoire... le soleil masqué n'éclairait plus la terre. La lune et les étoiles pâlissaient à la lueur des incendies. Villes, villages, églises, châteaux, forêts brûlaient. La vie humaine n'avait plus de valeur. Des milliers et des milliers d'êtres périssaient sans éveiller une plainte, sans laisser même un souvenir. Et, du sein de ces calamités s'isolait, s'élevait, grandissait, géant néfaste qui projetait son ombre d'une mer à l'autre, du septentrio au midi : Bogdan Chmielnicki.

« Deux cent mille guerriers obéissaient désormais au moindre de ces signes. Les foules se soulevaient partout. Les Cosaques du registre fraternisaient avec elles, livraient les citadelles et les forts. Le pays, jusqu'aux limites extrêmes du steppe, était en feu. L'insurrection gagnait les palatinats de Ruthénie, de Podolie, de Wolynie, de Braclaw, de Kiew, de Tchernikoff. La puissance de Chmielnicki croissait de jour en jour. Jamais, aux temps les plus tragiques, la République n'avait vu se dresser contre elle une armée aussi nombreuse. L'orage dépassait toute attente... La République gisait aux pieds du Cosaque, dans la poussière et dans le sang ».

Et voici, parmi la débâcle et les désastres, surgir, une fois de plus, le sauveur de la République : Yaréma, Palatin d'Ukraine, duc de Lubnié et de Wisniowiec, le prince bienfaisant, de tout temps, soutien fidèle de la République royale. N'a-t-il pas juré sur le Saint Nom de Dieu, sur la Trinité sainte et la Vierge très pure, de ne pas remettre son épée au fourreau tant qu'il lui restera des forces, tant que les hordes de brigands et de rebelles souilleront la patrie, tant que la honte n'aura pas été lavée, tant que le dernier ennemi de la République n'aura pas été terrassé, tant que l'Ukraine ne sera pas soumise et la révolte des gueux noyée dans le sang ?

Autour de lui, une couronne de héros : Poniatowski, Baranowski, Polanowski, Wurcel, et, les dépassant tous en bravoure de sa petite taille, messire Wolodowski, le guerrier menu et nerveux, coup d'œil rapide, muscles d'acier, le pourfendeur invincible, adroit comme pas un à se mesurer avec les géants les plus redoutables.

Voici Longinus Podbipieta, le Paladin Lithuanien, le dernier des Croisés, le type sublime du héros chrétien. Etrange à coup sûr ! D'une longueur démesurée et d'une idéale maigreur. Mais ses larges épaules, son cou où saillissent les veines, décèlent une force peu commune. Assez congrûment vêtu : justaucorps et haut-de-chausses de drap gris, bottes à la suédoise. A sa large ceinture en peau de daim, qui ne lui tient pas au corps et glisse sans cesse, tant son ventre accuse de concavité, est suspendue une antique et lourde épée, une épée de Croisé, si longue que la poignée va à l'aisselle du géant. Des sourcils en ogive, une moustache pendante couleur de chanvre donnent à son visage candide une expression tout ensemble marmiteuse et comique.

Mais derrière ces apparences héroï-comiques, à la fois Don Quichotte et Roland, quel pur et sublime héroïsme ! N'est-ce point lui, le dernier descendant d'un héros de Grünewald, qui a juré, à l'autel de Notre-Dame de Troki, de vivre dans le célibat et la chasteté jusqu'à ce qu'il ait, à l'exemple de son aïeul, fait tomber *trois* têtes ennemies d'un seul coup de ce même glaive conquis par l'ancêtre sur un chevalier teutonique ?

Et c'est lui, en effet, qui s'offrant à traverser les lignes ennemies pour réclamer le secours du Roi, tiendra tête à toute une armée de Tatares, et, seul contre tous, acculé et comme retranché entre le double tronc d'un chêne énorme, abattra de sa solide épée la meute écumante des barbares, les décousant l'un après l'autre comme le sanglier les chiens, les faisant rouler, les entassant à ses pieds « comme des fruits mûrs ». « Enfin, la horde en furie se rangea tout autour. Les flèches furent tirées des carquois. Les arcs bandés tournèrent leurs dards vers cette figure invincible, messire Longinus comprit que l'heure suprême était venue : il se mit à réciter les litanies de la Vierge. La première flèche siffla, au moment où le héros disait « Mère du Rédempteur ! » et le sang jaillit de sa tempe.

« Une autre flèche l'atteignit, tandis qu'il murmurait : « Vierge glorieuse ! » et resta fichée dans l'aisselle.

« Lorsque messire Longinus eut dit : « Etoile du matin ! », les traits hérissaient déjà ses épaules, ses flancs, ses pieds. Le sang lui inondait les yeux. C'est au travers d'une brume pourpre qu'il

distinguait encore la prairie et les Tatares; il n'entendait plus les flèches siffler. Il se sentit faiblir, chancela, tomba à genoux.

« Dans un gémissement, il put encore prononcer : « Reine des Anges ! » et ce furent ses paroles suprêmes.

« Les Anges du Ciel avaient pris son âme pour la déposer, perle lumineuse, aux pieds de la Reine des Anges ».

Et voici Jean Kretuski, le héros du livre, lui aussi chevalier sans peur et sans reproches et brave entre tous les braves, lui aussi guidé à travers les dangers par une douce étoile, la princesse Hélène, la dernière survivante de la race des Kurcewicz, la fière héroïne que poursuit, d'un désir infernal et sauvage, le féroce chef tartare Bohun.

C'est lui qui, sachant que la mort est l'enjeu de sa folle audace et voyant, de ses yeux, le corps criblé de flèches de messire Longinus, ne s'en offrira pas moins, sans hésiter, à prendre sa place et, franchissant, jour et nuit, à travers des obstacles surhumains et des épouvantes pires que la mort, les marais de Zbaraz, réussira à se frayer un passage jusqu'à son roi.

Mais voici, contrastant avec le maigre et interminable Longinus — tel l'écuyer Sancho aux côtés de l'immense Don Quichotte — l'ineffable messire Zagloba, création de génie, l'une de ces figures populaires qui vivent dans l'imagination des hommes, tel un Ulysse, un Sancho Pança ou un Falstaff. Gentilhomme de petite noblesse. Ventre ample et largement rebondi ; face bouffiie, joufflue et rougeaude, barrée, au front, d'une large cicatrice. Epanoui et jovial, toujours prêt à vider une coupe d'hydromel triple, toujours prêt à conter ses prouesses... imaginaires ou réelles.

Car il se vante, volontiers, le vieux gentilhomme. Il se vante si naïvement qu'il lui arrive trop souvent de se contredire. « Il faut vous dire, déclare-t-il au lieutenant Kretuski, que j'étais un fameux muguet de mon temps. Si je vous racontais ce qui m'a valu la palme du martyre à Galata !... Voyez-vous cette cicatrice à mon front ? Un souvenir des ennuques, lors de mon passage dans le harem du padischah. — Vous parliez jadis d'une

balle que des brigands... — D'accord, d'accord, car tout Infidèle est un brigand ».

« L'entrée de Zawila interrompit à propos la conversation. »

La contradiction, on le voit, n'embarrasse point messire Zagloba. Il exagère, il s'en fait accroire. Il n'aime point le danger et se campe dans des attitudes de héros. Il voit sans plaisir s'avancer l'ennemi et, plus volontiers, prendrait la direction opposée. Mais qu'il se trouve jeté, malgré lui, dans la mêlée, alors, plus d'hésitation, ni de crainte. La colère lui monte au visage. Sa cicatrice brille et rougeoie. Ses yeux s'injectent de sang et, frappant d'estoc et de taille, il se jette comme un lion, tête baissée, au plus fort du danger et ne s'arrête qu'entouré d'un monceau de cadavres. Modeste dans son triomphe, non point. Héros magnifique, oui, mais un peu malgré lui, comme en ce jour fameux qui, faisant de lui, bien à son corps défendant, le conquérant d'un drapeau ennemi, consacre à tout jamais sa gloire et le hausse au rang d'un personnage de légende.

***

Donc, après d'innombrables vicissitudes, victoires et revers, défaites et triomphes, souvent ébranlées, jamais découragées, parfois défaites, jamais vaincues, les armées polonaises, cédant du terrain à l'envahisseur cosaque et tatare, se sont enfermées dans la forteresse de Zbaraz. Victoire éclatante, mais qui ne dénouera pas même le premier acte de la tragédie nationale.

Deux ans plus tard, nouvelle ruée des Cosaques. Une armée de plus d'un demi-million d'hommes fait retentir, une fois de plus, son cri de guerre et s'abat, comme un vol de vautours, sur les cent mille défenseurs de l'aigle royale. Duel surhumain, où, dans les plaines de Berestetchko, la victoire, cette fois encore, restera au noble duc Yaréma.

Et voici, six ans plus tard, l'avalanche ennemie, le *Déluge*, de nouveau déferler sur le sol de la République royale. Cette fois, ce sont les Suédois, ennemis plus redoutables encore, armée

bien organisée, solidement aguerrie, réputée invincible. Cette fois, c'est une patrie divisée que trouve devant lui l'envahisseur. En face de Wittemberg, le foudre de guerre suédois, le Palatin de Posnanie, grand seigneur magnifique paradant en costume somptueux de velours et d'or, au fond de son carosse doré, aux côtés de son nain favori, qui salue d'un geste grotesque de la tête quand il salue, escorté de trois cents heyduques en pourpoing de satin jaune brodé de pourpre — hélas ! plus apte à manier la parole et la plume que le fer.

Voici Janus Radziwill, duc de Birze et de Dubinki, palatin de Wilna, grand hetmann de Lithuanie, potentat dont ni la prodigieuse fortune, ni même le gouvernement de l'immense Lithuanie ne parviennent à satisfaire l'appétit démesuré.

Voici son frère Boguslas, pomponné à la française, perruque bouclée, visage poudré et parfumé, à la fois efféminé et féroce, lui aussi éperdu d'ambition et disposé à tous les marchés pour satisfaire son immense orgueil.

Sur le trône, enfin, un roi bon et généreux, mais sans énergie, Jean-Casimir.

Et voici, en effet, que les promesses suédoises ont atteint leur but. Successivement, petits et grands, gentilshommes de peu, palatins et princes désertent le camp royal. Battu à Widawa et à Zarnowiec, trahi par son armée, le roi a dû fuir vers Cracovie, abandonnant sa capitale à Charles-Gustave qui s'y est proclamé seul maître et souverain du pays.

Comme une nuée d'oiseaux de proie sur un cadavre abandonné, ambitieux de toute taille se précipitent pour partager la succession royale. A Chmielnicki l'Ukraine, à Rakoczy les palatinats du Centre et du Sud, à Janus Radziwill la Lithuanie, à l'Electeur de Brandebourg les lambeaux de la Prusse, au Suédois, enfin, la part du lion, à Charles-Gustave le trône de Pologne.

Dans les rues de Varsovie, des soldats suédois, allemands, des mercenaires français, anglais, écossais. Partout, la bigarrure étrangère, des costumes étrangers, des visages étrangers, un langage étranger. Çà et là, quelques voix apeurées de bourgeois regrettant les temps anciens, plaignant la patrie oppri-

mée et le bon roi Jean-Casimir, protestations timides, chaque fois étouffées et réduites au silence par la brutalité des soudards suédois.

Réfugié aux extrémités du royaume, le roi Casimir attend. Et voici que, soudain, se propage dans le pays une rumeur merveilleuse. Rassemblée autour du couvent fortifié de Czestochowa où s'abrite le sanctuaire de Marie, l'armée suédoise commandée par le Feld-maréchal Müller, par le duc de Hesse, par Sadowski, a quitté brusquement la place. Miracle de l'héroïsme ! Ils sont là, en effet, quelques moines armés, autour d'une poignée de braves : Pierre Czarniecki, Rocyc Zamoïski, le Révérend Kordecki, et les animant, les exaltant tous de son courage enflammé, André Kmita, lui, aussi comme le Jean Kretuski de *Par le Fer et par le Feu*, incarnation du plus pur et du plus noble patriotisme polonais, lui aussi enflammé à se surpasser lui-même par l'amour d'une noble et pure jeune fille, Olenka, la dernière survivante de l'antique lignée des Wassile Billewicz. Ils sont là retranchés derrière l'étroite forteresse que domine la basilique de Jasna-Gora, le « poulailler », comme l'appelle dédaigneusement le Feld-maréchal Müller, ils sont là, quelques-uns, tenant tête à force d'exploits plus qu'homériques à un ennemi innombrable et solidement retranché, déconcertant ses entreprises par leur audace fabuleuse, lassant, finalement, sa ténacité par leur résistance irréductible.

Miracle de la foi, aussi ! N'est-ce point la Vierge toute-puissante qui donne à cette poignée de braves un courage surhumain et inspire à André Kmita l'acte de folle témérité qui préserve la petite citadelle de la destruction, exalte leur volonté de vaincre, leur mépris du danger et de la mort jusqu'au fanatisme ? Elle aussi, qui, parmi le brouillard blanc que teignent de rose les premières lueurs de l'aurore, dresse aux yeux épouvantés des assaillants la masse radieuse de son église, si haut, si haut au-dessus des brumes matinales qu'il leur semble qu'elle se soit, par un sortilège plein de menace, suspendue entre ciel et terre ?

Enflammés par la nouvelle de cet événement prodigieux où la Reine du ciel est apparue, une fois de plus, protégeant le

royaume, les paysans se lèvent en masse contre les Suédois. La Pologne se réveille et n'attend qu'un signe pour se précipiter derrière son roi à la reconquête du royaume. Quelques mois encore, et la vaillance de la nation, plus confiante que jamais dans la puissance de Marie et pleine de foi en sa destinée, aura refoulé l'envahisseur.

∴

Hélas ! court répit, trêve trop brève dans une lutte sans fin et toujours renaissante.

Après les Suédois, les Moscovites. Après les Moscovites, les Turcs. Cette fois encore, le sol polonais foulé et piétiné par l'envahisseur, le royaume très chrétien souillé par l'Infidèle. Cette fois encore, les pires luttes, les pires souffrances, les pires épreuves.

« Sans doute, s'écriera messire Pongouski, dans *Au champ de la gloire*, le vieux guerrier manchot qui, sachant que le Turc se prépare à envahir sa patrie, a juré de reprendre du service et de se battre contre l'ennemi de la Chrétienté, sans doute, il me manque un bras, mais je suis exercé à manier de l'autre mon sabre, et l'on peut toujours tenir les rênes entre ses dents... Du reste, quelle fin me serait plus douce que de tomber au champ d'honneur, face à l'Infidèle ! Non parce que cet ennemi barbare a détruit à jamais le bonheur de mon existence en me prenant mon fils... Non ! je vous le dis en conscience... Mais voilà... je suis vieux ; j'ai beaucoup observé ; j'ai vu la méchanceté des hommes, leur égoïsme, les discordes publiques et privées, et tant d'illégalités et tant de violences que j'ai dû souvent poser au ciel cette question : « Seigneur ! pourquoi donc avoir créé cette république et cette nation polonaises ? » Et, cependant, lorsque monte la marée païenne, lorsqu'elle menace d'engloutir le monde chrétien, lorsque Vienne et tous les pays allemands tremblent à l'approche de la tempête... — oh ! alors, j'aperçois clairement pourquoi Dieu nous a créés et je vois aussi la mission qu'il nous a imposée... Les Osmanlis s'en rendent bien compte eux-mêmes ! Que d'autres tremblent ! Nous

n'avons jamais tremblé et ne tremblerons pas ! Versons le meilleur de notre sang, s'il le faut, pour la sainte cause ».

« Pongowski se tut : l'émotion rendait ses prunelles humides, sans que jaillît pourtant aucune larme. Peut-être parce qu'il les avait jadis pleurées toutes. Cependant, le staroste Grothus, s'avançant vers lui, le serra contre sa poitrine et l'embrassa sur les deux joues. « — Oh ! que c'est vrai, dit-il... Nous souffrons d'un mal invétéré, et nous ne pourrons racheter nos fautes que par le sang. Nous montons la garde au service de la Chrétienté... Telle est la destinée de notre nation. Les temps approchent, où il nous sera donné de rendre témoignage de notre mission. Oui ! Les rumeurs grandissent à l'Orient. C'est Vienne, la capitale Impériale, que menace l'avalanche. Eh bien ! nous lui tiendrons tête ; nous prouverons à l'univers que nous sommes toujours les soldats du Christ, les défenseurs attitrés de l'Evangile et de la Croix. Et les peuples qui vivent tranquilles à l'abri de nos épaules, se convaincront, une fois de plus, que nous sommes de taille à nous acquitter de notre tâche ».

∴

Et des heures critiques, aux heures de découragement et de doute, Sienkiewicz avait répondu à l'appel secret de la race. Racontant, en des pages où palpite la vie, les époques les plus troubles, les plus tourmentées de l'histoire nationale, l'époque des conflits les plus tragiques entre la barbarie et la civilisation moderne, l'époque des plus furieux assauts du Croissant contre la Croix, il avait, par la bouche de ses héros, affirmé la résolution impérieuse de la Pologne et proclamé bien haut sa volonté de ne point périr. Glorifiant le passé, exaltant les vertus des aïeux, il avait éclairé les égarés, fortifié les défaillants, encouragé les timides.

Et du passé reportant ses regards vers le présent, reprenant la plume du journaliste, après s'être fait l'Homère et le hérault de la race, il se faisait accusateur. A Guillaume II, qui, non content d'exproprier la Pologne de son sol, prétendait arracher aux Polonais leur langue nationale, il adressait, lors de la

triste affaire de Wrésnia, en 1901, une lettre ouverte où il stigmatisait, en termes violents, « la politique de crimes, de violences, de trahisons, de tyrannie envers les faibles, d'avilissement à l'égard des forts, de mensonges, de violations de parole, d'hypocrisie et de fausseté ».

A la Baronne de Suttner, auteur du roman *A bas les armes !* à Bjoernstjerne Bjœrnson qui, en 1907, avait publié contre la Pologne un article outrageant intitulé l'*Oppression polonaise*, il adressait des lettres ouvertes où il dénonçait la « forêt de mensonges et d'absurdités » dont la mauvaise foi se plaisait à masquer le visage de la vraie Pologne.

Mais quel meilleur moyen de répondre aux calomniateurs de la nation polonaise que de démontrer par l'exemple de ses propres œuvres qu'une nation capable de produire une grande et noble littérature, n'est point une nation inférieure, à plus forte raison une nation morte et qu'ayant affirmé par tant de créations puissantes son droit à l'existence littéraire elle a droit aussi à revendiquer son existence politique ? Quel meilleur moyen d'affirmer le droit d'une nation partagée en trois tronçons à reconquérir son unité, que de célébrer les gloires de son passé en sa langue nationale, attestant ainsi son unité morale, proclamant victorieusement par des actes que malgré tout, malgré le temps et malgré les hommes, elle demeure toujours, cette Pologne tronçonnée et morcelée, une nation ?

Ainsi, par delà les rigueurs d'une politique oppressive, par delà les coercitions de tout genre dont la domination étrangère frappait et paralysait la libre initiative des énergies nationales, le génie polonais, reprenant conscience de lui-même, s'enfermait, tels les défenseurs de la forteresse sacrée de Czestochowa, dans la forteresse imprenable des traditions, des souvenirs, du passé.

Comme notre Alsace, répondant, elle aussi, aux appels de ses « mainteneurs », à la voix de ses guides spirituels, et transportant la lutte sans issue du plus faible contre le plus fort à l'intérieur de cette forteresse inexpugnable que fut l'âme alsacienne, la Pologne morcelée refaisait son unité morale en reprenant, à la voix d'un Sienkiewicz, conscience de son histoire,

de ses traditions, de ses croyances, de son génie propre et puisait dans la vision de son passé de sacrifice et d'héroïme, le courage de sauvegarder son âme.

Génie puissant, évocateur somptueux de la lutte du Christianisme contre le Paganisme, l'auteur de *Quo Vadis?* avait porté glorieusement le nom de la Pologne à travers le monde et donné à la littérature polonaise ses lettres de grande naturalisation en lui conquérant triomphalement droit de cité dans la littérature universelle. Peintre de vastes fresques, sorte de Matejko de la littérature, il avait, en des évocations hautes de couleurs et prodigieuses de vie, fait revivre les scènes les plus dramatiques de l'histoire nationale. Puisant dans les annales du passé, à la source même de l'instinct de la date, il avait raffermi les courages, ravivé les désirs d'indépendance, ranimé tous les esprits.

Il avait fait plus : proclamant dans ses romans nationaux la victoire de l'âme sur la force matérielle, il avait régénéré cette âme nationale à laquelle la victoire commune des alliés allait bientôt donner et restituer un corps.

Il avait rempli sa tâche. Tel Moïse, le conducteur de peuples, ramenant les Hébreux sur le sol de la Terre promise, il ne devait point lui être donné de fouler le sol de la patrie libérée. Il mourait à Vevey, le 15 nov. 1916. Si, comme le vertueux Longinus, il devait mourir prononçant, en un balbutiement suprême, le nom de la Reine des Anges, à sa dépouille mortelle les cloches de Czestochowa allaient faire cet accueil triomphal dont leurs alleluias éperdus avaient célébré la victoire de son héros préféré, André Kmita, sur l'envahisseur. « Quelque profonde que soit notre douleur de ne plus le voir parmi nous, proclamait cette autre gloire polonaise, Paderewski, en disant un suprême adieu à sa dépouille mortelle, lors de son départ de Vevey, ce n'est point une oraison funèbre que nous voulons faire entendre ici. Car ce n'est pas un *mort* que nous pleurons, mais l'un de nos *immortels* dont nous proclamons la gloire ».

Hubert GILLOT,
Professeur à l'Université de Strasbourg.

LE COMTE GEORGES MOSZYŃSKI

UN ASPECT DES IDEES POLITIQUES ET SOCIALES EN POLOGNE

Le 24 janvier 1924, mourait à l'âge de 78 ans, un écrivain politique, un sociologue polonais, l'un des plus originaux qu'ait eus la Pologne, dans les cinquante dernières années. Il aimait son pays de toutes les forces de son âme, et croyait d'une foi fervente à la mission historique de la Pologne. Portant dans la lutte des idées une sorte de fureur inspirée, il s'attachait avec une passion invincible, autant qu'avec une absolue droiture, à ce qui lui paraissait la vérité. Il a beaucoup écrit (1). Et pourtant, il est possible que ces lignes révèlent le nom du comte Georges Moszyński, non seulement aux lecteurs français, mais à beaucoup de nos compatriotes.

C'est qu'il était par excellence l'homme d'une seule idée, le

(1) Voici les titres des principaux ouvrages du Comte G. Moszyński : *Coup d'œil sur la politique austro-polonaise en 1880.* — *Politique tirée de l'histoire de nos douleurs et de nos efforts.* — *La Genèse de l'insurrection de novembre.* — *Les Mémoires de Prądzyński.* — *Le Crédit rural.*

chevalier plutôt, d'une idée si tyrannique, si absorbante qu'elle envahissait toute sa conscience, toute sa vie, et cette idée heurtait de front les aspirations les plus profondes du peuple polonais, bien plus, ses propres instincts les plus spontanés. En la servant, le comte Moszyński devait fouler aux pieds les sentiments de la nature humaine, étouffer le cri de son propre cœur.

Le premier instinct d'un peuple qui a perdu son indépendance, a dit quelque part notre grand écrivain St. Tarnowski, est de reconquérir cette liberté ou de périr. Le comte Moszyński n'a pas hésité à affirmer en 1880, que la nation polonaise, pour vivre d'une vie forte et féconde, devait effacer de sa conscience la pensée même de l'indépendance, non seulement parce qu'une insurrection ne pouvait pas réussir dans les conditions historiques du temps, mais en raison de la mission dont la Providence a investi la Pologne après la perte de sa liberté. Ne nous étonnons donc pas que le comte Moszyński fût, d'un consentement tacite et unanime, voué à l'oubli par la conspiration du silence. Aucun organe de notre presse ne lui a jamais dédié le moindre article. J'ai été le premier et le seul en Pologne à soutenir, dans mon ouvrage sur les idéals religieux et politiques de la nation polonaise (1895), que le comte Moszyński était un remarquable penseur, un écrivain de premier ordre et que, par son travail, il a contribué à la gloire de notre peuple.

L'idée du comte Moszynski, ce n'est pas lui qui l'a découverte. Avec une énergie brutale, il a poussé jusqu'à ses conclusions extrêmes l'idée de Towiański : en présence du terrible désastre envoyé par Dieu sur la Pologne, à cause de ses péchés, le premier devoir de la nation déchue, son premier acte de repentir est d'entretenir des relations chrétiennes avec les peuples oppresseurs, instruments dans les mains de Dieu.

Les Mémoires de Charles Baykowski nous apprennent comment cette idée mystique agissait sur les consciences subtiles, incapables de trouver la satisfaction de leur patriotisme dans la politique des conspirations et l'intransigeance des conspirateurs. Baykowski était du nombre, il était tourmenté par une discorde intérieure et c'est seulement Towiański qui sut rétablir la paix dans son âme. Grâce à son amitié avec le maître,

Baykowski fut amené à voir que le commandement du Christ : « Aime Dieu par dessus tout et ton prochain autant que toi-même », devait cesser d'être un idéal abstrait et se transformer en un sentiment réel et agissant. Il dit lui-même « je m'aimais de l'amour du salut et je désirais ce salut pour tous les hommes, mon prochain, sans exception. J'aimais les ennemis de ma Patrie, et dans cet amour, il y avait un désir ardent de me sacrifier, pour que tous ces ennemis devinssent pour nous, Polonais, des frères et des amis dans le Christ. »

La même idée n'a-t-elle pas dirigé Krasinski lorsqu'il envoyait son « *Iridion* » vers la terre des tombeaux et des croix ? Mais de ce qu'on devait abandonner les conspirations pour revenir à un travail moral, appuyé sur un grand Idéal chrétien, de ce qu'il fallait envisager les persécuteurs et les ennemis de la nation, conformément aux préceptes de cet Idéal même, il n'en résultait pourtant pas que la nation dût abdiquer toute idée d'indépendance. Plus tard, les historiens et les politiciens de « l'école de Cracovie », après le terrible désastre de l'année 1863, n'ont pas hésité à proclamer le mot d'ordre de loyauté envers l'Autriche et son monarque, qui dans les moments les plus difficiles pour la nation, dotait la Galicie d'institutions autonomes. N'était-ce pas le devoir des Polonais de Galicie de profiter de cette autonomie, en prenant une part active dans la vie politique de la monarchie des Habsbourgs, pour développer en eux ce sens politique dont l'absence fut une des causes principales de la ruine de la Pologne ? Bien plus. Pour cette école, l'espoir que dans un conflit européen, l'Autriche s'appuierait sur l'élément polonais et lèverait notre étendard, ne paraissait pas chimérique. Pouvait-on étouffer cet espoir en ne faisant pas de différence entre l'Autriche et les autres Etats oppresseurs ? Pouvait-on conspirer contre elle ? St. Tarnowski allait encore plus loin. Considérant que des événements plus forts que nous nous avaient engagés sans notre volonté, sur la voie de la collaboration avec l'empire autrichien, sans que pour cela la Pologne ait moralement déchu, ni que son honneur ait été amoindri, il a reconnu la possibilité d'appliquer ce même principe, même aux autres monarchies. « Ces moyens n'ont pas avili, ni flétri notre honneur, ils peuvent donc être employés dans des condi-

tions différentes et seront tout aussi licites et honnêtes ». Mais cette triste phrase était dictée à St. Tarnowski par l'état désespéré de notre cause, au moment où il écrivait ces mots. En principe, il ne cessait pas, tout comme l'Irydion de Krasinski, de prêcher le travail assidu pour la résurrection morale de la nation. Là-dessus, il était immuable, c'était son but; les routes sinueuses, les manœuvres habiles, les voies détournées, tout cela était l'effet des circonstances et ne devait pas engager l'avenir : « La destinée de Krasinski dans la Pologne d'aujourd'hui et de demain, écrivait TarnoKski dans l'épilogue de son beau livre, c'est de nous indiquer, au fond de l'abîme même, le signe et la voie du salut, de stigmatiser le mal qui est en nous au nom même de l'amour, c'est d'encourager le bien, de nous inspirer la foi, l'amour et la persévérance, c'est d'être la voix d'énergie, quand les courages chancellent, notre ange gardien dans la désagrégation, le serpent d'airain dans le désert, sur lequel les Israélites fixaient leurs yeux défaillants, pour y puiser l'espérance et la vie ». Le Serpent de l'Ancien Testament, qu'était-il dans la pensée de St. Tarnowski, sinon le symbole de la Patrie ressuscitée ? Ni St. Tarnowski, ni ses amis, ni même A. Swiętochowski, écrivain aux idées complètement différentes, (qui dans le livre d'hommage collectif offert à Z. Miłkowski, l'un des héros des luttes pour la liberté, en vient cependant à dire que l'indépendance n'est pas une condition indispensable du bonheur de la nation), nul ne pouvait supposer qu'il se trouverait un homme qui oserait proclamer, au nom d'un idéal religieux, comme des préceptes, ces principes, dictés jusque-là par le réalisme politique.

∴

Le père de Georges Moszyński, le comte Pierre, par les souffrances endurées pour la patrie, par sa haute raison et la droiture de son caractère, avait conquis une autorité morale peu commune sur ses contemporains. « Les enfants, a écrit Georges Moszyński, s'imprègnent, dès leur plus tendre jeunesse, de l'atmosphère dont leurs parents les entourent ; il n'y a pas de force

au monde qui puisse déraciner de leurs cœurs l'amour de Dieu, de la vérité et de la Patrie, si les parents y voient l'unique but de leur vie. Le sacrifice, le courage, la noblesse des sentiments, l'oubli de soi-même, voici les principes dont notre père nous donnait un vivant exemple. Je me rappelle que depuis nos premières années, nous faisions des plans pour la délivrance de la Patrie et c'était l'objet favori de nos conversations pendant les moments de loisirs. En attendant le moment de pouvoir servir le pays, il fallait travailler sur soi-même pour être digne un jour de ce service. Ce désir était le mobile quotidien de nos efforts sur nous-mêmes, de nos prières, c'était le lien qui unissait nos cœurs à Dieu. Au nom de ce grand amour de la Patrie, nous méprisions le mal, l'immoralité, la fausseté ». Vint l'année 1863; Georges Moszyński avait alors 16 ans ; il voulait à tout prix courir aux champs de bataille, mais son père le lui défendit et le menaça de lui refuser sa bénédiction. Le jeune garçon obéit à la volonté de son père et il dut regarder de loin et dans l'inaction, son frère aîné et ses meilleurs amis perdre leur vie au service de la Patrie. « Je ressentis de longues années la honte d'être resté vivant, moi seul ; j'étais abattu par la douleur de ne pouvoir aller vers la mort certaine avec mes frères. Mais j'étais encore un enfant, je n'avais commis aucune lâcheté ni devant Dieu ni devant les hommes. Je me promettais de lutter, de chercher la mort et je serais certainement parti, n'eut été le refus de mon père et sa menace de ne pas me bénir. Je n'avais rien à me reprocher, et pourtant il me semblait que mon cœur allait éclater, que mon esprit ne pourrait supporter ce coup ; je devais vivre quand le sang coulait et que la mort faisait sa sanglante moisson. Il me semblait que, dès lors, je n'oserais pas regarder les gens dans les yeux, que ma vie était une espèce de contrebande ». L'amour exalté de la Patrie et la nécessité de calmer sa conscience qui lui dictait impérieusement de sacrifier toutes ses forces pour le bien de la Patrie et le salut de la société, firent qu'il replia tout son idéalisme sur la prose de la vie, qu'il employa toutes ses ressources morales au monotone travail de chaque jour. Après avoir fini ses études, il s'établit dans les terres de famille, aux environs de Sandomierz,

et il prit la charrue. « Je me suis complètement dévoué au travail, qui m'a appris que si le sacrifice du sang est une chose sublime, le sacrifice de la vie entière est infiniment plus sublime et peut-être plus difficile. Dans ce travail, j'ai trouvé le but de la vie, j'y ai trouvé la quiétude de mon cœur, la discipline de l'imagination, la possibilité de traduire l'amour de la Patrie non seulement en paroles, mais en actes. Là, j'ai appris à connaître le pays et les hommes et je suis arrivé à la conviction qu'il n'y a pas de condition tellement désavantageuse qu'un honnête homme ne puisse y trouver le moyen de faire ouvertement œuvre chrétienne et salutaire, sans sortir des limites imposées par les lois en vigueur. »

L'expérience faite par Moszyński des dures conditions de la vie nationale polonaise, les réflexions suggérées par l'état des peuples européens l'amenèrent à la conclusion que la nation polonaise devait cesser de rêver à son indépendance. Mais ce n'était pas là une résolution désespérée, une abdication que sa religion lui interdisait. Si le chrétien, disait-il, ne doit pas chercher le bonheur dans le bien-être, en appliquant ce même principe à la vie des peuples, on doit considérer la liberté et la puissance politique non pas comme la fin dernière de la vie sociale, mais comme des moyens qui facilitent l'accomplissement des devoirs chrétiens qui s'imposent aux nations comme telles. Le bonheur des peuples qui veulent suivre la voie tracée par le Christ dépend non pas de leur prospérité matérielle, mais de la conscience qu'ils ont accompli honnêtement tous leurs devoirs dans l'ordre du progrès matériel, intellectuel et moral. Le comte Moszyński développe plus loin son idée : « Celui qui prend l'indépendance politique comme le but unique des efforts de toute la nation, contredit par là-même la parole de Dieu, qui nous enseigne à regarder le régime politique comme un moyen, comme un vêtement provisoire qui tombera en pourriture, mais non comme la fin suprême. » Comment appeler des vues si inaccoutumées d'un autre nom que celui d'*ascétisme* patriotique ? Le comte Moszyński donnait, comme fondement expérimental à sa théorie, une affirmation qu'il considérait comme une loi historique évidente, comme une vérité première, du moins

indiscutée, comme un postulat : les petites unités ethniques tendent à s'absorber en de grandes agglomérations, pour former des Etats de plus en plus vastes. Il en résulte que si une nation a perdu son indépendance, lutter pour la reconquérir, c'est aller contre le cours de l'histoire. Notre philosophe voyait moins bien la loi compensatrice qui tend parallèlement à la différenciation des familles humaines.

La logique austère du comte Moszyński, et la droiture de son caractère l'affermissaient donc dans sa conviction : vis-à-vis des puissances copartageantes, il ne pouvait y avoir que deux alternatives : la lutte ouverte, les armes à la main, ou bien la soumission complète à la volonté de la Providence. Il fallait donc supporter courageusement le joug de l'esclavage avec la conviction que, si dures que soient les conditions où l'oppression étrangère l'oblige à vivre, un vrai patriote peut quand même réaliser une grande œuvre nationale, s'il sait vraiment comprendre l'idée de la Patrie au sens moral et non matériel, s'il sait y voir une force active et non simplement une expression géographique, s'il veut travailler dans la vigne du Seigneur qui y convie chaque homme et chaque peuple, libre ou serf. Moszyński n'admettait aucune restriction mentale. Le double jeu des concessions, les déclarations de loyauté d'un côté et, de l'autre, l'opportunisme prêt à changer d'orientation et de bannière, c'était, à ses yeux, une politique immorale.

Cette conclusion, terrible pour un Polonais, n'effrayait pas le comte Moszyński, car elle ouvrait devant lui des horizons nouveaux, elle menait la Pologne sur l'arène des grands travaux, des efforts héroïques, au nom d'une grande mission sur la terre. La Pologne était appelée à transformer, par la puissance de l'esprit, non par la force du glaive, cette Russie à laquelle elle était liée, en vertu d'un décret divin, par la chaîne de l'esclavage. Une seule route pouvait conduire à ce but. Il fallait que la Pologne réalisât en elle-même la nation modèle, appuyée sur les principes du catholicisme. « Dieu, écrivait-il, nous a introduit dans l'organisme de la Russie, afin que nous soyons pour elle et pour tous les Slaves de l'Orient, l'élément de la régénération ».

Le comte Moszyński se livra à cette idée avec toute la véhémence de son caractère et depuis l'année 1880, il la développa dans ses écrits. Voici la conclusion d'une de ses brochures (1882) : « Enterrons donc enfin ce que la diplomatie appelle la « question polonaise », mais pour ressusciter la vie polonaise. Proclamons hautement à nos ennemis avérés ou secrets, qu'il n'y a pas de question polonaise, de stupidité polonaise, de sottise polonaise et que nous ne nous laisserons plus mener à notre perte, par une phraséologie patriotique. Disons à tous que la nation polonaise est vivante et que le jour viendra où le monde entier devra compter avec elle ». — « Si nous voulons, écrivait-il plus tard, gagner la Croix d'honneur pour notre œuvre civilisatrice, en faveur de l'humanité, nous devons nous transformer nous-mêmes, nous devons devancer les autres dans l'amour, l'abnégation et la patience chrétienne. De cette façon, nous affaiblirons les haines et les malveillances contre ce fait qui est la base même de notre existence, c'est-à-dire contre la religion catholique. Nous devons, avant tout, nourrir une foi inébranlable, « car tout ce qui est né de Dieu vaincra le monde et la victoire qui vaincra le monde, c'est notre foi ». (Ier ép. de S. Jean, v. 4). Rappelons-nous donc qu'aujourd'hui la Providence nous convie au festin de l'histoire. Hâtons-nous, de peur que le soleil ne se couche avant notre arrivée. Le Maître envoie son serviteur à l'heure des noces, pour qu'il dise aux invités que tout est prêt ». Ce festin de l'histoire, ces noces exigeaient, d'après le comte Moszyński, la renonciation à nos rêves, à l'idéal le plus saint, le plus cher à toute âme polonaise. Ce terrible ascétisme national, c'était la rançon de sa grande idée messianique : le comte Moszyński se consolait d'être en contradiction avec les aspirations de son peuple, en lui traçant un idéal qu'il jugeait plus haut : « Tout votre travail, toutes vos conquêtes ne seront que des châteaux sur la glace, disait-il, si l'amour chrétien ne remplit votre cœur, si le noble sentiment de l'amour de la Patrie est empoisonné par le venin de la haine envers le grand et puissant peuple russe, qui est, malgré tout, de la même famille slave que nous. Dans la lutte contre la Russie, nous rejetons la seule arme invincible, le seul solide bouclier ; nous

négligeons l'unique moyen de la convertir, c'est-à-dire les commandements que le Fils de Dieu nous a laissés, oubliant aussi les paroles du Christ : « Si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense méritez-vous ? les publicains n'en font-ils pas autant ? »

Wl. Spasowicz, dans un essai sur l'œuvre de Sienkiewicz, fait observer que malgré tant de désastres, la Pologne n'a pas eu d'écrivains pessimistes. « On pourrait croire — ce sont les paroles de Spasowicz — que la nation polonaise est arrivée à la conclusion inattendue, que plus tout va mal, plus il faut être gai ». Voilà ce qui fit de la littérature polonaise une source de vaillance pour la nation, un secours pour l'aider à supporter des conditions aussi difficiles. L'exemple le plus remarquable de cette élasticité du caractère polonais et de l'optimisme qui en résulte fut, sans doute, le comte Moszyński. Il était arrivé aux limites du désespoir. Le rêve de l'indépendance, qui était la source du courage et de la vertu des meilleurs fils de la nation, n'était plus pour lui qu'une idole tombée. Il a cru devoir effacer des cœurs polonais l'idéal le plus saint et le plus inviolable. Eh bien ! sur les débris des plus nobles espoirs, il a su dresser un idéal nouveau, un nouvel amour, un nouvel espoir. Le défenseur même d'une idée, que la majorité des Polonais considérait comme une abdication sacrilège, devait prouver, par son exemple, que cette théorie mystique n'était pas le fruit d'une prostration spirituelle, mais de la plus tenace volonté de vivre.

II

Moszyński n'a rien d'un théoricien. Il avait comme une honte d'écrire, et ne cachait pas son mépris pour les « barbouilleurs de papier ». Parfois, il semble se justifier de prendre la plume, lui gentilhomme polonais et propriétaire terrien. « On doit servir la patrie par des actes et non par des paroles, écrit-il, mais il y a des circonstances où la parole porte le sceau de l'acte ». Nous allons donc le voir à l'œuvre, dans sa pratique sociale, toujours

bienfaisante, et, par la même occasion, nous devrons exposer ses théories sociologiques, où se retrouve l'empreinte du même esprit qui anime ses vues sur la destinée de la Pologne.

∴

Etabli à la campagne, le comte Moszyński voulut réaliser « la pratique de la vie chrétienne », comme il le disait lui-même. Rallier la chaumière au château par un lien d'unité morale et économique, augmenter le bien-être des classes rurales, telle est l'œuvre qui lui parut s'imposer le plus impérieusement. C'était, à son avis, la condition indispensable de la survivance nationale, de la lutte victorieuse avec les pouvoirs ennemis. Il se mit donc au travail avec la conviction « que la propriété terrienne n'est pas notre bien exclusif, qu'elle n'est pas un objet ordinaire de trafic et de spéculation, mais qu'elle nous impose les plus graves devoirs. C'est en elle que s'incorporent les traditions des familles. A-t-il réussi à conformer sa propre vie à l'idéal qui avait germé au fond de son âme ? Le comte Moszyński s'est posé cette question au déclin de sa vie, dans une lettre imprimée, adressée aux paysans de la province de Sandomir : « Dieu me jugera dans sa grande miséricorde, mais j'ose affirmer que par le travail et la prière, j'ai tâché de me rapprocher de vous, de m'unir à vous dans ces temps terribles, où nos ennemis travaillaient sans relâche à anéantir cette union ». Il avait choisi les voies les plus strictes et les plus justes, pour réaliser ce rapprochement des classes. Il ne courait pas les utopies, mais il obéissait à la voix sévère du devoir. Lorsque, dans tout le pays, on tâchait de développer la production de l'eau-de-vie, lorsque les grands propriétaires, même les plus estimés pour leur honnêteté et leur bon sens, bâtissaient des distilleries pour augmenter leurs revenus, le comte Moszyński commença par démolir de fond en comble la « brandevinière » qu'il avait héritée à Łoniów ; après quoi il fit fermer cinq cabarets, qui se trouvaient sur ses terres. A l'époque où le gouvernement russe introduisit le monopole de l'alcool, le comte Mos-

zynski ne permit pas d'établir une seule buvette dans ses biens et par là, écrit-il dans son adresse à ses paysans, « je vous ai facilité la tempérance qui fut la base principale de votre bien-être ». A la place de la brandevinière, il bâtit une fromagerie.

Le comte Moszyński rendit encore des services plus importants à la cause du bien-être du peuple. Le gouvernement russe qui ne voulait que nuire à notre nation, lui a rendu, selon le comte Moszyński, un grand service, sans le vouloir naturellement, en abolissant le servage des paysans, en les organisant et en les mettant sous la protection des lois. Le gouvernement russe ne permettait pas que la terre donnée aux paysans par l'oukaze de 1864 fut vendue à des personnes n'appartenant pas à cette classe, afin d'empêcher le morcellement des propriétés paysannes, qui auraient fini par ne plus suffire à l'entretien, non seulement d'une famille, mais même d'une seule personne. Mais il fallait fournir un crédit avantageux aux paysans qui ne voulaient pas amoindrir leur patrimoine, lorsque après le décès de leurs parents, ils devaient rembourser aux cohéritiers leur part d'héritage. A partir de 1884, le comte Moszyński leur prêtait des sommes amortissables en 15 ans, puisées seulement dans ses épargnes. Vers la fin de la première période, il exposa son plan et le résultat de son expérience, dans une brochure, et il la présenta, non pas comme un exemple qu'on pourrait imiter ou non, mais hardiment, comme une nécessité pour tout gentilhomme polonais soucieux de sauver lui-même, en même temps que le peuple, la Patrie. « Je ne vous conseille pas, écrivait-il, de vous rallier à un projet en l'air ; je vous apporte mon plan basé sur une expérience de treize ans ». Il regardait avec fierté le résultat de son travail, car ce travail en commun avec le peuple « cesse d'être une formule abstraite tout aussi bien pour le propriétaire que pour les paysans... Et en même temps, Dieu cesse d'être pour l'homme je ne sais quoi de vague, une conception nébuleuse, comme l'éther ou le magnétisme, flottant dans les rêves de l'esprit humain, et devient le Dieu réel dans ses trois personnes, Dieu vivant, Vérité première, Amour infini ». Le comte Moszyński ajoute : « N'oublions plus que l'orage des haines sociales gronde d'une façon menaçante à

notre seuil ». Cet orage éclata, redoutable, en 1905. Les grèves agricoles désolaient toute la contrée, mais elles ne parvinrent pas jusqu'à Łoniów. Tous ceux qui dépendaient du comte, serviteurs et paysans, s'y opposèrent. Moszyński jouissait de la confiance du peuple. « Dans les années orageuses de 1905 à 1908, nous raconte-t-il, les décisions de la commune étaient écrites le plus souvent sous ma dictée, et grâce à Dieu, mon conseil se montrait toujours bon, ce qui empêcha souvent le maire et les paysans, les juges et les assesseurs de faire des démonstrations inutiles. La bénédiction de Dieu protégeait visiblement mon travail et mes bonnes intentions. » Les paysans de Łoniów étaient parvenus à une telle aisance, que, pendant la guerre, les officiers hongrois, voyant cette prospérité visible, le bétail bien entretenu, les bâtiments en bon état, la terre bien cultivée, n'en revenaient pas, et demandaient où était l'oppression russe, puisque le peuple jouissait d'un tel bien-être. — « Hélas, déjà plusieurs années avant la guerre, on pouvait remarquer des lézardes dans l'édifice si patiemment élevé de la paix entre le château et la chaumière. Le travail des partis subversifs fit son effet. Les meneurs proclamaient pour la plupart un patriotisme farouche, mais leur action était, en fait, contraire au bien de la patrie. Après avoir fait perdre à la jeunesse l'honnête sentiment de l'amour de la Patrie, ces partis n'ont pas réveillé la force nationale, mais ils ont dépravé le peuple, arrachant de son âme les principes religieux et moraux. Ils les ont remplacés par la convoitise déraisonnée de la terre appartenant au château. C'était leur unique article de foi ». Le malaise social n'a pas pour unique cause l'inégalité dans le partage des terres, le comte Moszynski le comprenait très bien ; déjà, en 1914, il démontrait que ce mal provenait du mauvais système fiscal qui faisait peser tout le fardeau de l'impôt sur la production agricole, sur l'industrie et sur les artisans et n'atteignait pas les spéculateurs qui ne vivaient et ne s'enrichissaient que par le jeu de leurs capitaux. De cette façon, la haute finance est, dans notre ordre social, la seule classe privilégiée, par là devenue omnipotente. Albert Dzieduszycki défendait la même thèse, mais avec encore plus de fougue. Il peignait en vives couleurs, la puissance du

« Léviathan », du grand capital, qui, à cause de sa facilité de déplacement, ne se laisse pas taxer et qui est le véritable maître du monde. Sans rien produire, il tire de tout des revenus et il ne prend aucune responsabilité. Il est le créancier et le banquier de l'Etat et l'Etat est son serviteur, qui fait payer les impôts, et administre les entreprises nationales, afin de pouvoir payer au « Léviathan » la rançon qu'il exige. L'Etat doit entretenir l'armée et les fonctionnaires, pour que le « Léviathan » puisse dormir tranquille. Dzieduszycki était fataliste et il n'imaginait même pas qu'aucune puissance pût ébranler la force grandissante du « Léviathan ». Comme contrepoids, il conseillait l'attachement à la religion, les vertus familiales, le travail et l'épargne. Cela ne suffisait pas au comte Moszyński : il voulait qu'on monopolisât dans les mains de l'Etat, toutes les opérations de banque et de crédit. Telles sont les idées que nous exposons, sans prendre parti, en ces difficiles matières, mais qu'il faut bien rapporter pour qualifier l'attitude du comte Moszyński devant les problèmes sociaux.

∴

La Pologne, après la guerre, redevint une nation souveraine : la loi historique de l'agglomération se trouvait en défaut, et certes, le comte Moszyński ne regretta pas de voir démentie sa philosophie historique, d'autant plus que sa philosophie morale restait intacte et toujours actuelle.

L'indépendance nationale, en effet, ne lui parut pas signifier l'affranchissement des menaces des « puissances de ténèbres », de ces puissances qui avaient pour mot d'ordre, la révolution universelle et pour but, le règne du « Léviathan ». On serait étonné que Georges Moszyński ait ménagé ses critiques à notre régime politique : la formule démocratique extrême du suffrage lui paraissait particulièrement pleine de périls. En 1919, au moment de la joie universelle et du plus grand enivrement, au moment de la foi inébranlable en l'avenir, le comte Moszyński faisait encore entendre ses austères avertissements. « Le soleil,

écrivait-il, luit sur la terre pour les bons et pour les méchants ; mais la main de Dieu frappe aussi le corps entier de la nation, tous ses membres, vertueux ou dépravés ». Nous devons donc nous appuyer sur l'unique base de la moralité et de l'ordre social, c'est-à-dire sur l'Eglise catholique ; nous devons nous unir et créer des sociétés catholiques paroissiales, décanales, diocésaines, qui, ensemble, composeront une grande organisation chrétienne ».

En 1905, déjà, sous l'impression du mouvement révolutionnaire en Russie, il avertissait la nation russe et polonaise : « Je ne peux penser sans crainte à l'avenir de la Russie, car une question m'obsède sans relâche : est-ce que la liberté, une fois conquise, pourra aller de pair avec l'ordre et la vérité ? Ce mouvement libéral saura-t-il éviter l'anarchie et le libéralisme antichrétien ? Saura-t-il préserver la Russie de s'éprendre des fausses et dangereuses théories d'une liberté illimitée, de cette liberté trompeuse qui ne trouve pas de frein dans le droit et la justice ? Le pouvoir sera déguisé, apparemment, le peuple tout-puissant sera souverain, comme autrefois l'était le tsar. Je vois un immense danger dans cette marche des choses. Avant tout, l'élément religieux et une forte morale manquent à la nation russe. L'église orthodoxe est espionnée par la police du gouvernement, et toute la nation est serve du compagnon inévitable de toute servitude — du mensonge. Enfin, l'absence du sentiment de la justice est une raison suffisante d'appréhensions pour l'avenir de la Russie ». — Ces prévisions furent trop complètement justifiées. Le comte Moszyński eut-il l'idée de s'applaudir de sa clairvoyance ? Non certes, car il redoutait d'autant plus les éléments subversifs qui germaient en Pologne. « Il n'y a rien de plus immoral pour les hommes, que la possibilité de s'enrichir par l'aumône ou le vol, cela nous fait oublier que l'unique chemin vers l'aisance est le travail et l'économie ». Ce sont les mots que le comte Moszyński traçait à la veille de sa mort, dans sa lettre ouverte adressée au « Czas » de Cracovie, à l'occasion du projet de la réforme agraire. Ces paroles sonnent, aujourd'hui, comme la voix d'outre-tombe de l'homme qui a consacré toute sa vie et toutes les forces de son âme à la cause de la paix sociale,

de l'union entre la chaumière et le château, dans un commun travail national et chrétien.

⁂

Le comte Moszyński n'a pas fait de disciples. Le rôle de Jérémie n'est pas joyeux à tenir et n'attire pas la foule. Son programme heurtait, du moins en apparence, les sentiments les plus profonds de ses compatriotes, et avec toute la hardiesse de son esprit, il n'était pas tendre pour ce que l'on appelle les idées du jour. Son tempérament véhément et fougueux écarta de lui plus d'un ami ; le ton passionné de ses écrits ne les rendait pas plus persuasifs ; on peut même lui reprocher quelque tendance à voir chez ses adversaires de la mauvaise foi et des intentions perverses, même s'il n'y en avait pas trace. Malgré tout, on ne peut ni négliger, ni ignorer cette puissante et originale figure, si l'on veut connaître l'un des aspects et non le moins noble de l'âme polonaise. Car l'âme d'un peuple ne se reflète pas uniquement dans ses prophètes admirés, mais aussi dans les prophètes que le peuple lapide. Et il arrive que le peuple lapide l'homme en qui il reconnaît celles de ses aspirations, qui étant les plus généreuses, les plus héroïques, imposent aussi les plus durs renoncements, et que pour cette raison, il voudrait bien oublier au plus secret de son âme. Nous écoutons avec respect Mickiewicz, quand il nous dit que « c'est par l'agrandissement de notre âme, que nous obtiendrons l'élargissement de nos frontières ». Nous sommes séduits par Krasinski, quand il veut nous faire passer de la sphère politique à la sphère religieuse. Mais qu'un écrivain nous dise comment on agrandit son âme, et comment on s'élève à la sphère religieuse, aussitôt, notre paresse s'empare de tous les prétextes pour ne pas l'écouter, et cherche volontiers à se justifier, en accusant les formes trop provocantes dont cet écrivain revêt ses plus nobles idées.

En effet, Moszynski criait de toute sa rude voix la vérité, et tout ce qui lui paraissait tel : il assénait son idée comme un coup de sabre. Il avait l'âme et le tempérament d'un soldat, d'un chevalier, d'un « légionnaire » d'autrefois ; il aurait dû naî-

tre soixante ans plus tôt, afin de porter par le monde, comme l'avaient fait ses ancêtres, la bravoure polonaise ; il eût fait belle figure sous les étendards de Dąbrowski ou du prince Joseph. Un soldat et un ascète, telle est l'image qu'on emportait après chaque entrevue : son cabinet de travail à Cracovie, le peignait tout entier : un lit de camp, quelques dures chaises, des livres épars, un Crucifix et des parois, de haut en bas, couvertes d'armures et de panoplies. Aussi généreux que profondément sincère, il était l'homme de ses idées. Vêtu comme un mendiant, il rognait sur sa nourriture pour donner plus largement, pour assurer l'avenir de familles, d'œuvres d'assistance ou d'éducation. Il a donné ses beaux vieux livres à l'Université de Lublin, et destiné par testament une insigne collection d'estampes aux institutions de bienfaisance.

Si la voix du comte Georges Moszyński a été trop souvent celle de l'homme qui crie dans le désert, s'il a, comme dit le proverbe polonais, « jeté des pois contre le mur », il lègue du moins, à la Pologne ressuscitée, avec les idées les plus hautes et les plus généreuses, l'exemple d'une admirable unité de vie. Peut-être, au cours de ces pages, aura-t-on plus d'une fois songé à Tolstoï : l'image se serait peut-être imposée à qui l'aurait vu dans son cercueil, avec sa belle tête sculptée par l'idée et par la souffrance ; mais s'il avait de Tolstoï, toutes les noblesses, il avait, en outre, ce qui a manqué terriblement au penseur russe, toutes les disciplines.

Marjan ZDZIECHOWSKI,
Professeur à l'Université de Wilno.

*

UNE JEUNE POLONAISE EN ITALIE
A L'ÉPOQUE DU PREMIER CONSUL.

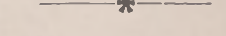
JOURNAL DU VOYAGE

DE LA

COMTESSE VALÉRIE TARNOWSKA

(1803-1804)

PUBLIÉ PAR LE COMTE GEORGES MYCIELSKI,
Professeur de l'Histoire de l'Art à l'Université de Cracovie.



MES VOYAGES

(Suite)

Terracina, 29 *décembre* 1803. — Oh ! le beau pays que les alentours d'Albano ! quelles vues variées et étendues ! Ce sont bien là ces sites qui ont produit les Claude-Lorrain, les Vernet ! Nous nous promettons de nous arrêter quelques heures dans ce beau lieu en retournant. Notre voyage d'aujourd'hui n'a pas été si agréable ; nous avons traversé les Marais Pontins, qui font d'autant moins plaisir à passer, qu'ils sont infestés de brigands, qui ont dévalisé le courrier de France, ce matin même. La posi-

tion de Terracina est charmante ; la mer vient battre le pied de ses maisons, et d'énormes rochers la couronnent ; ils abritent la ville et ses jardins peuplés de superbes palmiers, de citronniers et d'orangers chargés de fruits ; nous venons de faire une promenade bien agréable au bord de la mer, il fait le plus beau clair de lune, la plus douce chaleur ; et nous sommes au 29 décembre! Oh ! l'heureux climat !

Naples, 1er *janvier* 1804. — Je te souhaite la bonne année, ma chère enfant ; c'est la première dont tu verras le commencement ! Puissent-elles couler pour toi longues et heureuses ! Puissent tes parents amuser ton enfance et préparer ton bonheur à venir ! puisse un époux vertueux guider et embellir ta jeunesse ! puissent aussi tes enfants consoler tes vieux jours ! puisse-tu, enfin, ma Rosalie, être la plus heureuse des filles, des épouses, des mères, et surtout, la plus vertueuse des femmes. — C'est aujourd'hui un de nos plus beaux jours ! c'est le jour de naissance de ta bonne maman (*) ; nos cœurs le fêtent ici ; mais, comme nous souffrons de ne pas le fêter à ses pieds. Nous nous flattons que les sourires, les caresses de notre Rosalie, lui parlerons pour nous. Ne trompe pas cette douce espérance !

Nous sommes arrivés ici hier soir, après un voyage de quatre jours, très pénible, surtout depuis Terracina, par les mauvaises auberges, où l'on manque de tout, et la peur continuelle des bandits, surtout pour nous, qu'un malheureux concours de circonstances forçait de voyager de nuit. Naples me paraît grande, belle, et très peuplée ; ses rues sont fort larges ; surtout celle de Tolède, très longue, est superbe, très spacieuse et extraordinairement peuplée. Le côté de la ville que baigne la mer, et qui fait face au Vésuve, se nomme la *Chiaia* et jouit d'une situation délicieuse ; nous y logeons dans la même auberge qu'a occupé mon beau-frère (**), et c'est un plaisir de plus.

---

* Rosalie, comtesse Tarnowska, née Czacka (Tschatzka), femme de Jean-Hyacinthe Tarnowski, mère de Jean Félix, mari de l'auteur du Journal (G. M.).

** Le comte Michel Tarnowski, frère cadet du mari de l'auteur du Journal, né en 1782. A l'âge de 21 ans, il entreprit avec son ami et pré-

4 *janvier*. — J'ai vu au théâtre St-Charles, un opéra médiocre, et un ballet charmant, *Les Horaces et les Curiaces ;* le rôle de Camille surtout a été rendu avec perfection ; mais, ce théâtre, le plus grand que j'ai encore vu, et un des plus grands de l'Europe, rempli de monde et illuminé comme il l'était le jour du nouvel an, est lui-même un autre spectacle, qui partage presque l'attention. Il y a ici plusieurs autres théâtres ; je n'ai encore vu que celui des Fondi et le théâtre Florentin, où j'avais une loge tout vis-à-vis de celle de la famille Royale, ce qui m'a permis de la contempler à mon aise. Le Roi (*) a l'air le plus commun, mais cependant un air de bon homme ; je n'en puis dire autant de la Reine (**) dont la physionomie m'a paru répondre à l'opinion générale sur son compte. Leur présence paraît semer autour d'eux la gêne et la contrainte, et je n'ai rien vu de ces preuves d'amour, qu'un bon peuple prodigue à un bon roi. Mais ce peuple n'est pas bon, et ses maîtres pas davantage.

5 *janvier*. — Nous avons fait hier une charmante promenade à la Certosa ; on nomme ainsi l'emplacement du couvent

---

cepteur, le Père Antonowicz, un voyage en Italie. En 1803, ils étaient de retour à Vienne. Il acheta en Italie plusieurs beaux tableaux, entre autres deux excellentes copies du temps de deux grands paysages héroïques de Claude Lorrain du Musée de Naples ; elles se trouvent aujourd'hui dans la maison de campagne de son arrière-petit-fils, le comte Charles Tarnowski, à Chorzelów, à trente kilomètres du château de Dzików.

(G. M.)

* Ferdinand IV (1751-1825), roi de Naples et des Deux Siciles, après l'avènement de son père Charles III au trône d'Espagne. En 1798, à la suite de la création de la République Parthénopéenne, il se réfugia à Palerme. En 1799, il a pu reconquérir Naples qui continua à être la capitale du royaume jusqu'à 1805. A cette date, il repartit de nouveau pour Palerme à la suite de la création du nouveau royaume de Naples par Napoléon avec Joseph Bonaparte (1806-1808) et Joachim Murat (1808-1815) sur le trône. En 1815, il redevint roi de Naples et des Deux Siciles, comme Ferdinand I (G. M.).

** Marie Caroline (1752-1814), reine de Naples et des Deux Siciles, fille de l'impératrice Marie-Thérèse. Par son caractère ferme et courageux, elle subjugua le roi complètement à ses idées ultra-conservatrices et elle prit une part cruelle aux représailles réactionnaires après la courte révolution de 1799. (G. M.).

des Chartreux, situé sur une montagne qui domine toute la ville de Naples, et que domine à son tour le château de Saint-Elme, flanqué sur une hauteur encore plus élevée. Rien de plus beau que la vue dont jouit le couvent. L'œil y embrasse tout l'ensemble de cette grande et belle ville de Naples, et peut encore la parcourir en détail, ses rues, ses places, ses bâtiments, son port, les vaisseaux qui le remplissent, jusqu'à cette multitude de peuple, qui, dans tous les moments du jour, encombre toutes les rues de cette ville. On voit, on distingue tout cela ; le bruit, le tumulte des mille milliers de voix qui se choquent et se confondent, montent là-haut et forment un bourdonnement continuel, semblable à celui d'une grande ruche d'abeilles, et vraiment agréable à entendre. Maintenant, tu as vu la ville, ma Rosalie. Jette les yeux sur cette mer qui l'environne, vois Portici, le Vésuve, le Pausilippe, les Iles d'Ischia, de Procida, de Caprée ; plus loin, l'Apennin couvert de neiges éternelles et admire... Oh! oui, admire ! car c'est vraiment admirable... Voyons aussi le couvent ; voyons ce beau carré de colonnes en marbre blanc, ces statues qui le couronnent, cet intéressant cimetière, dont les tombeaux modestes, marqués par une simple croix en bois, contrastent si bien avec la pompe des marbres qui forment son enceinte ; voyons enfin, cette église, si riche, si ornée et pourtant si jolie ! Combien de marbres, de pierres précieuses ! Que de beaux ouvrages en tous genres ! En peinture, de belles fresques de Luca Giordano, les « Prophètes » et surtout le « Moïse » de l'Espagnolet (*), l' « Adoration des bergers », tableau non achevé, mais un des plus beaux du Guide, où il a donné à toutes ses figures quelque chose de son âme, que tous ses ouvrages font juger si sensible et si tendre. Enfin dans la sacristie, un « Christ mort », chef-d'œuvre de l'Espagnolet ; le désespoir de la Vierge, cette Madeleine, qui baise avec tant de respect, avec tant d'amour, les pieds du Sauveur, quelle expression ! Avec cela,

* Joseph Ribera (1588-1652), originaire de Jativa (Valence), établi à Naples, où il fut appelle, en raison de sa petite taille, « le petit Espagnol » (Lo Spagnoletto). L'auteur du Journal l'appelle toujours : L'Espagnolet. (G. M.).

quel clair-obscur ! Ce tableau est un de ceux qu'on n'oublie pas !

7 *janvier*. — C'est peu de chose que le rocher percé de Salzbourg, en comparaison de celui que l'on nomme ici la Grotte du Pausilippe et qui a 1.350 aunes de longueur sur 15 de largeur (1). Rien de plus agréable que le frais dont on jouit dans cette grande voûte souterraine. Il est singulier de désirer la fraîcheur le 7 du mois de janvier, mais elle est toujours à désirer ici. Aujourd'hui, par exemple, une chaleur trop forte a été le seul inconvénient de notre promenade. Nous avons vu le lac Agnano qui n'est pas grand chose, les Etuves de Saint-Germain, bains sudorifiques, assez salés, la Grotte du Chien, qui est un pauvre trou dont on parle beaucoup trop pour ce que cela est, une source d'eau chaude, sortant du volcan éteint de la Solfatara, l'intéressant tombeau de Virgile, délicieusement situé sur le joli côteau du Pausilippe. Nous avons dérobé deux branches au laurier qui l'ombrage ; l'une d'elles pour notre hutte, et nous destinons l'autre à Molski (2). Ce monument, à jamais cher à tout amateur de la poésie, c'est-à-dire à tout homme sensible, se trouve enclavé dans le jardin d'un bon paysan, qui nous en a fait les honneurs. Il nous a montré un peu plus loin un petit tombeau en marbre blanc d'un enfant Anglais, que ses malheureux parents ont perdu et inhumé ici. Ton père et moi, à qui tout enfant mort parle de notre cher Kazio (**), nous nous

---

(1) La différence du climat des deux côtes que sépare le rocher du Pausilippe, est très remarquable. Les petits pois commencent à peine à fleurir à Naples quand de l'autre côté de la grotte ils sont déjà bons à manger.

(2) Si toutefois il achève jamais sa belle mais interminable traduction de l'*Enéide* *.

* Martin Molski (1751-1822), poete varsovien de second ordre, auteur d'un poème bien faible sur le roi Stanislas Auguste, intitulé *Stanislaide*. En 1801, il commença à publier sa traduction de l'*Enéide*, qui — comme l'auteur du Journal le présumait — ne fut jamais terminée. (G. M.).

** Le petit Casimir Tarnowski (diminutif polonais : Kazio), premier enfant de M. et Mme Tarnowski, qui mourut au commencement de 1803, âgé d'un an et demi. — (G. M.).

sommes occupés presque machinalement de celui-ci et nous avons orné de fleurs sa pierre sépulcrale. Je me suis assise auprès, je la contemplais avec une tristesse mêlée de quelque douceur ; la mort même, près de l'innocence, perd quelque chose de son horreur... Le paysan arriva, et me voyant placée là : « Comme Madame me rappelle cette pauvre mère, — disait-il — c'est toujours là qu'elle venait s'asseoir et pleurer sur son enfant. » Ces mots bouleversèrent mon cœur ; ils me rappelèrent la douleur, l'effrayante douleur maternelle... Un torrent de larmes m'échappa... Cher Casimir, je ne te pleurais pas seul... je pleurais aussi cette pauvre Anglaise... Ah ! je prie le ciel de la consoler, de lui donner une Rosalie !

Près de là, dans l'église Sta. Maria del Porto, est un assez beau mausolée en marbre du poète Sannazar. Je ne connais de lui que ces jolis vers que j'aime tant :

Felice, chi vi mira — Piu felice chi per voi sospira
Ma felicissimo e poi — Chi sospirando fa sospirar voi.

Mais ils ont bien suffi pour que je porte à sa mémoire un bien sincère hommage. La vue de la cour de cette église, bâtie sur le Pausilippe, et dominant toute cette partie de Naples, nommée la Chiaia, qui s'étend le long de la mer, est superbe. Quelle ville est comparable à celle-ci pour la beauté des coups-d'œil !

9 *janvier*. — Je viens me plaindre à toi, ma Rosalie. J'ai passé aujourd'hui une bien triste nuit. Ton père a eu beaucoup de fièvre, il a souffert, et moi bien plus que lui de la crainte de quelque maladie... Heureusement, il est mieux aujourd'hui, — et j'espère que ce ne sera qu'un rhume passager ! Toute la nuit, il m'a parlé de toi — comme j'aime à penser qu'un jour tu rempliras ce cœur si tendre, si sensible et que le tien saura lui répondre !

10 *janvier*. — Papa est mieux, mon enfant ! Grâces soient rendues au Dieu qui a daigné exaucer mes larmes ! Je l'ai tant prié d'avoir pitié de toi, de ta bonne maman, et de moi donc.

Voilà deux postes qui ne nous apportent rien de Dzików, rien sur toi. Juge de mon inquiétude et de mon impatience.

11 *janvier*. — La galerie du roi de Naples à Capo di Monte est une des plus belles qu'on puisse voir, à Rome et partout ailleurs ; cependant, on l'a privée de plusieurs chef-d'œuvres, que l'on a transporté à Palerme, pendant la Révolution. Elle est fort grande, 24 chambres la contiennent, mais dans le nombre il y a beaucoup de choses médiocres et beaucoup d'absolument mauvaises. Rien pourtant n'excuse l'extrême négligence avec laquelle un pareil trésor est entretenu. Beaucoup de tableaux manquent de cadres, plusieurs sont déchirés, troués, abîmés de poussière. Cela fait peine à voir. Le roi n'a jamais été dans cette galerie qu'une seule fois dans sa vie ; encore, était-ce un effet de complaisance pour l'empereur Joseph II qu'il y conduisit. Un sanglier à poursuivre l'intéresse beaucoup plus que les 1.600 tableaux qui composent cette riche collection. A qui, dieux tout-puissants, donnez-vous les grandeurs !

Ces tableaux sont en si grand nombre, que je tenterai en vain de te dire les plus beaux. Voyons donc ceux que ma mémoire pourra me rappeler : « Vienne délivrée par Sobieski », bataille par Ricci, sujet si intéressant pour nous ; une « Sainte Famille » de Schidone, une autre en petit, charmant ouvrage de Poussin, même sujet par Augustin Carrache, encore le même par Francia ; le petit Saint Jean de ce dernier tableau m'a tourné la tête ; jamais enfant n'a été plus joli, pas même Casimir ! « Jésus portant sa croix », par Polidore de Caravage ; « Saint Georges combattant le dragon », bel ouvrage de Jordæns ; une « Vénus dormante » d'Annibal Carrache, un « Apollon » *alla tempera* du même, charmant ; une jolie « Vierge » de Carlo Dolci, une autre plus jolie encore de Carlo Maratti ; un petit « Joueur de basson », par Teniers ; la « Maîtresse du Parmesan » par lui-même ; une « Assomption de la Vierge » par Corrège, une « Tête de vieillard » par le même, superbe ; une « Tête du Pape Jules II », vivante sous le pinceau de Raphaël; quelques Etudes du Corrège pour la coupole de Parme. Oh ! quelle perfection ! Qu'il est divin ce Dieu Sauveur ! quelle beauté a pu donner au peintre une idée de la beauté céleste

de cette Vierge ! Et ces anges !.. Peut-être le ciel, propice à tant de génie, les lui a montré en songe !

Ne sortons pas de cette galerie, sans avoir vu, revu et considéré le plus longtemps possible ces trois portraits, placés ensemble, pour ainsi dire, en concurrence, mais trop parfaits pour admettre la comparaison, ou la rivalité ; c'est le Corrège, Raphaël et Andrea del Sarto, tous trois peints par eux-mêmes, et tous trois chef-d'œuvres de leur art.

J'ai entendu hier soir chez la princesse de Miliano une des merveilles de l'Italie qui intéressait davantage ma curiosité, un de ces poètes qu'on ne trouve que dans ce pays et qu'on nomme « improvisateurs ». Je crois, en effet, que les feux du midi agissent sur ces imaginations enflammées, qui pour produire les traits du génie, font servir la musique à remplacer la réflexion. On leur joue lentement des airs doux; ils commencent par préluder un moment, chantent ensuite et leurs idées semblent suivre d'abord la marche tardive de la musique. Peu à peu ils s'animent, et c'est alors que leurs chants prennent quelque chose de prophétique, qui enlève leurs auditeurs, tandis que leur extrême fécondité les étonne de plus en plus. Celui que nous avons entendu est un ecclésiastique qui traite de préférence les sujets sacrés. On lui proposa celui d'Esther obtenant d'Assuérus la grâce du peuple Juif. Dans le grand nombre de vers dont il composa son poème, je crois que la plupart ne soutiendrait pas la lecture, mais il a eu aussi des mouvements de hardiesse et d'enthousiasme vraiment poétiques. Je me souviens que, lorsque Esther, tremblante, s'évanouit devant Assuérus, il a fait parler le roi inquiet, troublé, avec une rapidité facile qui m'a fait le plus grand plaisir :

Ah ! non temer, gli disse,
La legge della morte,
Tenera mia consorte,
Non la feci per te.
Chiedi a tua volontà...
Io, la mia fe' (fede) t'impegno,
Anche se del mio regno
Mi chiedessi la metà...

En récitant ces huit vers, que ma mémoire a retenu et que je veux conserver, il ne s'est pas arrêté une seule fois pour respirer et c'est un des moments où il m'a étonné davantage.

Les soirées italiennes ne sont pas fort amusantes. On s'asseoit en cercle et chacun cause avec son voisin. Pour tout rafraîchissement, on vous sert quelques verres d'eau froide ou tout au plus de limonade, avec lesquels un valet de chambre fait de temps en temps le tour de l'appartement. Cette manière économe de traiter son monde nous a fait beaucoup rire. Elle n'est pourtant pas générale.

13 janvier. — C'était hier la fête du roi. Le théâtre Saint-Charles, triplement illuminé et toutes ses loges remplies de dames parées et resplendissantes de diamants, formait le plus beau coup d'œil. On a donné un mauvais opéra estropié d'*Andromaque* et deux ballets fort beaux : *Andromède délivrée par Persée* et *Nina la folle d'amour*. J'ai vu un de ces jours un théâtre de société chez la princesse Caramanica. La pièce était prétendue polonaise et le lieu de la scène les salines de Wieliczka. Elle a été passablement mal jouée, mais encore trop bien pour ce qu'elle valait par elle-même, les usages polonais, la vraisemblance et le bon sens n'y étant pour rien. La beauté des décorations et la magnificence des costumes, qui sans être les nôtres, étaient superbes, ont payé pour le reste. Ajoutez-y la fille de la princesse, enfant de huit ans, qui seule a joué comme un ange, avec tout l'esprit et toutes les grâces imaginables. Cette enfant promet beaucoup ; c'est bien dommage qu'elle doive être élevée à Naples, où l'éducation des femmes est si négligée qu'elles savent à peine un peu de mauvais français et que toute leur instruction se borne à quelque usage du monde, et encore de quel monde ! Eh bien, ce n'est encore rien des femmes ; les hommes me semblent encore plus nuls ; à peine parlent-ils et ce qu'on appelle galanterie, je doute s'ils en savent même le nom ! Mais ce qu'il faut avouer avec reconnaissance, c'est qu'on trouve peu de pays où les étrangers soient accueillis, recherchés et traités avec autant de politesse qu'à Naples (1).

---

(1) On ne peut en dire trop, l'on ne peut même en dire assez sur la franche et généreuse hospitalité de la noblesse Napolitaine. Une

Une des plus grandes jouissances qu'offre cette ville, c'est les promenades sur mer. Rien de plus beau que le ravissant coup d'œil dont on jouit à quelque distance du rivage. Nous avons doublé hier le cap du Pausilippe et tous les points de vues pittoresques qu'offre ce joli bord nous ont enchanté tour à tour en passant lentement sous nos yeux. Entr'autres les ruines du palais de la reine Jeanne et celles d'un bâtiment appelé, on ne sait pourquoi, l'Ecole de Virgile ; on n'en voit plus que de très faibles restes que la mer détruit journellement. On nous a nommé Canova, et nous avons couru chez le marquis Berio, qui possède de lui un groupe de « Vénus et Adonis ». La Vénus ne m'a pas paru avoir le mérite des autres ouvrages de Canova, mais l'Adonis est digne de lui, car il est parfait *.

15 janvier. — Nous avons fait hier une tournée à Portici, Herculanum, Pompéï. Ce petit voyage est intéressant, mais il

---

seule lettre de recommandation vous fait faire la connaissance de tout ce qu'il y a de mieux dans la ville. C'est à qui vous accueillera, vous présentera, vous offrira sa loge, vous invitera aux soirées, académies de musique, bals, etc. — et tout cela avec une cordialité, une bonne volonté si vraie, si aimable. Ah ! s'il était vrai que l'esprit et l'éducation dussent leur ôter quelque chose de cette simplicité, de cette bonté si touchante, je serais tentée de ne pas leur en souhaiter.

* Ce groupe, composé de deux statues debout l'une à côté de l'autre, a été commandé à Canova par le marquis Salsa-Berio, de Naples, et fut presque terminé vers la fin de 1793. Canova annonce en novembre 1794, à son ami Falier, que « il gruppo di Adone e Venere e finito ». Cette œuvre ravissante, pleine encore de jeunesse et presque sans froideur néo-classique, fut tout de suite envoyée à Naples, où elle fut accueillie avec une joie extraordinaire par toute la ville. Le marquis Berio fit bâtir dans le jardin de son palais napolitain un petit temple spécial, où le groupe fut placé, et où M. et Mme Tarnowski l'admiraient en janvier 1804. Après la mort du marquis Berio, ses successeurs vendirent le groupe en 1820, au colonel Guillaume Fabre, à la suite de l'intervention de Canova lui-même, qui retint alors la statue quelque temps à Rome et y ajouta plusieurs retouches. Cette sculpture fut placée ensuite dans la salle de la bibliothèque de la Villa Lagrange, à Eaux-Vives, au bord du lac de Genève, où elle se trouve aujourd'hui et où le neveu du colonel, portant aussi le nom de Guillaume Fabre, la conserve avec piété. (V. *Malamani : Canova*, p. 44-46). (G. M.).

est triste ; à tout moment, sur ce chemin malheureux, vos regards rencontrent les débris et les ruines, partout une désolation cruelle vous rappelle le voisinage de ce terrible Vésuve. Voici quelques jours qu'il a fumé beaucoup pendant quelques instants : j'ai eu une belle peur, mais fort heureusement il s'est arrêté là.

Le Musée royal de Portici, appelé Museo Ercolanese, n'est pas grand et il est de plus très appauvri par les transports qu'on a fait à Palerme et qui sans doute l'auront privé de ce qu'il avait de mieux. Beaucoup de ses armoires sont vides, mais d'autres renferment encore des antiquités intéressantes, trouvées à Herculanum, Pompéï, Stabiaes, etc., quelques bonnes statues en bronze et en marbre, quelques bustes, des vases, des mosaïques, des étrusques, dans un grand nombre de peintures à fresque, la plupart gâtées ou mauvaises. J'ai remarqué surtout « Oreste et Pilade devant Iphigénie », le « Centaure Chiron instruisant Achille », « Thésée remercié par ses compagnons », qu'il vient de délivrer du Minotaure, et l'« Espérance nourrissant la Chimère ». Ces morceaux-là sont vraiment beaux et assez bien conservés. Une des premières curiosités de ce Musée, c'est les *Papiri*, ou livres anciens brûlés, trouvés à Pompéï. A force de soins et d'ouvrage, on parvient à les dérouler, à les déchiffrer, à les imprimer : douze personnes travaillent à cette belle opération. Le prince de Galles * en paye les frais, à la honte du roi de Naples (1).

---

* Georges prince de Galles, fils du roi Georges III, devenu roi d'Angleterre après la mort de son père, comme Georges IV en 1820. (G. M.).

(1) Voici la manière dont on procède à cet ouvrage de patience, aussi utile qu'intéressant : d'abord les rouleaux des manuscrits brûlés sont livrés à 12 jeunes gens qui, sur des métiers fort simples, les déroulent petit à petit et à mesure les collent bien doucement sur des vessies de poisson très fines ; ainsi collés, on les présente à un dessinateur qui doit nécessairement ignorer la langue de l'auteur, et dont le seul devoir est de copier avec la plus grande exactitude lettre par lettre. Un savant en langues grecque et latine travaille alors sur cette copie ; il ajoute les lettres et les mots qui se trouvent arrachés en déroulant ou devenus invisibles. Le manuscrit, ainsi réparé, est encore recopié et livré à la presse.

On a été obligé de combler la plus grande partie de ce qu'on avait découvert d'Herculanum, crainte de nuire aux bâtiments de Portici, situé juste au-dessus. Il ne reste donc à voir de cette malheureuse ville enterrée que quelques débris d'un théâtre, à peine reconnaissable. On y descend par un escalier commode et on y voit de côtés et d'autres quelques bouts de corridors, creusés dans la lave, qui a toute la dureté du roc. Nos immenses souterrains de Wieliczka donnent en grand une idée juste de ce que les restes des ruines d'Herculanum sont en petit, de sorte que c'est plus triste que curieux.

Le palais du roi à Portici est un grand et beau bâtiment, très mal meublé; sa plus riche pièce est un cabinet tout en porcelaine, babiole coûteuse, mais de mauvais goût. Dans les cours sont deux belles statues équestres en marbre, des deux Balbus, père et fils et un cheval de bronze de la plus grande beauté.

Sur le chemin de Pompeï, on voit Torre del Greco, ensevelie sous la lave dans la dernière éruption de 1794. Le cœur se serre à ces spectacles multipliés d'infortune; on frémit de l'inconcevable imprudence de ces étonnants Napolitains qui semblent défier le Vésuve, bâtissent sur ses laves encore brûlantes et habitent sur les tombeaux de leurs malheureux compatriotes, engloutis et consumés dans ces abîmes de mort ! Surprenante audace, qu'expliquent pourtant les avantages d'un climat enchanteur et d'une position peut-être sans égale, où la nature étalant tous ses charmes, se fait presque pardonner ses horreurs.

Pompeï, ensevelie non par la lave, mais par les cendres du Vésuve, n'est point si avant sous terre qu'Herculanum, mais seulement très enfoncée. Bon nombre de ses bâtiments sont déterrés et quoique sans toits, et par conséquent exposés à toutes les injures de l'air, plusieurs offrent de jolis restes de peintures à fresque, des pavés la plupart en mosaïque, et autres débris d'antiquités intéressantes. Les casernes des soldats, beau carré de colonnes très endommagées, le joli temple d'Isis et le petit théâtre sont, à ce qu'il me semble, ce qu'il y a de mieux conservé et en même temps de plus curieux à voir entre les ruines de cette ville.

17 janvier. — Où êtes-vous, délices de Baïes, qui scandalisiez

jusqu'au voluptueux Horace ? Quelques ruines, beaucoup trop vantées par des voyageurs enthousiastes, voilà les restes des maisons de campagne des Cicéron, des Scipion, des César, des Lucullus ; et ces faibles débris servent de retraite à quelques mariniers, quelques pêcheurs, à de pauvres familles de mendiants. Pouzzoles, Baïes, Cûmes, Bauli, Misène, tous ces endroits offrent une foule de débris, d'un intérêt souvent imaginaire, car sûrement beaucoup de ces ruines antiques sont baptisées à plaisir par les modernes. Je ne finirais pas, si je voulais t'en faire l'énumération. Celles de la Piscina Mirabilis et de deux prétendus temples de Vénus et de Mercure (1), mieux conservés que les autres, m'ont plû davantage. Ils ne sont plus comme autrefois inondés par la mer, et l'on y arrive à pied sec. On montre à Bauli un tombeau d'Agrippine dont on ne voit presque plus rien, mais on frémit en fixant cette rive, témoin de cet affreux parricide, cette rive où ont retenti ces terribles paroles : « Frappe ce ventre qui a porté Néron ».

En retournant de Pouzzoles, nous avons monté à la Solfatara, volcan qu'on croit éteint et qui fournit à Naples beaucoup de soufre, d'alun et autres matières combustibles. Rien de triste, comme ce bout de terre, parfaite image de la désolation. Là, rien n'existe, point d'arbres, point de gazon, une terre jaune et calcinée y retentit sous vos pas ; vos pieds craintifs sentent l'action du feu qui couve et refusent d'avancer sur ce terrain perfide. Des sources d'eau chaude bouillonnent dans les gouffres et exhalent des vapeurs sulfureuses qui vous étouffent. Lève-t-on les yeux, les sommets des montagnes qui couronnent en demi-cercle l'affreuse plaine où vous êtes, fument de tous côtés !... Ah ! fuyons ce triste lieu ! Fuyons en demandant au Ciel de justifier l'heureuse sécurité des Napolitains, de ne jamais permettre que ce volcan qu'ils croient si bien éteint devienne un jour un second Vésuve !

---

(1) Un de ces temples de forme ronde est bâti de manière qu'en parlant fort bas d'un côté, vous êtes parfaitement entendu de ceux qui sont à l'autre extrémité de la rotonde. C'est un effet connu de la justesse des mesures et de la concavité des murailles.

L'archevêque de Tarente, homme instruit et aimable, nous a invité hier soir à une académie de musique. Nous nous sommes fort bien amusés. La société était charmante et les musiciens parfaits quoique tous amateurs. Surtout une Mme Rega, femme d'un fameux graveur de camées, a pincé de la harpe avec une perfection bien rare et nous a fait le plus grand plaisir. Cette soirée a été très agréable. J'ai vu plusieurs genres de collections de l'archevêque ; un très beau médaillon, des vases étrusques, des pierres antiques, des tableaux entre lesquels j'ai surtout admiré deux Titien : un « Jésus portant sa croix » et une « Présentation de la Vierge au temple », plus petite, mais plus belle à mon gré que le fameux tableau de l'Ecole de la Charité à Venise.

J'ai passé ma matinée à examiner une fort belle salle minéralogique, que le roi de Naples vient de fonder. Miracle !

Hélas ! mon enfant, les beautés glissent sous mes yeux et le plaisir ne parvient pas jusqu'à mon cœur ! Voilà quatre postes qui passent sans m'apporter de tes nouvelles. Ah ! sans la ferme assurance qu'un Dieu de bonté frappe quelquefois, mais n'accable jamais, de combien mes inquiétudes seraient plus grandes encore.

20 janvier. — Qu'ils sont intéressants *I Studii Reali !* C'est une belle maison où vous montez par un escalier superbe. La bibliothèque n'est pas très nombreuse, mais elle doit être soignée précieusement, car j'y ai vu beaucoup d'ouvrages nouveaux. La collection de vases étrusques est très jolie, mais placée pêle-mêle dans une chambre, elle n'est point encore arrangée, non plus que le musée des statues, qui est un des plus beaux d'Italie. Dans la grande galerie, qui contient tout le médiocre, nous nous sommes arrêtés pour un « Atlas fléchissant sous le poids du globe », deux jeunes Bacchus antiques d'une grande élégance, un « Apollon » en basalte, une « Vénus accroupie », un « Gladiateur blessé ». Respect maintenant, nous arrivons au parfait... Comme elle avance cette « Flore » (1) ! quelle légèreté dans un

---

(1) Cette belle statue colossale, connue sous le nom de la « Flore Farnèse », me paraît surnommée ainsi gratuitement. Les fleurs

tel colosse ! Le voilà ce fameux « Hercule Farnèse ». Comment l'expression réunie et parfaite de cette force plus qu'humaine a-t-elle été conçue par un homme ? Où le génie a-t-il été chercher le modèle de ce chef-d'œuvre ? Le voilà en petit : cet enfant en bronze, qui étend ses petites mains, saisit deux serpents énormes et les étouffe en souriant ; cet enfant sera l'homme que vous voyez : il sera, il est déjà Hercule. Quel dommage de cette belle draperie antique en porphyre pour ce mannequin moderne d'Apollon ! Voilà cette belle « Vénus Callipige », si connue, si vantée et si digne de l'être. Le voilà ce terrible Carracalla, la pensée du crime est dans son farouche regard. Quel beau buste colossal que ce Vespasien. Celui de César est plus beau encore ; j'aime mieux le voir ici qu'à Rome — à Rome, mes regards s'en détournent. Celui-ci en bronze d'Antinoüs, est bien beau encore; le « Bacchus caressant l'Amour », cet autre tenant une grappe de raisin, cette « Agrippine assise » d'un naturel frappant, comme c'est beau, comme c'est parfait !

Maintenant, fixez cet Antinoüs et vous oublierez tout le reste. Ses bras, ses jambes sont modernes, mais ce corps, cette tête, ce regard si expressif ! Pardon, chef-d'œuvres antiques, pardon Canova, je n'ai encore rien vu d'égal à cette tête ! Que de vie, que de sentiment, que de noblesse ! Et ce marbre n'a point d'âme... La parfaite beauté n'existe donc pas.

Passons à une autre collection de chef-d'œuvres, d'un genre si intéressant pour moi, à la Galerie royale de Francavilla. Que de beaux tableaux, et comme il y en a peu de médiocres ! Voyons ce qui s'est fixé dans ma tête : un portrait d'une « Vieille femme » d'une grande vérité par un nommé Spielberg, flamand * ;

---

qu'elle porte sont modernes. Depuis peu Albagini, sculpteur très médiocre, que je ne sais quel ignorant a choisi pour restaurateur du Musée Napolitain, lui a mis dans la main une espèce de botte de foin qu'on dit être un bouquet. Mais son élan, sa démarche d'une si étonnante légèreté, sembleraient peut-être plutôt désigner la Muse de la Danse que la Déesse des Fleurs.

* Jean Spielberg (Spilberg), peintre hollandais d'origine allemande, né en 1619 à Dusseldorf, mort en 1690, élève de Govaert Flinck à Amsterdam, de 1636 à 1653. Ses tableaux et ses bons portraits se trouvent surtout dans les galeries d'Allemagne. — G. M.).

deux têtes de Rembrandt, une de Paul Rubens, une encore bien belle de Giorgione, un beau portrait de Van-Dyck, un portrait de « Christophe Colomb », bel ouvrage du Parmesan, une « Vénus endormie » de Giordano, une autre caressant Adonis de Palma Vecchio, une troisième pleurant sa mort de Luca Cambiaso, le portrait d'un Cardinal par Sébastien del Piombo, une « Assomption de la Vierge », belle dans le genre de Fra Bartolommeo di S. Marco, seconde de ce peintre original et estimable, une jolie « Vierge avec deux Saints » de Luini, une charmante « Ste Rose » de l'Albane, un beau paysage de Claude Lorrain, un superbe portrait du « Duc d'Urbin » par Andrea del Sarto, quatre beaux Titien, une « Madeleine », un portrait de « Louis Farnèse », un autre de « Gonzalve » et une superbe « Tête de vieillard ». C'est dans Francavilla que j'ai vu les chef-d'œuvres de Schidone * : un charmant « Amour », un « Soldat annonçant à quelques mères désespérées l'ordre affreux du massacre des Innocents », une « Jeune femme donnant du pain au conducteur d'un pauvre aveugle », qui lève vers le Ciel un regard que le sentiment anime au défaut de la nature. Enfin, le plus fameux des ouvrages du Schidone : « L'Aumône distribuée à la porte d'un temple » ; toutes les figures de ce tableau sont plus parfaites les unes que les autres ; il y a surtout une femme qui tend la petite main de son enfant pour recevoir la monnaie qu'on lui donne ; cette femme a un regard de reconnaissance si expressif et si vrai, qu'il est un doux souvenir du bonheur dont on a quelquefois joui, quand un pareil regard s'est fixé sur vous. La belle « Vierge » *alla tempera* et la superbe « Tête du Christ » ! Mais cela ne peut qu'être parfait, c'est du Corrège ! Oh ! le joli « Jean-Baptiste » de Léonard de Vinci ! La superbe « Vierge jouant avec son divin Enfant » ! Que de temps on donnerait à ce charmant tableau, si on n'avait placé tout à côté le même sujet traité par

---

* Bartolommeo Schidone, né en 1580 à Modène, mort en 1615 à Parme, élève de l'école des Carracci. Il peignit surtout des tableaux d'autel, des sujets d'histoire et des portraits. On les rencontre assez nombreux dans les galeries de l'Italie et du reste de l'Europe. (G. M.).

Raphaël, et peut-être un de ses plus beaux ouvrages (1). L'attention se partage d'abord entre ces deux chef-d'œuvres de deux si grands maitres. Mais pardon, mon cher Léonard, malgré ma prédilection pour toi, mes regards en se reportant plus souvent sur Raphaël, lui ont rendu l'hommage d'une préférence presque involontaire. Cette galerie a encore de lui le « Portrait d'un poète », et celui d'un « Cardinal » d'une perfection achevée.

24 janvier. — Aujourd'hui un an, le Ciel t'accorda à ta mère! Oh comme il est douloureux de ne pouvoir t'embrasser aujourd'hui ! Que du moins mes tendres bénédictions maternelles franchissent l'énorme distance qui nous sépare et reposent sur ton berceau tranquille !... Hélas, aujourd'hui un an, je te tenais sur mon sein, et Casimir sur mes genoux, et je croyais au parfait bonheur sur la terre !... Mais ne parlons pas d'infortune en ce jour de consolation, parlons de reconnaissance... Oh ! qu'elle est bienfaisante cette Providence qui prévoyant le coup qui allait nous frapper, l'a prévenu par un bienfait en nous envoyant un nouveau rayon d'espoir, un nouveau lien pour nous rattacher à la vie ! Ah ! ce bienfait est un droit d'espérance ! Oui, le Dieu de bonté, qui nous a donné en toi la consolation du premier malheur qui ait accablé notre jeunesse, te destine sans doute à consoler notre vie entière. Espérance chérie... non, tu ne m'abuseras pas !

* « *Je demandais au Ciel une fille pour qu'elle m'aimât avec toute la tendresse et la sensibilité de son sexe. Il daigna t'accorder à mes vœux, j'espère que tu accompliras le reste. Fille d'une mère adorée, qui ne cesse de répandre le bonheur sur tous les instants de ma vie et de me prodiguer toutes les marques de son amour, tu portes encore le nom de la meilleure et de la plus vertueuse des mères. Aimée par toutes les deux, et faisant le destin de leur vie, j'ose attendre de toi et leurs vertus et leur*

(1) L'originalité de ce tableau est pourtant contestée.

* Tout le passage suivant a été écrit dans le manuscrit du Journal par le mari de l'auteur et le père de la petite Rosalie. (G. M.).

tendresse pour moi. Songes, ô ma Rosalie, que bien que tu ne sois pas ma première née, c'est presque à toi que je dois le vrai bonheur de la paternité et ses premières jouissances et comme je te dois ces premiers sentiments, ces premiers délices, tu me dois en retour tous les tiens. Hélas ! est-ce pressentiment, est-ce l'état où je voyais ta mère, je ne me sentais qu'époux à la naissance de mon fils. Mais toi, toi ma fille, fils, époux, père heureux, tu mis le comble à mon bonheur. C'est à toi que je dois les premiers transports d'un bonheur qui n'a duré hélas ! que six semaines, mais si j'ai cessé d'être heureux, tu ne cesseras pas d'être ma consolation. Aujourd'hui même qu'éloigné de ma mère, objet chéri de mon cœur, tu ne cesses, m'écrit-on, de lui prodiguer toutes les caresses, que le plus tendre attachement, que la plus délicate sensibilité peut offrir à une mère privée de ses enfants chéris. Ah ! puissent ces sentiments croître avec ton âge, puisses-tu lui exprimer tout ce que mon cœur sent pour elle, puissé-je te faire éprouver tout le bonheur que je lui dois, puisses-tu me faire jouir de tout celui dont elle me comble. J'ai commencé ma journée en rendant grâce à l'Eternel de t'avoir accordé à nos vœux, de t'avoir donné à nous comme gage de sa bonté, et consolation pour nos cœurs flétris par la douleur, je Lui demandais de te conserver comme notre soutien et notre espérance ; je la finis en te serrant contre mon cœur et en t'envoyant ma bénédiction paternelle. Puisse la bonté suprême exaucer ces vœux et te combler de tous ses dons et de toutes ses bénédictions. .. Ton attaché Père. »

Ma longue attente, mes inquiétudes, mes peines sont payées; j'ai reçu des lettres de Dzików ! Tu te portes bien ! Grâces, Dieu de bonté !

27 janvier. — Il y a ici quelques belles églises, qui pourtant ne sont pas grand chose comparativement à celles de Rome. La cathédrale n'a de remarquable que la chapelle de St Janvier, qui est extrêmement riche et a quelques bons tableaux. On ne montre pas son trésor, qu'on dit immense. L'église de St Philippe de Néri est très riche en marbres et fort belle. La petite chapelle San Severo a plusieurs statues assez bonnes, entre autres une figure enveloppée d'un filet, qui offre le mérite de la difficulté

vaincue, et surtout un « Christ mort », couché et recouvert d'un lange léger et transparent, à travers lequel la physionomie et le corps ont conservé toute la justesse des contours et même toute leur expression. En fait de monuments publics, il y a ici sur la Place Royale une statue colossale, trouvée à Cûmes, appelée « Il Gigante », qui ne me plaît pas autant qu'à d'autres. En fontaines, il y en a une couronnée par un Neptune en bronze qui, de son trident fait jaillir trois jets d'eau qui font un fort bel effet. Cette idée m'a plû et la fontaine est vraiment belle, puisqu'elle plaît, même après celles du Vatican.

31 janvier. — J'ai été hier, mon enfant, à une belle fête, que l'ambassadeur d'Espagne a donné à la Cour. On y a représenté en tableaux, l'histoire de Méléagre et Atalante, et en ballet, celle d'Ariadne et Bacchus. Cela a passablement réussi. L'ambassadrice, qui faisait le rôle d'Ariadne, a déposé sa couronne d'Immortalité aux pieds de la Reine, que cet hommage théâtral ne m'a paru guère flatter. De toute la famille royale de Naples, cette souveraine a seule un air souverain. Elle n'est point belle, mais son regard est plein d'esprit et de malice, disons vrai, de méchanceté. Il n'en est peut-être pas de plus pénétrant ; ses yeux sont partout et partout où elle a regardé elle a sûrement tout vu. Ma figure inconnue ne lui a point échappé ; elle a demandé qui je suis et cela entraîne pour moi l'honneur et l'embarras d'une présentation à la Cour.

Une connaissance très intéressante que j'ai faite ici, c'est celle de Simon Denis *, français, peintre en paysages et sans contredit le premier paysagiste de son temps. Son pinceau, guidé par la nature même, la fixe sur la toile. Il vient faire pour M. Alquieu, ambassadeur de France, une vue du Pasilippe,

---

* Simon-Joseph Denis, peintre de paysages, né à Anvers en 1755, mort à Naples en 1813. A partir de 1786, établi à Naples, où il peignit surtout des paysages hollandais et italiens. Une délicieuse vue italienne avec des cascatelles prises de Tivoli fut achetée, en 1804, par M. et Mme Tarnowski à l'atelier de Denis à Naples ; elle se trouve dans la collection du château de Dzików. (G. M.).

qui est charmante, malgré toute la difficulté du sujet, superbe à voir et très mauvais à peindre à cause même de son trop de richesse. Artiste si supérieur, il est encore homme bon et sensible ; père d'une fille unique qu'il adore, quand il parle d'elle, son air touché et attendri a autant de vérité de nature que ses paysages. Que de titres cet homme a pour m'intéresser, et combien il m'intéresse !

2 *février*. — J'ai eu l'honneur d'être présentée ce soir à Sa Majesté la Reine des Deux Siciles. Cette cérémonie d'étiquette est d'un embarras plus imaginaire que réel. Quelques questions générales, faites coup sur coup, de sorte qu'on a à peine le temps d'y répondre sensément, voilà une présentation à la cour — du moins à celle de Naples.

7 *février*. — On m'avait beaucoup vanté les bals de la Favorite. C'est un château royal situé à Portici et nommé ainsi par le roi, qui l'ayant bâti et meublé à sa fantaisie, le préfère à toutes ses autres maisons de campagne. Il est toujours fermé et les étrangers ne peuvent le voir que lorsqu'ayant été présentés à la cour, ils sont invités aux fêtes qu'elle y donne. Nous eûmes, hier, cet honneur, et c'est bien le cas de dire, qu'il y a plus d'honneur que de plaisir. La salle de bal est très peu de chose ; l'appartement d'en haut est d'une jolie élégance, surtout un salon bleu, orné de très beaux stucs blancs en arabesques. Le pavé de ce salon est une antiquité intéressante : on l'a trouvé dans le palais de Tibère à Caprée. J'ai encore remarqué dans cet appartement, une table en bois pétrifié, tout d'une pièce, et d'une grandeur rare. La fête n'a pas été gaie du tout, et elle a finie avant minuit.

Sur le chemin de Portici, est une jolie fontaine, représentant l' « Enlèvement d'Europe », le beau pont Saint Janvier, et le superbe bâtiment des Magasins ou greniers de Naples ; il a 770 aunes de longueur et 50 de largeur, sur quatre plans de hauteur. C'est beau, mais c'est vide.

12 *février*. — J'ai vu aujourd'hui dans la collection de tableaux du marquis Vivenzio une très belle « Hérodiade » de

Léonard de Vinci, et une « Vierge » du Spagnolet, dont la tête et surtout les mains sont d'une incomparable vérité.

Dans un autre cabinet de tableaux appartenant à un chevalier Ghizzio, j'ai vu un « Baptême du Christ » par le Guide ; c'est un de ses plus beaux ouvrages, il m'a fait le plus grand plaisir.

Les fêtes, les bals se succèdent ici. Nous sommes aux derniers jours du Carnaval, on n'en passe pas sans danser. Je vais presque partout; dans une ville, une fois que l'on est connue, on se trouve entraînée... Mais la danse, le tumulte des fêtes, enfin, le train de la ville, comme tout cela est peu fait pour moi.

J'apprends avec transport par le courrier d'aujourd'hui, que ma sœur (1) a heureusement accouché d'un garçon. Le ciel en soit béni ! J'en suis contente même par égoïsme, car cela me promet de pouvoir jouir davantage de ce cher petit Jean qui remplace — ah non ! toi seule peux le remplacer !... mais qui du moins, rend un peu Casimir à mon cœur ! Hier, nous eûmes une éclipse de soleil vers midi, très annoncée et très peu vue, à cause du mauvais temps.

17 *février*. — Les fêtes, les bals ont cessé avec le Carnaval. Je reviens à moi-même, et à toi, mon enfant, sans avoir pourtant rien de bien intéressant à te dire, car les mauvais temps qui continuent, nous empêchent de sortir. Il y a quelques jours que nous profitâmes d'un bon moment pour aller en barque à un vaisseau anglais, arrêté à quelque distance du port ; je n'avais point encore vu l'intérieur d'un vaisseau. Celui-ci était fort grand, fort beau, et tout en bois d'acajou. J'admirais le bon ordre et la propreté qui y règnent, malgré 600 matelots et une grande quantité d'animaux et de provisions de tous les genres. Mais mon examen me confirma bien dans l'idée que j'avais toujours eue, qu'un vaisseau était une triste demeure.

---

* Julienne Jełowicka (prononcez : Yelowitzka), sœur utérine de Mme Valérie Tarnowska, mariée en premières noces à son cousin, le chambellan Romanowski (vers 1800), puis, un peu plus tard, en secondes noces, au comte Michel Krasicki. — (G. M.).

20 *février.* — J'ai été hier à une jolie comédie de circonstance, jouée par milady Acton, pour sa mère, dans la maison de Mme Skowronska *, vieille dame russe établie ici. T'ai-je jamais parlé de milady Acton ** ? Mariée à 14 ans au vieux ministre son oncle et son époux, que malgré ma curiosité, je n'ai pu parvenir à voir, parce qu'il ne sort presque pas, la jeune milady, déjà mère de deux enfants, à seize ans, a toutes les grâces, la candeur et l'ingénuité de son âge et quelque chose de si attachant, qu'on est réellement fâché en demandant qui est cette charmante petite personne, d'apprendre que c'est la femme d'Acton, une victime de l'ambition. Sa mère, la baronne Acton, me semble à bien des égards, une femme supérieure ; fière envers les Napolitaines dont elle sait être crainte autant qu'haïe, elle est très aimable envers les étrangères. Au dernier bal de la Favorite, je me suis trouvée, par hasard, pendant près d'une heure, en tiers de conversation entre elle et la Reine. Ces deux femmes, toutes deux pleines d'esprit, m'ont paru ne s'aimer guère, mais se ménager beaucoup.

C'est une triste curiosité, ma Rosalie, que les Catacombes ! Celles de St Janvier, ici, sont beaucoup plus belles que celles de St Sébastien, à Rome, dans leur genre de beauté, s'entend. C'est des corridors, des salles, des chapelles, des cuisines souterraines, percées dans le roc à force d'un travail sûrement bien long et bien pénible. L'opinion générale est, que ces souterrains ont jadis servi de retraite aux premiers chrétiens dans les temps de persécutions. J'ai vu avec un tendre intérêt, un vase qui leur servait de baptistère ; mais encore ces

---

* Sans aucun doute, la comtesse Catherine Skowronska, née comtesse Engelhardt, une des nièces du favori de l'impératrice Catherine II, le prince Potemkine. Son superbe portrait en pied avec ses deux fils a été peint vers la fin du XVIIIe siècle, à Rome, par Angelica Kauffmann et gravé par Raphael Morghen. (G. M.).

** Il est question ici de la jeune femme du fameux Joseph Acton, né à Besançon en 1737, d'origine irlandaise, favori de la reine Marie-Caroline de Naples et premier ministre du royaume ; haï surtout par les Napolitains et par le gouvernement français qui exigea, en 1804, sa démission, il reçut alors le titre de prince et mourut en 1808 (G. M.).

lieux sont-ils tristes, bien tristes, par leur profonde obscurité, les éboulements dont on voit des traces récentes et surtout par cette quantité d'ossements humains étalés partout à vos regards péniblement surpris.

23 *février*. — Nous revenons de Nola, espèce de bourg situé à quelques milles d'ici, où l'on va voir la plus grande et la plus belle collection existante de vases étrusques appartenant à la maison Vivenzio. On y trouve réunis tous les vases égyptiens, étrusques, grecs, romains, qui montrent la naissance, les progrès et la décadence de ce genre de fabrique. La pièce marquante de cette collection, appelée le « Vase incomparable », a une belle forme, et un bel émail noir. Il représente la prise de Troie. Les figures sont assez expressives, mais je ne puis y admirer, comme le font tant d'autres, la perfection du dessein (1). J'ai vu, dans la même maison, un charmant tableau du Parmesan, c'est une « Vierge mettant le doigt dans la bouche de son enfant », comme pour lui chercher une dent nouvellement percée ; rien n'est plus gracieux ; le même tableau se trouve à Francavilla et au Belvédère de Vienne ; il me semble que tous deux sont des copies de celui-ci.

Salerne, 23 *février*. — Nous sommes venus coucher ici pour aller demain visiter les restes de Paestum, ancienne colonie des

---

(1) Le marquis Vivenzio, possesseur de cette collection et qui nous en fit les honneurs avec toute la complaisance possible, me dit, qu'après avoir découvert ce beau vase, il avait été plusieurs années sans rien découvrir davantage. Mais j'ai appris que quelques jours après ma visite, il avait eu le bonheur de trouver, dans un tombeau grec qu'on est venu lui annoncer en ma présence, un vase encore plus beau que son « incomparable », qui, par conséquent, aura perdu ce surnom fastueux *.

* Il est question ici de la fameuse collection de vases grecs qu'on appellait alors à tort « vases étrusques ». Elle appartenait à Pietro Vivenzio, se trouvait dans sa maison à Nola et était appréciée surtout par les savants dès 1800. La plupart des vases de cette collection a été incorporée plus tard au Museo Borbonico, aujourd'hui Museo Nazionale de Naples. Le fameux « vase incomparable » avec « la prise de Troie » de cette collection, dont parle Mme Tarnowska, se trouve aujourd'hui au Musée de Berlin et porte le nom de « Vase Vivenzio ». (G. M.).

Doriens, conquise par les Romains et détruite par Robert Guiscard. On dit ses antiquités très intéressantes. Quand même elles ne le seraient pas, cette route est très agréable pour n'être pas content de l'avoir faite. Elle offre des coups-d'œil charmants, des paysages très jolis et très variés qui font regretter d'être obligés de faire ce voyage dans une saison, où les arbres, dépouillés de leur feuillage, ôtent à la campagne la moitié de ses agréments. Cette petite ville est très agréablement située ; adossée à des rochers qui la couronnent, elle s'étend le long de la mer qui baigne ses maisons, et leur donne de tous côtés, une des plus jolies vues de cette partie de l'Italie, que la nature semble avoir particulièrement favorisée, en lui prodiguant les plus belles situations. Demain, avant le jour, nous partons pour Paestum, car on dit la route longue, mauvaise et peu sûre.

Paestum, 24 *février*. — *Vendredi 2 heures après-midi*. — Je t'embrasse, ma chère petite, assise dans un des temples de Paestum, entourée des ruines de la Grèce et de Rome, et pénétrée d'un sentiment presque religieux d'admiration pour le génie et la puissance qui ont conçu et exécuté des chef-d'œuvres d'architecture dont je contemple les restes magnifiques avec un muet étonnement. Quoi de plus beau que ces trois temples ? Quoi de plus grand, de plus majestueux, que celui-ci qui est le plus grand des trois ? Je souffre de l'idée, que ce chef-d'œuvre de génie, peut-être digne d'être consacré à Celui qui créa le génie, l'a été hélas, à l'idolâtrie ! En s'offrant à mon esprit, cette idée m'a indignée d'abord et ensuite affligée. Un transport involontaire éleva mon âme et ma voix vers Dieu ! J'osais l'invoquer dans ce temple ! J'y ai fait retentir son saint nom !... et j'ai senti une sorte de paix et de douceur. Oui, sans doute, l'Etre souverainement bon, pardonne à l'aveuglement des temps, qui n'a pas été la faute des hommes, ou même il ne s'en offense pas. Mais, comment l'homme heureux, qui le connaît, qui l'adore, ne s'élèverait-il point à lui toutes les fois qu'il admire ?... Et ces ruines sont réellement admirables. Elles consistent en trois temples, dont les deux plus petits, quoique très beaux, sont un peu plus endommagés que le plus grand, qui est entre les deux, et dont la simple et grande architecture vous

étonne autant qu'elle vous enchante. Je ne le décrirai pas, parce qu'une estampe t'en donnera une idée plus nette qu'une description, et que, d'ailleurs on peut dire ce que cela est, mais non pas l'effet que cela produit. Plus loin, on voit les murailles de la ville et une porte encore presque entière. La mer baigne toute cette côte qui a l'avantage de posséder les plus belles antiquités existantes, joint à celui d'une très jolie situation. Le roi de Naples, par le droit incontestable du plus fort, a ravi ce terrain au prince d'Ancri qui le possédait et cela, pour laisser ces monuments dans le plus parfait abandon. Chaque jour en enlève quelque chose, et l'ignorante insouciance d'un roi du XIXe siècle parviendra peut-être à détruire ces chef-d'œuvres du génie humain, que les barbares et les siècles ont respecté.

Naples, 26 *février*. — M. Alquier, ambassadeur de France, m'a invité à dîner aujourd'hui. C'est un homme très intéressant par ses moyens, son amabilité et parce qu'il réunit chez lui beaucoup d'objets curieux relativement à l'antiquité et aux beaux-arts. Entre plusieurs beaux tableaux, j'ai surtout admiré une « Sainte Lucie » du Corrège, une tête commencée de Michel-Ange et un petit paysage de Denis, qui est un petit chef-d'œuvre. L'ambassadeur possède un vase étrusque que je trouve très comparable à l'« incomparable » de Nola.

27 *février*. — Je viens de monter sur le Vésuve. C'est un voyage aussi fatiguant qu'il est triste et intéressant. Un honnête ânon m'épargna pourtant la moitié de la fatigue, en voulant bien me conduire dans des endroits où l'on n'a point été jusqu'ici autrement qu'à pied. Oh ! l'horrible chose à voir de près que ce vilain volcan, si justement nommé par le peuple « bouche infernale ! »Tout n'y est que cendres et pierres calcinées et tout y dénote l'action continuelle d'un feu souterrain ! L'étonnant contraste, l'affreux aspect de cette terre de désolation, où l'on marche, avec le riant vis-à-vis qui s'étend sous vos yeux ! C'est Naples toute entière, couronnée par son charmant Pausilippe; c'est cette belle et vaste mer, avec toutes les îles qui la remplissent ; c'est enfin, Caserte et tout ce pays enchan-

tour, qui, sans ses habitants (1) et son Vésuve, serait un paradis terrestre. C'est seulement cette vue admirable qui vous fait oublier vos fatigues, en vous les payant avec usure.

Le Carême a fait remplacer les opéras par les oratorio ou pièces tirées de l'Histoire Sainte. J'ai vu jouer la *Mort de Saül ;* outre le chant et le jeu des acteurs qui étaient fort bons, la musique est ce que j'ai encore entendu de plus beau dans ce genre en Italie. J'ai surtout été enchantée du morceau où la Pythonisse de Gelboa évoque devant Saül l'ombre du prophète Samuel qui lui prédit sa mort. L'effroi de Saül et sa folie qui commence alors, sont rendus par une harmonie imitative d'une perfection dont je n'avais point l'idée.

1er *mars.* — Je ne sais comment j'ai fait, ma Rosalie, pour rester tant de temps à Naples, sans t'avoir nommé ici un de ses monuments les plus intéressants, le fameux groupe du « Taureau Farnèse ». Il orne le milieu de la promenade de Villa Reale, au regret de tous les amateurs des beaux-arts, qui voient détruire peu à peu par l'humidité, un des plus beaux chef-d'œuvres de la sculpture antique. Le sujet représente les deux frères d'Antiope, attachant Dircé aux cornes d'un taureau fougueux. La figure de Dircé est d'une expression parfaite ; on voit qu'elle va souffrir bien davantage, mais combien elle souffre déjà ! C'est la crainte personnifiée. De l'autre côté, voyez la barbare immobilité d'Antiope qui contemple tranquillement sa victime. Non, ce n'est point là une femme, c'est un marbre ! Pour ces deux jeunes gens, la colère, la soif de vengeance leur donnent une force surnaturelle, ils ont dompté ce taureau — et regardez-le — il est indomptable : la force, l'invincible force coule dans tous ses membres et enfle tous les muscles de ce

---

(1) Je l'ai dit, je le répète encore : la noblesse Napolitaine est généralement bonne et attachante, mais le peuple, et surtout cette classe de peuple qu'on nomme Lazzaroni, c'est la misère et la paresse, l'insolence et la poltronnerie ; ajoutez-y la saleté la plus dégoûtante, imaginez tout cela et vous verrez encore en beau, comparativement à la réalité.

bel et terrible animal. Et toutes les figures sont si belles, si bien situées, si joliment drapées !

Nous quittons Naples aujourd'hui. Nous y avons tout vu et revu — mais je ne quitte point sans peine des connaissances intéressantes. Entre le nombre des dames napolitaines qui m'ont comblé d'honnêtetés et auxquelles je tiens davantage, je veux nommer ici la marquise Sainte-Agathe et la princesse Piedimonte (1). En étrangers, nous avons formé une liaison intéressante et que je n'oublierai jamais, avec M. et Mme David (2), républicains français — et puis Denis, mon bon Denis !...

---

(1) Cette jeune personne m'intéressa vivement par les malheurs qui l'ont accablée lorsqu'après la courte révolution de Naples, le Roi y retourna vainqueur. Elle vit périr son frère sur un échafaud, son père et son mari exilés pour vingt ans, sa mère et sa tante enfermées à la Salpêtrière, parmi les femmes de mauvaise vie, pour avoir fait une quête en faveur des blessés du parti républicain. Elle était grosse alors et déjà mère de trois enfants. Quelle situation !... En général, rien de plus barbare que la sévère cruauté avec laquelle les souverains de Naples ont puni jusqu'à l'ombre de l'infidélité à leur couronne. Il est peu de familles remarquables qui n'aie perdu sur l'échafaud un père, un fils, un époux. Aussi le Roi, et surtout la Reine, sont-ils aussi craints que détestés. Il n'est pas de gouvernement plus arbitraire, plus injuste. J'ai connu le prince Podernone, Sicilien immensément riche, qui ayant été pris dans la traversée par un pirate d'Alger, lui promit 500.000 écus napolitains pour sa rançon. Libre sur cette promesse, il crût que la guerre recommencée entre le roi de Naples et le Dey d'Alger le dégageait de sa parole. On plaide, on jugea cette affaire et le Roi prononça : que le prince ne devait point enrichir un ennemi de l'Etat, mais que la guerre avec cet ennemi entraînant nécessairement des pertes considérables, il voulait s'en dédommager et ordonnât en conséquence que les cinq cent mille écus seraient versés dans la caisse royale. Il fallût que le prince engagea ses terres et obéit sans murmurer. Son épouse, jeune personne aimable et bien élevée, me conta cette affaire comme une chose assez simple, et sans se permettre une seule réflexion sur la basse iniquité de ce jugement intéressé.

(2) Il était chargé d'affaires du gouvernement Français auprès du Grand Maître de l'Ordre de Malte et attendait pour se rendre auprès de lui, qu'il eût fixé sa résidence. Ce jeune homme, sensible, éclairé, solide, une femme charmante, un bel enfant de deux ans, composaient cette famille intéressante avec laquelle je conserve une relation qui m'est chère ; il y a quelque temps qu'il m'a envoyé une pièce de vers, intitulée le « Tombeau de Virgile », composée sur les lieux, pleine de grâce et de sentiment.

Nous prenons notre route par Caserte, pour voir ce beau château royal.

Capoue, 8 heures du soir. — Je suis fatiguée, abîmée, mais j'ai vu une belle chose ! Non, jamais l'orgueil des rois n'a conçu et exécuté rien de plus pompeux, de plus vaste, de plus royal que le château de Caserte ! Cet immense et magnifique bâtiment conviendrait mieux à un empereur romain ou au Consul de France, qu'au petit souverain du petit royaume de Naples ! Toutefois, ce Charles III, père du roi régnant, dont la vaste imagination a projeté Caserte, ses acqueducs et le théâtre Saint-Charles, ne devait pas être un homme de rien, ses idées n'étaient point médiocres. Les appartements du roi et de la reine, la chapelle, le théâtre, tout cela est beau; mais on oublie tout cela pour le péristile et l'escalier. Cet escalier, le plus beau morceau que j'ai jamais vu d'architecture moderne, est la parfaite réunion du goût le plus élégant et de la plus noble majesté (1). L'extérieur de cet énorme palais est achevé. Il renferme quatre belles cours carrées et l'on veut, dit-on, le terminer par une colonnade en demi-cercle. Si le projet s'exécute, si l'on achève les plantations commencées, et les appartements intérieurs dont les trois quarts ne sont pas encore fermés, ce château sera à toutes les maisons royales, ce que Saint-Pierre de Rome est à toutes les églises.

Vis-à-vis le château, est une mauvaise cascade, bien large et bien laide, tombant en pente entre deux files de vilains rochers factices. Que l'art est petit auprès de la nature ! Je songeais à Terni... Pardon Nature, pardon d'avoir associé un moment l'idée de tes sublimes chef-d'œuvres et de nos froides babioles. Cependant, soyons modestes, mais ne nous rabaissons pas trop. Cet acqueduc à trois étages, qui conduit à cette cas-

---

(1) On me manda que ce magnifique escalier et les fameux acqueducs de Caserte, ont été très endommagés par le terrible tremblement de terre, qui a eu lieu cette année-ci, 26 juillet 1805. Malheureux pays ! (Cette note de l'auteur est une preuve que toutes les précédentes et suivantes ont été écrites un an et quelques mois après le retour des deux voyageurs en Pologne, en automne 1805. — G. M.)

cade une eau amenée à 28 milles de distance, ce n'est pas là tout à fait une babiole.

Le jardin anglais de la reine à Caserte est charmant, pour le goût, la simplicité, la richesse en plantes, la plus heureuse situation possible et une plantation très savante. Le Belvédère ou Palais particulier du roi est assez joli ; les fabriques de soie qu'il y a établies sont très bien ordonnées et en font le principal intérêt (1).

En arrivant ici, on voit sur son chemin, les ruines de l'ancienne Capoue. Elle devait être bien différente de celle d'aujourd'hui, lorsque ses délices ont amolli les soldats d'Annibal. La vie qu'on pourrait y mener maintenant ferait plus tôt des anachorètes.

Terracina, 2 *mars*. — Nous avons fait aujourd'hui beaucoup de chemin à pied, par un pays superbe ; de belles plaines, terminées d'un côté par la mer, de l'autre par une chaîne des Apennins, produisent de temps à autre, les plus jolis paysages. Les ruines de Mintara, ses longs acqueducs, son amphithéâtre, présentent dans un certain éloignement, le coup d'œil le plus pittoresque. A Molo di Gaeta, agréablement situé au bord de la mer, nous avons vu les bains d'une des maisons de campagne de Cicéron, ruines si intéressantes et bien mal entretenues. Plus loin, entre les montagnes, est un antique tombeau, qu'on croit être le sien. On s'y arrête avec respect. J'y répétais avec plaisir ces vers où Voltaire a si bien peint Cicéron:

Romains, j'aime la gloire et ne veux point m'en taire,
Des travaux des humains c'est le digne salaire...
Qui n'ose la vouloir, n'ose la mériter... etc...

Grand homme, j'aime à penser que tes mânes jouissent

---

(1) Nous y avons observé avec plaisir une machine très ingénieuse, qui fait dévider 30.000 bobines de soie, à la fois. C'est l'eau qui la fait tourner.

encore du succès de tes nobles vœux, de cette gloire si bien acquise et qui croît avec les siècles !

Velletri, 3 *mars 1824*. Il pleut depuis le matin et nous avons traversé les Marais Pontins, c'est-à-dire que nous avons fait une journée très désagréable, terminée par un pauvre gîte et un mauvais souper. Le pays, qui forme les Marais, est abominable, plat, inculte, marécageux ; mais ce qui est très intéressant, c'est le beau chemin qu'y a fait le Pape Pie VI, et le canal navigable qui l'accompagne. Cet ouvrage est d'une grandeur égale à son utilité. Il honore la mémoire de Pie VI, en lui assurant le tribut de la reconnaissance générale (1).

(à suivre) VALÉRIE TARNOWSKA.

---

(1) D'autant plus que le passage des Marais Pontins était très dangereux avant qu'ils fussent ainsi desséchés. Se laissait-on surprendre au sommeil, c'était souvent celui de la mort. Maintenant, l'air y est beaucoup moins malsain. Je n'ai pourtant pas voulu laisser dormir Jean, en les traversant — un peu de prudence ne nuit à rien.

ERRATA

Les lecteurs auront rectifié eux-mêmes les errata qui se sont glissés dans la dernière publication du *Journal* (*Revue de Pologne*, juillet-septembre 1924).

Lire :

Page 159, ligne 6 d'en bas (note) : « della fine » au lieu de « dalle,..ne ».

Page 160, ligne 6 d'en haut (note) : « elle se trouve » au lieu de « elle le se... ».

Page 168, ligne 9 d'en haut : « Abraham » ou lieu de « Abaham ».

Page 169, ligne 5 d'en haut : « Palais Rospigliosi », au lieu de « Palais Rospi ».

Page 170, ligne 3 d'en bas : « témoin » au lieu de « témoins ».

Page 170, ligne 8 d'en bas : « un portrait » au lieu de « une portrait ».

Page 171, ligne 9 d'en bas : « un faune » au lieu de « une faune ».

Page 172, ligne 6 d'en haut : « un beau » au lieu de « une beaux ».

Page 174, ligne 7 d'en bas (note) : « entre autres choses » au lieu de « entre autre choses ».

Page 178, ligne 8 d'en haut : « c'est une des » au lieu de « c'es une des ».

Quelques Témoignages étrangers

SUR LES MŒURS POLONAISES

au temps de Jean III Sobieski

(1674-1696) (1).

(suite et fin)

Dignior Imperio num-ne Austrius an ne Polonus ?
Odrysias acies hic fugat, ille fugit (2).

II. — Le Sieur de HAUTEVILLE. — BERNARD CONNOR.

Trois ans après le brillant triomphe de Sobieski, parut à la librairie Villery, sise « rue de la Vieille Boucherie, à l'Estoille d'or », un ouvrage intitulé : *Relation historique de la Pologne, contenant le pouvoir de ses Rois, leur élection et leur couronnement, les privilèges de la noblesse, la religion, la justice, les mœurs et les inclinations des Polonais, etc.*, par le Sieur de Hauteville. L'avertissement du libraire, en tête du livre, nous apprend que son auteur était un gentilhomme français qui a demeuré plus de vingt-cinq ans en Pologne, auprès des per-

---

(1) Voir la *Revue de Pologne*, janvier-mars 1924, p. 455-468.

(2) « Quel est plus digne de l'Empire, de l'Autrichien ou du Polonais ? L'un fuit les hordes barbares, l'autre les repousse ». (Epigramme de l'évêque du Puy, frère du marquis de Béthune, ambassadeur en Pologne).

sonnes de la première qualité, et qui a été lui-même témoin de la plupart des faits qu'il rapporte. L'auteur ne pensait nullement que sa relation dût un jour paraître en public ; aussi ne l'avait-il faite que pour satisfaire la curiosité d'un de ses amis qui la lui avait demandée et auquel il l'envoya quelque temps avant sa mort, à condition qu'elle ne serait vue de personne.

Cet ami lui avait tenu religieusement la parole qu'il lui avait donnée et ne l'avait jamais voulu faire paraître, bien qu'il en eût quelquefois parlé au librairie. Mais l'ami étant mort lui aussi, la *Relation* tomba entre les mains dudit libraire ; celui-ci la fit voir à des « personnes éclairées » et sur leur avis que le public la recevrait favorablement, se décida à la publier. « C'est sur cette confiance, conclut-il, que je la lui présente et le prie de l'avoir agréable ».

Nous n'avons aucune raison de mettre en doute l'authenticité de ce récit. Les bibliographes savent que Hauteville est un pseudonyme qui désigne Gaspard de Tende, descendant de Claude de Tende, par son fils naturel Annibal ; il appartenait donc à cette famille illustre qui remonte à René de Savoie, fils naturel du duc Philippe II. Né en 1618 à Manne en Provence, Gaspard de Tende commença par suivre la carrière des armes, puis, poussé par la curiosité de s'instruire en Pologne, il y fut retenu par Louise-Marie de Gonzague comme intendant de sa maison. Il revint en France après l'abdication de Jean-Casimir, mais retourna en Pologne comme secrétaire de l'ambassadeur Forbin-Janson (1674), puis se fixa à Paris où il mourut le 8 mai 1697. Outre la *Relation*, on cite de lui un *Traité de la traduction*, publié en 1660, à Paris, sous le pseudonyme de l'Estang.

Quant à la *Relation historique*, elle trouva un accueil si favorable (1) qu'elle fut réimprimée à plusieurs reprises et traduite en anglais et en allemand (2). La traduction anglaise pa-

---

(1) Voir les comptes rendus de l'ouvrage dans le *Journal des Sçavans*, année 1687, p. 366; la *Bibliothèque universelle et historique*, t. VII, p. 574 ; les *Nouvelles de la République des lettres*, octobre 1687, p. 575.

(2) Voir L. Finkel, *Bibliografia historyi polskiej*, nos 4394, 8608, 8738.

rut à Londres, en 1698, sous le titre : *An Account of Poland, containing a geographical description of the country, the manners of the Inhabitants, and the wars, etc., by Monsieur Hauteville who resided about 25 years in that Kingdom.* Elle se termine par plusieurs additions : un abrégé chronologique de l'histoire de Pologne, quelques remarques sur le gouvernement de ce royaume et l'abdication de Jean-Casimir, une étude sur l'origine et les progrès du socinianisme en Pologne, etc. (1).

La même année (1698) parut, à Amsterdam, une *Histoire de Pologne et du Grand-duché de Lituanie, depuis la fondation de la Monarchie jusques à présent*, qui s'inspire, du moins dans ses premiers chapitres (description et constitution de la Pologne), de la *Relation* de Hauteville. Non seulement l'auteur anonyme de l'*Histoire de Pologne* cite, dans sa préface, l'ouvrage de son prédécesseur, mais les chapitres en question ne sont que l'abrégé de ceux de Hauteville qui traitent les mêmes questions.

Enfin, toujours en 1698, parut, à Londres, la célèbre *History of Poland, in several letters to persons of quality*, par Bernard Connor.

Connor, ou plutôt O'Connor, est un personnage bien connu. Né, vers 1666, dans le comté de Kerry, en Irlande, il étudia la médecine à Montpellier et à Paris. Après avoir reçu son diplôme de docteur, il se rendit en Pologne où, malgré sa jeunesse — il n'avait que 27 ans — il devint premier médecin de Sobieski (1693). Mais, malgré la confiance que lui témoignait le roi, il le quitta déjà en 1694 et retourna, l'année suivante, en Angleterre où il fut nommé professeur à Oxford, puis à Cambridge, et membre de la Société royale de Londres. Il mourut en 1698. On lui doit plusieurs dissertations médico-physiques, notamment un *Evangelium medici, seu medicina mystica de suspensis naturae legibus* (1697), où il essayait de donner une explication naturelle des miracles bibliques.

Son « Histoire de Pologne » comprend deux volumes ; elle est présentée, comme l'annonce le titre, sous forme de lettres

(1) Ces additions se trouvaient peut-être déjà dans l'édition de Hauteville utilisée par le traducteur.

adressées à différentes personnes de qualité, chaque lettre formant un des 18 chapitres de l'ouvrage. Les deux derniers chapitres, qui traitent de questions d'anatomie et de physique, sont indépendants du reste de l'ouvrage ; ils manquent dans l'exemplaire que j'ai eu sous les yeux. Mais on voit que l'auteur de la *Medicina mystica* n'oubliait pas ses préoccupations scientifiques, tout en faisant de l'histoire. Il avoue d'ailleurs, dès le début, qu'il ne se sent pas la vocation pour l'histoire, et dans la préface au tome II, il répète : « I follow a profession so remote « from history, particularly a Polish one, that it neither allows « me time, nor leaves me any inclination to attend any other « business ». Comme Hauteville, il n'avait pas l'intention de faire paraître son livre. S'il a pris des notes durant son séjour en Pologne, ce fut pour satisfaire sa propre curiosité, et non celle d'autrui. Cependant, s'étant aperçu lors de son retour en Angleterre, qu'on n'y avait encore rien publié sur notre pays, il se prit à reviser ses notes et à y mettre de l'ordre, pensant qu'elles pourraient servir à quelque chose, d'autant que « la forme du « gouvernement en Pologne est à certains égards semblable à « la nôtre ». Néanmoins, absorbé qu'il était par ses expériences chimiques, anatomiques, et surtout par son traité sur la *Medicina mystica*, il ne se serait pas tiré d'affaire sans le secours et la collaboration de son ami, Mr. Savage, à qui revient, pour une bonne part, le mérite de la publication.

En sa qualité de médecin, Connor s'intéressait surtout à notre manière de vivre, et en particulier, à la question de la nourriture ; et c'est précisément cette continuelle préoccupation de ce qu'on mange et boit chez nous qui donne à son ouvrage quelque originalité. Hauteville ayant constaté que les Polonais sont « si endurcis qu'ils considèrent les Allemands comme des peuples délicats », Connor cherche à expliquer cette supériorité ; et il trouve sept raisons — pour la plupart d'ordre alimentaire — pourquoi les Polonais, quoique vivant sous le même degré que les Allemands et les Moscovites, les surpassent en vigueur et en santé. Ailleurs il s'étend longuement sur la différence qui existe entre les paysans de la Samogitie et ceux de la Lithuanie, et là encore, parmi les traits distinctifs — il en énumère, je crois, six — les aliments jouent un rôle important.

Mais, si l'on écarte ces digressions anatomiques ou biologiques, l'*Histoire* de Connor se présente, essentiellement, comme une compilation, dépourvue de valeur, de différents ouvrages publiés antérieurement, et, en particulier, celui de Hauteville. Il n'est pas certain que Connor ait connu la traduction anglaise de la *Relation historique* (imprimée la même année que l'*History of Poland*), mais il n'est pas douteux qu'il connaissait au moins l'original français : quelques passages empruntés textuellement à son prédécesseur, sont précédés de la mention *Hauteville says*, et il s'en faut de beaucoup que les passages dépourvus de cette référence soient tous de Connor lui-même. Quant au chapitre consacré aux *customs and manners* de nos ancêtres, ce n'est guère qu'un développement du chapitre correspondant de la *Relation historique*.

Malgré ses défauts, l'ouvrage de Connor a été, lui aussi, réédité maintes fois et traduit en plusieurs langues (1). Déjà en 1700, parut une traduction allemande à Leipzig, chez Thomas Fritsch ; plus récemment, en 1822, Niemcewicz en traduisit des extraits en polonais, qu'il inséra dans son « Recueil de mémoires » (2), tandis que Mitzler en publia une traduction latine dans sa *Collectio magna historiarum Poloniæ scriptorum* (3). L'*Histoire* de Connor a fait oublier la *Relation* de son prédécesseur ; il n'en est pas moins vrai que celle-ci a servi de point de départ à celle-là.

Mais là ne se borne pas l'importance de la *Relation historique* de Hauteville. Nous avons publié ici même (4) quelques extraits de la *Relation d'un voiage de Pologne, fait dans les années 1688 et 1689*, par M. l'abbé F. de S. Quel que soit le nom de cet énigmatique abbé, sa *Relation* présente, au moins dans sa partie éthologique, une analogie si frappante avec celle de Hauteville qu'on ne saurait nier leur parenté. Non seulement les

---

(1) Voir L. Finkel, *ouvr. cité*, nos 8487, 8715, 8716, 31124 D, et L. Estreicher, *Bibliografia polska*, t. XIV, p. 363 et s

(2) *Zbiór pamiętników*, t. IV, p. 385-434.

(3) Tome II, p. 85-360.

(4) Cf. *Revue de Pologne*, art. cité, p. 463.

deux auteurs observent, dans l'énumération de nos prétendus défauts et qualités, le même ordre, mais ils emploient, pour les peindre, les mêmes expressions, comme il est facile de s'en convaincre en comparant les deux récits. Comme la *Relation* de Hauteville est antérieure au voyaye de l'abbé F. de S., il est évident que celui-ci l'a eue sous les yeux au moment où il rédigeait sa propre *Relation*. Son chapitre intitulé « Des mœurs des Polonais » n'est que le résumé du chapitre correspondant (XXIII) de Hauteville, où il est parlé « De l'inclination des Polonais ».

***

Il ne me reste plus qu'à démontrer ce que j'ai avancé au sujet des rapports de la *Relation historique* de Hauteville avec l'*Histoire de Pologne* de 1698, l'*History of Poland*, par Connor, et la *Relation d'un voiage de Pologne*, par l'abbé F. de S. Il serait fastidieux de pousser la confrontation de ces textes jusqu'au bout, ou de les imprimer séparément. Je me contenterai donc de prendre au hasard deux passages dans le chapitre XXIII de la *Relation* de Hauteville, et de citer en regard les passages correspondants des trois autres ouvrages. Je donnerai ensuite le texte complet dudit chapitre.

Hauteville, p. 290. Les Polonais aiment fort l'argent, et il n'y a point de soumission qu'ils ne fassent à ceux à qui ils en demandent. Mais quand on les connaît bien, on ne leur en donne qu'autant qu'on en veut perdre. Car ce n'est point leur coutume de rendre jamais ce qu'ils ont emprunté. Et si quelqu'un leur demande ce qu'il leur a prêté, ils se moquent de lui en disant « Faites pour retirer votre argent ce que j'ai fait pour l'obtenir.	*Hist. de Pologne*, p. 29. On remarque dans cette nation un autre défaut considérable qui est d'aimer fort l'argent, et de faire toutes les soumissions imaginables pour en avoir. Mais les Polonais ont aussi peu d'exactitude à le rendre qu'ils ont eu d'empressement à l'emprunter, et ils ont la conscience fort peu délicate sur ce point.	*Connor*, t II, p. 195. The Poles are so very greedy of money, that there is scarce any thing theywill refuse to obtain it. But when they have once got it, tho they borrow it, they never think of payment or restitution; nay, they will laugh at such as demand it of them, bidding them go use the same means as they did to get it.	L'abbé F. de S., p. 79 (1). Les Polonais sont semblables à beaucoup d'autres nations, ils aiment fort l'argent; il n'y a pas de plaisir à leur en prêter, car ils ne le rendent jamais ou fort rarement; quand on leur en prête il faut avoir des gages; sans cela quand on va leur demander, ils vous menacent de coups de bâton dont l'effet fort souvent s'en suit, etc..
Ibid., p. 297. Quoiqu'il fasse extrêmement froid en Pologne, néanmoins l'inclination de se baigner y est si grande qu'il n'y a point de maison de qualité où il n'y ait des bains. Il y en a de publics dans toutes les villes, où le peuple les va prendre. Les dames et leurs filles se baignent tous les mois, et cette coutume peut venir de ce que, généralement, dans toute la Pologne, on baigne les enfants deux fois le jour, depuis qu'ils sont nés jusques à l'âge de deux ans. Ce qui fait que les Polonais ne sont points sujets à avoir de la gale au visage ni à la tête. On n'entend point les enfants ni crier, ni pleurer, et c'est sans doute parce qu'on ne les emmaillotte point, et que n'étant point enveloppés que de langes, ils ont toute la liberté de se remuer, au lieu qu'en France ils sont comme garrottés.	*Ibid.*, p. 28. Quoiqu'il fasse extrêmement froid en Pologne, néanmoins l'inclination de se baigner y est si grande qu'il n'y a point de maison de qualité où il n'y ait des bains. Il y en a de publics dans toutes les villes, où le peuple les va prendre. Dans toute la Pologne, on baigne les enfants deux fois le jour, depuis qu'ils sont nés jusqu'à l'âge de deux ans. On ne les entend ni crier, ni pleurer, et c'est sans doute parce qu'on ne les emmaillotte point et qu'on se contente seulement de les envelopper de quelques langes, ce qui n'empêche pas qu'ils ne soient très bien proportionnés de corps.	*Ibid.*, p. 199. Although it be extreme cold in Poland, yet will the polish gentry have almost every one a bagnio in his house, in which the women have their apartments separate from the men. There are likewise public bath in every city and town for the use of the common people; which they frequent not only in summer, but also in winter. From their frequent use of baths probably comes the reason that the polish children are seldom scabby either in head or face. It may be here also observed that the children in Poland are seldom distorted, crooked or ill-shaped, as it often happens in other countries, because here they do not swath their children, but only wrap them loose in linnen clouts.	*Ibid.*, p. 81. Quoiqu'il fasse très froid en ce pays-là, ils (les Polonais) ne laissent pas de se baigner en tout temps dans des bains publics : les grands seigneurs en ont chez eux; ils ne laissent jamais passer quinze jours sans faire cette cérémonie.

(1) Cf *Revue de Pologne*, art. cité, p. 465.

Voici maintenant le texte complet du fameux chapitre XXIII de la *Relation historique*. J'y joins quelques références à la *Relation d'un voiage de Pologne* (*F. de S.*).

De l'inclination des Polonais.

Les Polonais aiment fort l'argent (1) et il n'y a point de soumission qu'ils ne fassent à ceux à qui ils en demandent. Mais quand on les connaît bien, on ne leur en donne qu'autant qu'on en veut perdre. Car ce n'est point leur coutume de rendre jamais ce qu'ils ont emprunté. Et si quelqu'un leur demande ce qu'il leur a prêté, ils se moquent de lui en disant : « Faites pour retirer votre argent ce que j'ai fait pour l'obtenir. »

On s'étonnera sans doute que le commerce puisse subsister parmi des peuples qui ne rendent point ce qu'ils empruntent. C'est pourquoi il faut dire ici de quelle manière on prête de l'argent aux Polonais. Les contrats de constitution ne sont point en usage en Pologne. Lorsque les Polonais ont besoin d'argent, ils l'empruntent a des gentilshommes, ou des marchands et des bourgeois. Si un gentilhomme prête à un autre gentilhomme, celui qui emprunte engage à l'autre un village, jusqu'à ce qu'il lui ait rendu l'argent prêté, ce qui se fait par les formes de la justice.

Pour les bourgeois et les marchands, ils ne prêtent aux gentilshommes que sur gages au denier quatorze, comme il est permis par les lois du royaume. On fait un mémoire de la quantité et de l'espèce des gages, que celui qui emprunte donne à celui qui prête l'argent. Et si ce sont des pierreries, comme un collier de perles, on le cachette par les deux bouts du cachet de celui qui le met en gage. Dans le mémoire fait double, il est stipulé et la quantité et la qualité des pierreries, ou de la vaisselle d'argent, et la somme prêtée, avec promesse de la rendre en avertissant six mois devant et cependant d'en payer l'intérêt au denier quatorze. On stipule encore que si on laisse écouler trois ans sans payer les arrérages, il sera permis à celui qui est nanti de ces gages de les porter à Dantzig pour les faire vendre. C'est de cette manière seulement que les marchands et les bourgeois prêtent aux Polonais. Car autrement ils ne seraient jamais payés.

Quoiqu'il soit vrai que les Polonais aiment passionnément l'argent, et qu'il n'y ait rien qu'ils ne fassent pour en avoir, ce n'est pas néanmoins pour en acquérir des terres, ni pour en faire bâtir de belles maisons, ni pour en augmenter leur revenu, mais pour en avoir des étoffes, des fourrures, de beaux chevaux, de belles armes, et surtout de bon vin d'Hongrie.

---

(1) « Les Polonais... aiment fort l'argent » (*F. de S.*).

Tous les gentilshommes polonais sont naturellement honnêtes. Quand les étrangers voyagent, et passent près de leurs maisons, ils les invitent à se reposer et à boire, et leur font le meilleur accueil qui leur est possible. Les grands seigneurs sont généreux et magnifiques (1). J'en ai connu qui ont reçu chez eux des Français, des Italiens et des Allemands qu'ils ne connaissaient pas, à qui ils ont donné leur table jusques à ce qu'ils aient eu de l'emploi. Je sais même que le chancelier Patz a donné des chevaux et de l'argent à des étrangers sans qu'ils lui eussent rendu aucun service.

Tous les Polonais aiment à être magnifiquement habillés à leur mode. La plupart portent des bottines fort propres dont le talon est ferré, un bonnet fourré, et des vestes qui vont jusques à mi-jambe et qui sont fourrées quand il fait froid. Les grands seigneurs les ont fourrées de martes zibelines qu'ils font venir de Moscovie ; les autres, de peaux de tigre, de léopard, de panthère et d'autres de petit gris. Il y a de ces belles fourrures qui coûtent plus de mille écus. Mais pour celles-là, on ne les fait voir qu'aux diètes, et elles se conservent de père en fils.

Il y en a quelques-uns qui sont habillés à la française (2), dont le nombre n'est pas grand. Ceux-là portent du linge, des dentelles, des points, des perruques et une épée. Car, pour les autres, qui sont vêtus à la polonaise, ils ne portent point d'autre linge que des chemises et des caleçons, et quelques-uns des chaussons. Le commun de la noblesse et même quelques grands seigneurs font mettre tous les jours au fond de leurs bottes de la paille brisée qui leur sert de semelle et de chausson. Je ne parle ici que des gentilshommes. Car, pour les paysans, ils ne portent point de linge, si ce n'est quelque chemise de grosse toile.

Les Polonais ont les cheveux coupés jusques au dessus des oreilles (3). Ils se rasent la barbe et ne laissent qu'une grande moustache. Ils marchent tous gravement avec le marteau d'armes à la main et le sabre au côté, qu'ils ne quittent que pour se coucher. Car, ils le gardent même en se confessant, et à la communion. Pour le porter ils n'ont qu'une courroie de cuir, où leur mouchoir est pendu, avec un couteau dans une gaîne, et une petite pierre ferrée d'argent pour aiguiser le couteau. Ils se lavent tous les matins le cou et tout le visage avec de l'eau froide; quelque froid qu'il fasse. Ce qui est si universellement observé parmi le peuple que les pères obligent les enfants de se laver dès qu'ils sont levés.

Quant aux femmes de qualité, elles s'habillent et se coiffent presque toutes à la française, surtout celles qui ont de l'habitude à la cour

---

(1) « Les grands seigneurs sont généreux et magnifiques, surtout en habits. » (*F. de S.*).

(2) « Il y en a plusieurs vêtus à la française. » (*F. de S.*).

(3) « Ils ont les cheveux coupés jusqu'au dessus des oreilles ». (*F. de S.*).

(1). Et quelque vieilles qu'elles soient, elles ne laissent pas de se parer, et de porter du couleur de feu. Elles aiment extrêmement les beaux habits et les étoffes les plus à la mode, les dentelles, les points, les rubans, les coiffes, les gants et les beaux souliers, et généralement tout ce qu'on leur apporte de France et qu'on leur vend bien chèrement. Car pourvu qu'elles ne paient pas comptant, elles en donnent tout ce qu'on leur en demande...

Le faste est si grand en Pologne que les dames ne sortent jamais qu'en carrosse à six chevaux, quand ce ne serait que pour traverser la rue et aller à une église vis-à-vis de leur maison (2). Quand les seigneurs ou les dames sortent la nuit, ils font porter devant leur carrosse vingt-quatre flambeaux de cire blanche. Les femmes de qualité se servent souvent, pour leur porter la queue, de nains ou de naines qui n'ont point la taille contrefaite et qui naissent de pères et de mères fort grands. Ces dames ont toujours avec elles une vieille qu'on appelle *majordome*. L'écuyer qui les doit mener par dessous le bras, est un vieux gentilhomme qui les suit à pied et n'entre jamais dans le carrosse. Il est vrai que les chevaux vont fort doucement. Cette manière ne vient pas de ce que les maris sont jaloux. Car leurs femmes ne leur donnent aucune inquiétude. Aussi, n'ont-ils pas sujet d'en avoir, parce que les dames polonaises sont fort sages et ne sont point coquettes, quoiqu'elles aient autant de liberté que les françaises. Il n'en est pas de même des femmes du menu peuple, et surtout des filles, qui ne croient pas avoir perdu leur réputation pour avoir eu des enfants sans mari. En effet, elles ne laissent pas de trouver à se marier ensuite. Ce sont elles qui servent de nourrice à ceux qui en ont affaire. Car une femme mariée, quelque pauvre qu'elle soit, ne veut point nourrir d'autre enfant que le sien.

Quoiqu'il fasse extrêmement froid en Pologne (3), néanmoins l'inclination de se baigner y est si grande, qu'il n'y a point de maison de qualité où il n'y ait des bains. Il y en a de publics dans toutes les villes, où le peuple les va prendre. Les dames et leurs filles se baignent tous les mois, et cette coutume peut venir de ce que, généralement, dans toute la Pologne, on baigne les enfants deux fois le jour, depuis qu'ils sont nés jusques à l'âge de deux ans. Ce qui fait que les Polonais ne sont point sujets à avoir de la gale au visage ni à la tête. On n'entend point les enfants ni crier, ni pleurer, et c'est sans doute parce qu'on ne les emmaillotte point, et que n'étant point enveloppés que de langes, ils ont toute la liberté de se remuer, au lieu qu'en France ils sont comme garrottés. Et parce qu'on voit quelquefois des filles dans ce pays-là qui ont la taille gâtée, et qu'on pourrait

---

(1) « Toutes les femmes... sont vêtues à la française. » (*F. de S.*).

(2) « Quand une dame de qualité sort de son logis pour aller à l'église ou en visite, n'y eût-il que vingt pas d'un lieu à un autre, elle va toujours dans un carrosse à six chevaux. » (*F. de S.*).

(3) « Quoiqu'il fasse très froid en ce pays-là... » (*F. de S.*).

croire que cela vient de n'avoir pas été emmaillottées étant jeunes, il faut répondre par avance que tous les hommes sont fort grands en Pologne et fort bien faits, et que les filles de paysans ne sont point sujettes à cette incommodité. Ainsi l'on peut croire avec raison que les filles de qualité n'ont la taille gâtée qu'à cause que leurs gouvernantes les veulent habiller trop jeunes à la française, qu'elles les serrent trop ou qu'elles ne les savent pas habiller.

Les Polonais souffrent la perte de leurs biens et toutes les disgrâces avec tant de constance qu'ils paraissent insensibles (1). S'ils reçoivent avec tant d'indifférence les malheurs qui leur arrivent, on peut dire aussi qu'ils n'ont point de compassion des misères des autres. Comme leurs villes sont la plupart bâties de bois, le feu s'y prend fort souvent. Cependant ils regardent tranquillement brûler une maison sans se soucier d'y donner secours comme on fait ailleurs. Ils sont si peu tendres que les pères ne se mettent point en peine de racheter leurs enfants, ni les enfants leurs pères qui sont esclaves des Tartares. On croira aisément que des gens comme eux ne s'intéressent guère aux affaires des étrangers. Et quant ils verraient tous les chrétiens aux mains les uns contre les autres, ils les laisseraient battre sans leur offrir leur médiation pour les accommoder.

On n'apprend point en Pologne ni à monter à cheval, ni à faire des armes, ni à danser, parce qu'il n'y a aucune académie (2). C'est ce qui fait que les jeunes seigneurs aiment à voyager dans les pays étrangers pour y apprendre les langues et les exercices. Néanmoins ceux qui ne sont point sortis de Pologne ne laissent pas de monter à cheval, de faire des armes et de danser à leur manière, avec liberté et sans contrainte. Car les Polonais sont *naturellement* dégagés et aiment tous passionnément la danse et la musique. Les nourrices apprennent aux enfants à danser dès qu'il peuvent marcher ; de sorte que l'on voit souvent deux petits enfants danser en cadence, au chant d'une nourrice ou d'une servante, et des paysans jouer du violon en conduisant sur la Vistule un bateau chargé de blé.

Il est certain que les Polonais seraient invincibles s'ils étaient bien disciplinés. Car ils sont si endurcis qu'ils considèrent les Allemands comme des peuples délicats, qui ne peuvent supporter comme eux les fatigues de la guerre et les rigueurs excessives de l'hiver. L'an 1663, le roi Casimir partit de Léopol au commencement de septembre et mena son armée sur les frontières de Moscovie. Il fut en campagne tout l'hiver et ne revint qu'au printemps de l'année suivante.

Je ne puis achever ce chapitre sans parler de deux sortes de maladies qui sont particulières en Pologne. L'une s'appelle la *rose*, et l'autre la *plique*. La rose est une espèce d'érysipèle qui vient principalement au visage. Les Polonais ne guérissent ce mal qu'avec de la craie

---

(1) « ...ils souffrent très constamment les pertes de leurs biens et les disgrâces de la vie. » (*F. de S.*).

(2) « Ils n'ont point d'Académie pour apprendre soit à monter à cheval, soit à danser, soit à faire des armes. » (*F. de S.*).

blanche en poudre, qu'ils mettent par-dessus sans se faire saigner. Car ils croient que la saignée serait mortelle. La plique est un entortillement de cheveux qu'il est impossible de démêler. On ne saurait mieux comparer ces cheveux ainsi mêlés qu'à ces longs et vilains cordons de poil d'un barbet qui n'a pas été tondu depuis longtemps. Les Polonais disent que cette maladie vient de ce que les Tartares ayant fait une grande irruption en Pologne, l'an 1279, et y ayant tué beaucoup de monde jetèrent dans les eaux quantité de cœurs (*sic*) d'hommes qu'ils avaient empoisonnés ; que les eaux en ayant été infectées causèrent cette maladie dont les médecins ont toujours ignoré la cause.

Les étrangers croient que la plique est l'effet d'une grande malpropreté, et non pas d'une maladie. Aussi ne leur arrive-t-elle pas quoiqu'ils demeurent longtemps dans ce pays, parce que si leurs cheveux viennent à se mêler lorsqu'ils tombent malades, ils les font aussitôt couper. C'est ce que les Polonais n'oseraient faire, parce qu'ils croient que s'ils se faisaient couper les cheveux, ils deviendraient aveugles. J'en ai pourtant connu qui n'ont pas perdu la vue, quoiqu'on leur ait coupé la plique. Le peuple est néanmoins si persuadé que la plique est une maladie qu'il y a des vieilles femmes qui se mêlent de la faire venir aux enfants quand ils sont malades de langueur, en mêlant et entortillant leurs cheveux, et faisant accroire aux mères que la plique ne peut sortir, et que c'est ce qui rend les enfants malades.

* * *

Si, maintenant, nous avions à faire de la critique intrinsèque, c'est-à-dire sans recourir à d'autres documents, nous dirions que le récit de Hauteville mérite, *a priori*, le plus de confiance ; car il est évident que quelqu'un qui a résidé plus de vingt-cinq ans en Pologne » doit mieux la connaître que ceux qui n'y firent qu'un séjour plus ou moins éphémère. Hauteville, à supposer même qu'il ait connu quelques récits antérieurs relatifs à nos mœurs, a eu le temps de les contrôler et de se former un jugement impartial (autant qu'on peut être impartial en jugeant les mœurs qui ne sont pas les vôtres). En tout cas, son témoignage, de même que celui de Regnard, a le mérite de refléter des impressions *personnelles*. Il n'en est pas de même des autres témoignages relatifs à nos mœurs qui tous — excepté celui d'Oxenstirn — ont subi, plus ou moins, la suggestion de Hauteville. Car il y a du Hauteville dans le récit de l'abbé F. de S., et dans celui de l'*Histoire de Pologne* de 1698, et de l'*History of Poland* par Connor. Je ne parle, bien entendu, que de la partie

éthologique de ces ouvrages, la seule qui nous intéresse ; dans la partie historique, l'historien découvrirait aisément l'influence des Beauplan et des Bizardière, des Barclay et des Hartknoch et des Vimina, sans parler des vieux chroniqueurs.

En somme, la *Relation historique* de Hauteville est un des meilleurs ouvrages étrangers qu'on ait écrit sur la Pologne monarchique, et l'on comprend l'influence qu'elle a exercée sur les historiens qui s'intéressaient à notre pays. Je crois même pouvoir affirmer que l'opinion *traditionnelle* sur notre pays et nos mœurs, telle qu'on la rencontre encore aujourd'hui chez les étrangers, remonte précisément à la *Relation historique*. Que cette précieuse contribution à l'histoire de notre pays nous vienne d'un Français, c'est un de ces faits symboliques dont l'histoire des rapports franco-polonais nous fournit tant d'exemples.

J. Morawski.

SUB ASPERO MARTE

VEILLEUR DANS LA FORÊT

Argonne, octobre 1914.

Le soldat veille dans le bois profond.
Des rumeurs passent, traînent, s'envolent ;
Sous le dôme humide, tremblant plafond
Errent des relents et des senteurs molles.

Dans la feuillée où l'eau suinte et court,
Où nul frisson d'écureuil ne vit, où tremble
Une lueur verdâtre au point du jour,
Les fûts, noirs fantômes, montent et s'assemblent.

Ils font une armée aux ordres des Huns
Pour nous étouffer, nous lier, nous vendre ;
La sentinelle a peur de ces parfums
Troubles, où plus d'un s'est laissé surprendre.

Les mousses aux pieds des Teutons rousseaux
Se font tapis sourd ; les lianes sauvages,
Les buissons frais, les tendres arbrisseaux
Se font charme et lien pour notre esclavage.

Pauvres bois de mon pays bien-aimé,
Livrés à l'avant-garde maléfique
De serpents verts, et de hâves loups affamés
Que mènent les démons des forêts germaniques !

Le guetteur debout, tous les sens tendus
Est pétrifié comme dans un rite ;
Et, pour apaiser son cœur suspendu,
Il se redit la consigne prescrite.

Soudain le fourré luit d'un bref éclair ;
Un coup de fusil que l'écho abrège,
Vient de retentir, déchirant et clair,
Le Lebel français rompt le sortilège.

VEILLEUR A LA TRANCHÉE

Flandre, novembre 1915.

La nuit est lourde comme une chape de plomb.
Aux portes des abris dans la tranchée houleuse,
Des paquets animés, noirs, frappent du talon,
Tâchant de maintenir une chaleur douteuse.

Plic ! Ploc ! Ploc ! Plic ! Le bruit de l'eau, de l'eau, de l'eau ;
L'eau gicle sous le brodequin, l'eau froide coule
Des toiles, goutte à goutte, au long des dos en boule.
Le ciel est froid comme une dalle de tombeau.

La guetteur las suit de l'oreille la cadence
Du pas de Fritz, si près qu'on lui tendrait la main.
Ploc ! Ploc ! Ploc ! puis plus rien : Fritz s'arrête, et soudain
Sa balle folle siffle et vrille le silence.

Pauvre gros Fritz ! tu rêvais donc à ta Gretchen ?..
Et ton chagrin s'en prend à ton pauvre adversaire
De voir si loin l'espoir incertain de l'hymen...
Ou peut-être veux-tu simplement te distraire ?

Une heure encore ! ah ! que c'est long !... Mais c'est la paix ;
Au fond de son terrier le grenadier repose ;
Les canons muselés se taisent. Oh ! bienfait
De la tranchée inerte où calmement on cause !

L'heure de la relève est proche maintenant ;
On boira le jus chaud et la gnole rugueuse
Si douce au ventre froid du héros somnolent !...
Et l'on pourra dormir dans la cagna visqueuse.

Plus qu'un moment ! Au bord du cœur grandit l'espoir
Comme l'aube là-bas monte au bord de la plaine ;
Aube timide d'un vert creux strié de noir :
On dirait qu'elle a peur de réveiller la haine.

La relève s'annonce et mon suivant est là...
Le fond du ciel est une aurore boréale ;
Des grands côteaux blafards arrive un rauque éclat,
Et des lueurs se succèdent au versant pâle.

Le canon se réveille au jour à peine blanc.
Te voilà, vieux ? C'est pas trop tôt ! Ah ! ce déluge !
Tiens-toi pépère allons ; t'es pas un tire-au-flanc ;
Ouvre l'œil seulement qu'il n'y ait pas de grabuge.

VEILLEUR AUX MONTS DIVINS

Macédoine, février 1917.

Face ou Boulgre, tournant le dos aux Grecs modernes
Par delà le vieux Pinde et l'Olympe lointain,

Le mont Peristeri nous ouvre ses cavernes
Hautes, que le mulet d'un lent effort atteint.

La houle des sommets se prolonge, figée
En un rythme muet qu'un pic étincelant
Exalte tout à coup, blanche voile érigée
Sur l'immobilité de cet Océan blanc...

Ouaté, le silence ensevelit la roche ;
Les trous sont effacés, les ravins comblés. L'air
Rayonne de candeur vive. Le Quart-de-Boche
En face a fait « macou » dans le grand calme clair (1).

Et la garde est paisible au mont couvert de neige,
Sous le soleil frigide et pâle de février.
Derrière le roc sûr qui masque et qui protège
La sentinelle veille ainsi qu'un aigle altier !

La sentinelle veille et rêve un songe épique,
Croyant pour un moment vivre sous l'œil des Dieux.
Aux dix pas cadencés, le silence olympique
Répond par un écho des temps prodigieux.

Macédoine, berceau dur des conquérants ! aire
D'Alexandre, vainqueur juvénil, qui, parfois,
Mit une grâce au noir visage de la guerre...
Monts que franchit un jour le tumulte gaulois !...

Et soudain le présent émerge du silence,
Le Boulgre indélicat et rebelle à l'esprit
Lance une maigre torpille... l'invraisemblance
De ce réveil mesquin est telle qu'on en rit.

---

(1) *Faire macou*, se taire, argot de la coloniale; mot venu semble-t-il d'Indo-Chine.

LE MANITOU

A la mémoire du Capitaine Moutot du 21e R. I. C.

Ils vont, abrutis dans la nuit obscure,
Sans lune, sans but, sans esprit, sans rien.
Ils marchent, ils vont, sourds galériens,
Penchés, cahotants d'une morne allure.

Ils ont faim, ont soif, ne le sentent pas.
Et la route est longue, longue, sans halte ;
Rien ne les déçoit, rien ne les exalte ;
Ils dorment en marche et scandent le pas.

Quelque nez, parfois, dans une marmite
Heurte et se meurtrit, et pour un moment,
L'homme s'éveille, il pousse un grognement,
Déjà le sommeil lourd le sollicite.

Et parfois aussi, un faux pas survient.
On ramasse un soldat couvert de boue.
Un désordre bref ; il jure, il s'ébroue,
Et l'on se rendort dans ce temps de chien.

Tout le régiment va comme un fantôme,
Comme un corps géant en proie à la mort,
Même le blessé dans le char s'endort,
A peine un cri sourd part du noir monôme.

Pourtant sur le front un homme va droit,
Les yeux grands ouverts, la tête lucide,
Blessé, boîteux, hâve, soldat splendide.
Celui-là dirige et celui-là croit.

Il est la pensée, et le guide, et tout ;
Chacun des deux mille en lui se confie :
On peut bien dormir, il se sacrifie ;
Et le régiment suit le Manitou (1).

L'HEURE H.

Ils sont debout, cripés comme sous une hache,
Et toute la tranchée est un cœur haletant ;
Chacun retient son souffle, écoute, guette, attend,
La chose formidable s'abat : c'est l'heure H.

Et de partout, du fond des bois, du bord des plaines,
Des trous inaperçus, des sillons, des ravins,
De tout petits soldats surgissent, et soudain
Se sont éparpillés en indécises chaînes.

La ligne a débouché sur le glacis terrible ;
Derrière le rideau de mitraille et de feu,
Barrage qui progresse et bondit devant eux,
Ils courent, dos voûtés, rétrécissent la cible.

Et d'autres ont surgi, d'autres, et d'autres vagues ;
Ils courent lentement ainsi que des fourmis,
Déjà les premiers rangs sont aux fils ennemis,
Aux barbelés sournois, que les canons élaguent.

Alors, au signal sourd d'un géant impassible,
Déferle d'un seul coup la rafale d'obus,
Ici, là, devant eux, derrière eux, au-dessus
D'eux, partout, ouragan de mort, irrésistible.

---

(1) *Manitou* est le surnom que le 21e colonial avait donné au capitaine Moutot, de la 9e Cie.

On revoit un moment la ligne longue et rare
Sous le vol acharné des monstrueux pilons ;
Comme un tranchant de faux dans les filles de joncs,
La mitrailleuse tend son invisible barre.

Maintenant le silence règne, la fumée
Se dissipe déjà dans les cieux éclaircis.
Ici des corps épars, là des arbres roussis.
Ci-gît, évanoui, ce qui fut une armée.

LE BLESSÉ

Le ciel empoisonné, s'affaisse, ruisselant
De bruine aiguë et verse une détresse informe.
La nuit sournoise investit le jour défaillant ;
Une brume ourle et semble ronger chaque forme.

Sur les champs perforés, dans la boue et le sang,
Fusils épars, bidons crevés, partout des choses
Flasques, inertes, redoutables. D'indécents
Corps nus, gonflés, noirs, qui déjà se décomposent.

Le blessé gît, las d'espérer ; un souffle ardent
Par saccades écarte encor sa lèvre pâle.
Toute sa vie est dans son œil qui se distend
Et dont l'iris hagard exhale comme un râle.

Il ne sait pas où sa blessure saigne : rien,
Il ne ressent plus rien qu'un grand mal d'épouvante ;
Blessé à toute l'âme, éperdu, sans lien,
Il sent derrière lui la mort, il voit la Pente...

Sous le ciel bas soudain, une aurore surgit,
Des arcs brefs de départs ; un halo bref éclate

Eventrant le silence anxieux qui rugit...
Une vision naît dans son cœur et se dilate.

Foyer lointain, dans un passé plein de rayons
Calmes et purs et que nul tonnerre ne trouble.
Les légendes d'enfance embaument le sillon
Où le blessé ferme les yeux et se dédouble.

Il se mêle à tous ceux qui l'attendent là-bas,
Là-bas, dans le pays de soleil, de chant ivre,
Maman, frères et sœurs et leurs naïfs ébats...
Puis la force lui manque à les évoquer vivre.

De nouveau seul, perdu sous l'ombre qui descend,
Couché dans la blessure ouverte ou sol livide,
Il n'est plus rien, dans son délire évanescent,
Que le cœur douloureux d'un monde immense et vide.

BERNARD HAMEL.

Le Pouvoir Législatif

dans l'ancienne Pologne

(des origines jusqu'à la première moitié du XVIe siècle)

(*Suite et fin*)

CHAPITRE III

La collaboration du roi avec les deux Chambres en matière législative d'après la Constitution Nihil novi (1505).

A partir du début du XVIe siècle, l'organisation du pouvoir législatif de la Pologne et celle des autres pays européens évolue dans des directions opposées. Ici se forme peu à peu un pouvoir absolu du roi, qui trouvera sa courte mais juste caractéristique dans la phrase célèbre : « si veut le roi, si veut la loi », « il n'y a pas de droit contre le roi ». En Pologne, se fait jour de plus en plus le principe — d'ailleurs très ancien — de la souveraineté du peuple, qui trouve son expression dans l'organisation définitive du pouvoir législatif.

Ce fut dans l'Assemblée générale de tout le royaume, siégeant à *Radom*, que fut votée la Constitution *Nihil novi*, le 7 avril 1505, constitution qui resta la base de la législation polonaise jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Au cours de trois siècles, il n'y fut apporté que des modifications accidentelles.

Le but primordial de la réunion de Radom était de codifier et de faire publier de façon suffisante toutes les lois obligatoires du pays. C'est ainsi qu'un an après, en 1506, un code fut imprimé et publié par le chancelier royal *Jean Laski* (1). Mais la diète de Radom vota aussi quelques lois nouvelles, de première importance, notamment celle qu'on appelle la loi ou *la constitution de Nihil novi*.

C'est cette dernière qui posa *le principe de la collaboration mutuelle* des trois corps de la nation en matière législative. Voici ce que disait un passage célèbre de cette constitution :

« Attendu que les droits communs et les lois publiques affectent non pas certains particuliers, mais le peuple tout entier, nous avons décrété dans cette assemblée de Radom, de concert avec les prélats, les conseillers, les barons et les nonces terrestres de notre royaume, que dorénavant, et pour toujours, sans le consentement commun des conseillers et des nonces terrestres, ni nous, ni nos successeurs, ne devons statuer rien qui puisse tourner au désavantage de la République, ou causer préjudice à une personne privée quelle qu'elle soit, ou comporter une innovation soit du droit commun, soit de la liberté publique. »

Nous ne voulons pas faire ici de la polémique. Mais il nous est difficile de ne pas dénoncer la malveillance d'un auteur allemand (2) de l'époque de Bismarck, disant que la constitution de Radom n'apporta rien de nouveau à la législation polonaise. Le pouvoir royal, d'après cet historien, serait sorti de

---

(1) Malheureusement cet ouvrage ne m'était pas abordable. Je n'ai pu trouver dans la bibl. universitaire de Strasbourg que la *deuxième* codification, celle de Przyluski, un recueil privé, mais d'une grande autorité, faite en 1553. *Statuta Herburi*, per ordinem alf. confecta, ne sont qu'un remaniement du code officiel fait par le même auteur en 1565.

(2) Dr Caro, en « Geschichte Eur. Staaten », t. V, zweite Helfte, p. 987 et suiv.

la diète de Radom aussi fort qu'il y est entré. Le texte de la loi que nous venons de citer nous suffit pour réponse.

Cependant, il faut observer que la constitution *Nihil novi*, tout en posant le principe de la collaboration législative, ne le détermina pas d'une manière assez nette et suffisante pour faire disparaître toutes les difficultés. C'est au cours du XVIe et même du XVIIe siècle que l'organisation et les attributions des trois corps législatifs vont être complétées et précisées au fur et à mesure des besoins, des circonstances et des expériences. Il ne s'en suit point que les dispositions particulières déterminées par les lois postérieures n'aient pu être observées déjà depuis longtemps comme lois coutumières.

Essayons donc, dans ce chapitre, de présenter :

dans la Ire section : l'organisation des trois corps législatifs selon la constitution *Nihil novi*, dans la première moitié du XVIe siècle ;

dans la IIe section : leurs attributions en matière législative à la même époque.

Sect. I. — L'ORGANISATION DES TROIS CORPS LÉGISLATIFS.

Ces trois corps de la nation sont : le roi, le Sénat et les députés. L'organisation de ces corps n'était encore, au début du XVIe siècle, — comme nous l'avons dit plus haut, — ni totale, ni définitive. Il nous faudra donc, pour la mise au point, prendre quelques indications de l'époque plus récente, ce que nous ne manquerons pas de noter le cas échéant.

Un principe essentiel, proclamé seulement 300 ans plus tard dans le reste de l'Europe continentale, domine l'organisation des organes dont nous voulons parler. C'est le principe de la souveraineté de la nation.

Nous en constaterons la puissance dans *l'élection* du roi qui fera *l'objet du premier paragraphe.*

Nous le retrouverons dans *l'organisation du Sénat*, *l'objet du deuxième paragraphe.*

Il se manifestera aussi dans *les élections des députés*, que nous étudierons dans *le troisième paragraphe.*

Les questions spéciales ayant trait au *siège* et à *la date* de la diète générale, ainsi qu'à *la sécurité* garantissant leurs membres et leurs débats, nous fourniront la matière du *quatrième et dernier paragraphe* de cette section.

§ 1. — *Le roi élu par la nation.*

L'institution et le mode de la libre élection du roi se dessine peu à peu à partir du 8 mai 1339, date de la convention tenue par le roi Casimir le Grand à Cracovie. On y discuta déjà de la personne du roi et des conditions qui allaient lui être imposées. C'est ainsi qu'en dehors de la candidature de Louis d'Anjou, dont nous avons déjà parlé, la convention prit en considération la personne d'un prince ruthène, Constant Koryatowicz, en lui imposant la condition de changer le rite oriental contre le rite latin, ce que ce dernier avait refusé (1). Cependant l'élection de Louis d'Anjou était encore élection de la famille et non celle de la personne.

Il n'en fut pas de même avec l'élection de Wladyslaw Jagiello. Celui-ci et ses fils furent élus par le Sénat *quant à la personne.* Si cela paraissait encore douteux en ce qui concerne la personne de Jagiello, qui aurait pu avoir le droit au trône de la Pologne par sa qualité d'époux de Hedwige, il est bien sûr que Wladislaw, fils de Jagiello, fut élu roi quant

(1) V. Naruszewicz, t. VI, p. 58.

à la personne, par le Sénat polonais, à Jedlna, le 23 avril 1431 (1). Il fallut, après la mort de Jagiello (1434), renouveler cette élection, car certains seigneurs (surtout Spytko de Melsztyn) refusaient de reconnaître Wladislaw III, à cause de son extrême jeunesse. Il est possible, disaient les seigneurs opposants, qu'un tel roi, si jeune (10 ans), après sa maturité, abroge toutes ses obligations à l'égard de la nation.

C'est ainsi que le cardinal Olesnicki dut agir avec vigueur. Le 25 juin 1434, une assemblée électorale était tenue à *Cracovie*. Le cardinal, pour gagner les électeurs en faveur de Wladislaw, dit que « regimen et *libertas regni non in regia sed in nostra potestate consistit*, neque illi potestatem regni postquam adolesceret, sumus facturi, nisi iura et libertates regni confirmaret » (2). L'opposition n'ayant pas cédé, le cardinal fit appel à la foule, car non seulement « pontifices et primores consiliarii, verum etiam milites et vulgares... in frequenti numero Cracoviam convenerant » (2).

Wladislaw fut donc proclamé roi et couronné le même jour.

On peut dire que c'était la première « libre élection » polonaise faite par acclamation.

Cependant cette prérogative de la nation ne reposait que sur le droit coutumier. Jusqu'au début du XVIe siècle, elle ne fut jamais confirmée par la loi écrite. Acceptée en fait, elle fut enfin reconnue solennellement pas Sigismond Ier, en 1507, et insérée dans l'acte portant confirmation générale des privilèges de la nation passé par le roi avant son couronnement. (Nous citons cet acte tout entier en Annexe n° 5, ci-dessous joint. Il ressemble à tous les autres de ce genre.)

---

(1) Dlugosz, XI, p. 605. « Prælati et barones, deliberatione habita, concorditer, nulla discrepante, filium *seniorem* Wladislaum in regem recipere se obtulerunt et obligaverunt ».

(2) Idem, l. c., p. 666.

Mais une simple constatation n'est ni une reconnaissance, ni une confirmation pour l'avenir. Aussi la diète de Piotrkow, 1550, fit publier par le roi Sigismond Auguste Ier une loi qui disait que : « *nemo ad regnum coronari debet, donec prius ab omnibus ordinibus regni, libere, iuxta privilegia regno Poloniæ a regibus data, electus fuerit* » (1).

En ce qui concerne le mode d'élection, il était bien simple avant 1572, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Sigismond Auguste I, le dernier des Jagiellons. C'était le roi régnant lui-même, qui organisait l'élection de son successeur, ce qui fut interdit par la loi de 1572 (2). A cette fin, il passait régulièrement un contrat avec les sénateurs et plus tard aussi avec les députés, comme représentants de la nation toute entière. Ces conventions, jusqu'à Casimir III, nous les avons vues dans le chapitre précédent. Depuis 1573, le candidat lui-même faisait le contrat avec la nation. Les stipulations qui y étaient insérées prirent le nom de « *pacta conventa* ».

Le mode d'élection depuis 1572 avait une organisation spéciale, mais ne fut jamais établi définitivement par une loi écrite. Cette question présente un réel intérêt et mérite d'être traitée plus en détail (3). Nous nous bornons ici à indiquer que désormais le roi ne pouvait être élu sans avoir conclu lui-même les « pacta conventa ». L'élection une fois faite, il n'était couronné qu'après les avoir confirmés par un serment solennel aux mains du primat du royaume (4). La sanction prévue contre

---

(1) Herburtus, p. 160.

(2) Lengnich, l. II, c. 2, § 5. « Post Sigismundum Augustum, Henrico iam electo lata lex, ne reges, dum vivunt, regem alium designent aut eligant, aut ad electionem comitia indicant, aut aliquo modo successorem in adeundo regno adiuvent, sed ut perpetuis temporibus, post regum obitum electio omnibus regni ordinibus libera maneat. Haec verba initio articulorum Henrico oblatorum... leguntur ».

(3) Idem, l. I, c. III. Voir sur cela Lengnich, l. II, c. IV, § 1-58.

(4) Idem, l. II, c. V, § 1. « Ut electio regem constituit, ita inauguratio vulgo coronatio illum, Reipublicæ præficit, ut eam ad legum norman regat ». Idem, § 3. « Obtinet a Vladislai Loctici tempore ut

le roi était celle de « non prestanda obedientia » dont nous avons vu la première apparition en 1453.

§ 2. — *L'organisation du Sénat.*

Le Sénat n'était pas un simple corps de parade auprès du roi. Nous avons vu combien de fois il imposa sa volonté dans la direction de l'Etat.

Cependant la prépondérance du Sénat à l'égard du roi ne fut qu'un pur état de fait jusqu'à la constitution de Radom, en 1505. Aucune loi *écrite* n'obligeait le roi ni à prendre l'avis de ses conseillers, ni de suivre leur conseil (1). Mais à partir de la constitution *Nihil novi*, le pouvoir législatif du Sénat allait être définitivement et nettement établi. Le Sénat prit une position égale à celle du roi et des députés, en matière législative, puisque « nihil novi constitui debet sine communi consiliariorum consensu ». Dès lors, ce n'est plus la coutume où un concours de circonstances favorables qui assure au Sénat une participation effective dans la législation ; c'est la loi écrite et indubitable, loi que devra jurer chaque roi qui voudra monter sur le trône.

Un tel corps doit avoir une organisation précise. Essayons donc de répondre à ces deux questions :

---

inauguratio Cracoviæ peragatur ». § 10. « ad altare deductus subimittit genua et ab Archiepiscopo interrogatus, num religionem, Ecclesiam, Regnum tueri velit, ad singula « volo » respondet. Tum stans in leges Regni iurat, hocque ex antiquo instituto... » «... utque civibus liceat obsequium renunciare si rex ius iurandum violaret... »

(1) Lengnich, l. III, c. III, § 2. «... nulla tamen per leges consulendi erat necessitas, aut uti eis visum constituendi, sed principes multa, proceribus ignaris preagebant, et quando eos adhibebant, id ideo fiebat, ut edocerentur quid conduceret, manente decernendi libertate ».

Cependant cette observation n'exclut pas l'existence d'une obligation imposée au roi par la loi coutumière.

1° Qui pouvait faire partie du Sénat ?
2° Par qui était-il désigné ?

1° Le Sénat polonais était composé uniquement de membres de droit. En vertu d'une vieille coutume y avaient entrée : les évêques résidentiels, les palatins, les castelans (châtelains), quelques ministres du roi (ces derniers à une époque plus tardive) (1).

Pour pouvoir remplir l'un de ces offices ci-dessus, il fallait :

Avoir la nationalité polonaise. Cette première condition se dégage clairement de la loi votée en 1669, interdisant « sub pœna criminali » aux étrangers de se mêler des affaires publiques du royaume en qualité de conseillers du roi (2). La loi elle-même, définie et écrite, ne remonte pas très haut, mais l'idée de cette défense se rattache à l'époque de Casimir III, 1453. Elle se fit jour au cours de la lutte engagée par le Sénat contre ce roi pour le forcer à congédier ses conseillers lithuaniens et à se soumettre à la surveillance d'un corps de quatre conseillers polonais. D'ailleurs cette condition se comprend facilement dans un Etat ayant pour chef des rois de diverses nations.

Faire partie de la noblesse (3.

---

(1) Lengnich, l. III, c. 4, § 1. « Senatum constituunt qui olim prælati et barones dicebantur, quibusque postea senatorum seu consiliariorum regni nomen inditum est. In horum numero sunt archiepiscopi, episcopi, palatini, castellani et præcipui ministri, qui ideo senatorii ordinis vocantur. Estque his dignitatibus munus senatorium ita innexum, ut simul cum illis conferatur ».
Idem, l. III, c. V, § VII.

(2) V. Lengnich, l. III, c. IV, § 6. « Præter hos Senatores non alii regis sunt a consilio quos publicis negotiis adhibeat arcent que illis leges omnes extraneos in quos exorbitantiæ a. 1669 criminalem pœnam decernunt. »

(3) « Quia ordo militaris primas partes habet in regno hoc, nullus

Etre domicilié et avoir une propriété foncière dans la province qu'on représente comme sénateur. (V. Annexe 1, § 7).

Avoir bien mérité du pays, être d'un âge mûr et d'esprit averti. Ces dernières conditions, qui sont d'ailleurs dans la nature des choses, se rencontrent déjà dans la demande de la noblesse au roi, datée de 1454, à Cerekwica. Le roi y donna son assentiment dans les statuts de Nieszawa, la même année (1).

2° C'était le roi qui jouissait du droit de nomination des sénateurs. La question était bien simple en ce qui concernait les palatins et les castelans. Ceux-ci étant en même temps fonctionnaires administratifs et judiciaires du roi, étaient nommés par ce dernier comme chef suprême de l'administration et de la justice.

Quelques difficultés se posaient à l'égard des évêques. Déjà en 1102, le pape Pascal II se plaint, dans une lettre à l'archevêque de Gniezno, que les déplacements des évêques en Pologne ne se font pas par l'autorité du Saint Siège mais du roi polonais (2). Nous avons vu le roi Casimir Jagellon imposant ses candidats à quelques évêchés vacants. Ce n'est que la bulle du pape Sixte V de 1587 qui mit fin à cette lutte séculaire en accordant aux rois polonais le privilège de présenter leur candidat aux évêchés vacants.

Le nombre des évêques sénateurs au début du XVIe siècle fut de onze (3) ; au XVIIIe siècle, par suite de l'admission des évêques lithuaniens et ruthènes, de dix-sept (4). Il faut noter

---

debet esse in consilio nostro, nisi ex militari genere, tam spiritualis quam sæcularis ». La loi votée à Piotrkow, l'an 1550. V. Prilusius, l. I, c. III, art. I, l. 2, f. 73.

(1) Hube, p. 33; Lengnich, l. III, c. IV, § 2.

(2) Idem, l. II, c. XI, § 14; Balzer, 217.

(3) Prilusius, l. I, c. III, art. 1, lex. 3.

(4) Lengnich, l. III, c. 4, § 4.

que l'épiscopat polonais en 1921, dans la Pologne délivrée, abandonna spontanément le droit de siéger au Sénat (1).

En ce qui concerne le nombre des palatins, il était de dix-neuf à la première moitié du XVI[e] siècle et de trente-sept au XVIII[e] siècle, y compris les palatins de la Lithuanie (2). Les castelans siégeant au Sénat vers 1550 étaient trente-trois, vers 1750 leur nombre monta à quatre-vingt deux (3).

En dehors des évêques, palatins et châtelains, siégeaient au Sénat quelques ministres du roi. En 1504, le roi Alexandre I[er] investit son ministre des finances de la dignité sénatoriale (4). Bientôt d'autres ministres furent élevés à la même dignité. En 1559, nous trouvons au Sénat le maréchal du royaume, le chancelier, le vice-chancelier, le trésorier, le maréchal de la cour, en plus les ministres de la Lithuanie.

Bien qu'en principe, la nomination des sénateurs, ou pour parler plus exactement, la collation d'un office leur donnant droit à un siège au Sénat fut réservée au roi, nous voyons deux provinces, Plock et Witebsk, qui choisissaient leurs sénateurs elles-mêmes. Le roi n'avait qu'à confirmer les candidats qui lui avaient été présentés par la noblesse (5).

Les sénateurs étaient nommés à vie, mais leur dignité n'était pas héréditaire. Ces dispositions étaient prises dans la diète de Piotrkow, 1538 (6).

---

(1) V. Procès-verbal officiel de la séance de la Constituante polonaise, le 8 mars 1921; la déclaration de l'arch. Théodorowicz.

(2) Prilusius, l. I, c. II, art. 4[e]; Lengnich, l. c.

(3) Prilusius, l. I, c. III, art. 1, lex 3; Lengnich, l. c., § 5.

(4) V. Lengnich, l. III, c. VIII, § 1. Cependant Chwalkowski, op c., l. I, c. VI, p. 145, dit que « ante 1569 mareschalli, cancelarii et thesaurii non habebant locum in senatu. Sed in comitiis Lublinensibus cum assignaretur eiusmodi magistratibus litvanicis in senatu locus, polonicis quoque ea prærogativa concessa est ».

Prilusius, lib. I, c. II, art. 12, lex. 1, dit que « referendarii regii, regia majestate præsente habent potestatem dicendi in senatu sententiæ ».

(5) Lengnich, l. II, c. 2, § 22.

(6) V. Herburtus, p., 145. « Quia dignitates et officia... iuxta anti-

Après sa nomination, chaque sénateur prêtait serment selon la formule indiquée ci-dessous (1). Une fois le serment prêté, le sénateur ne pouvait plus quitter le territoire du pays qu'avec l'autorisation du Sénat et du roi (2).

Les sénateurs ne touchaient aucun traitement en raison de leur office sénatorial ; cependant ils étaient logés et nourris aux frais du trésor public pendant la session (3).

§ 3. — *L'organisation des députés.*

Le statut de Nieszawa, 1454, comme nous l'avons vu, appela la noblesse à la discussion préalable des lois dans les diètines. La fin du XVe siècle nous apporta l'institution des députés, sans lesquels selon la constitution *Nihil novi*, rien ne pouvait être voté en matière de droit commun. Nous pouvons donc nous demander comment le corps des députés était organisé et notamment :

1° Qui choisissait les députés ?

2° Qui pouvait être élu ?

---

quam consuetudinem per nos collata non licet nobis abrogare et ab eis quibus collata sunt amovere et auferre », etc.. V. aussi Chwalkowski, op. cit., p. 93. « Non nascuntur consiliarii sed leguntur ; semel autem placiti pro æternis servantur, perpetuum enim hoc munus est ».

(1) Prilusius, l. I, c. III, art. 1, l. 3. « Ego N. N. iuro : quia Serenissimo Principi et Domino, domino N. N. regi Poloniæ, fidelis ero, pro eiusque Majestate et Republica regni sui fideliter consulam. Secreta, quæ mihi per Suam Majestatem et consiliarios Eius dicentur, contingentia vel Majestatem Regiam, vel Rempublicam aut utrumque nemini in iacturam regiam et Reipublicæ pandam. Proposse meo utilitates S. Maj. Regiæ, Regni et Reipublicæ augmentabo. Quidquid vero scivero, intellexero aut sensero, Suæ Maj. Regiæ, Regno et Reipubl. nocibile et damnosum, præcustodiam, et ne fiat, me opponam et illud avertam. Sic me Deus adiuvet et hoc Sacrum Evangelium ac Christi sancta Crux ».

(2) Chwalkowski, p. 128, dit que cette coutume fut votée en forme de loi en 1613. « Non licet senatori post præstitum iuramentum sine consensu publico migrare e finibus ».

(3) V. Lengnich, l. III, c. V, § 9, et l. IV, c. II, § 5.

3° Quel était le mode de l'élection ?

4° Quel était le nombre des députés ?

1° Ce n'est pas le peuple comme tel, ce sont les provinces, *terræ*, *ziemie*, qui sont appelées à concourir à l'élaboration des lois. Chaque province procède à l'élection de ses représentants et leur confie un mandat nettement délimité. Il s'en suit que la province, *ziemia*, était considérée comme une circonscription électorale naturelle. Le collège électoral y était composé de tous les nobles mâles et majeurs, qui dépendaient directement du roi, sans l'intermédiaire des patrons « nobiles possessionati ou immediati » (1).

Il paraît que ce fut la loi de 1496, votée à Piotrkow, qui en défendant aux plébéiens, aux kmetons et aux citadins d'acquérir ou même de posséder des biens fonciers, posa le principe de la distinction entre les *nobiles immediati* d'un côté et les *nobiles mediati* et les citadins de l'autre côté.

Cependant cette loi ne fut pas strictement observée. Déjà le roi Alexandre Ier (1505) invita les citadins à choisir les députés à la diète de Radom (Voir Annexe n° 4). D'autre part une autre loi, celle de 1611, fut nécessaire pour interdire de nouveau aux plébéiens l'acquisition des terres (2).

C'est au roi qu'appartenait le droit de convoquer les diètines électorales. Un décret royal fixait le lieu et la date de l'assemblée de la terre. En 1507, Sigismond I s'obligea à Cracovie « dare cancellariæ informationem, ut eos (diètines) opportunis locis et debitis temporibus litteris præscribat » (3).

La date de la convocation n'était pas laissée au bon plaisir du roi. Il devait la fixer au plus tard pour le lundi de la sixième semaine avant la réunion de la diète (4).

---

(1) Lengnich, III, c. IX, § 1 et 2.

(2) V. Lengnich, l. III, c. II, § 8.

(3) Prilusius, l. I, c. XV, art. 7, lex. 1. — Idem, l. I, c. II, art. I, lex 2, f. 24. « Sigismond Auguste. 1550, à Cracovie : « ut tempore fœlicis nostri principatus negotta publica ordinate procedent, Comitia generalia et particularia iuxta tempus et loca statuto descripta ediremus. »

(6) Chwalkowski, p. 175.

Le décret royal était publié par un officier du tribunal de la province (wozny) et par l'affichage à la porte des églises (1).

Il faut ajouter qu'au moins au XVII[e] siècle toutes les diétines électorales se tenaient le même jour (2).

Une seule terre avait-elle plusieurs diètines électorales ou bien seulement une ? Cette question fut réglée par la coutume. En principe, chaque terre n'avait qu'une seule assemblée électorale, au chef-lieu de la terre. Cependant, le roi pouvait réunir deux terres en une seule circonscription, mais seulement, si les terres en question le demandaient. C'est ainsi que Sigismond I[er], en 1510, réunit la terre Brzescie avec celle d'Innowroclaw (3). Parfois aussi le roi s'opposait aux prétentions de certaines terres à avoir deux diètines chez elles (4), pour ne pas être obligé de payer deux légats royaux — ce que nous verrons tout à l'heure — au lieu d'un seul.

L'assemblée électorale s'ouvrait par une messe solennelle, puis on procédait à l'élection du président, ou maréchal. Celui-ci, nommé à la majorité des voix, dirigeait les débats. Il est très probable que jusqu'au début du XVI[e] siècle, le palatin de la province remplissait l'office du maréchal (5).

Le maréchal élu donne la parole au nonce du roi chargé d'informer l'assemblée des questions qui devraient être discutées dans la diète ; cette pratique, suivie depuis longtemps, fut de droit positif au moins depuis la loi de 1581 (6).

---

(1) Lengnich, l. c.

(2) V. Chwalkowski, p. 177.

(3) Prilusius, l. I, c. XV, art. 7, lex. 3 : « Petitioni Terrarum Bbzestiensi et Innovladislaviensi consentientes, constituimus, ut utriquæ terræ unum conventum terrestrem in Radziejow celebrandum deinceps instituamus ».

(4) Idem, l. c. Sigismundus en 1519, à Piotrkow : « Unus dumtaxat particularis conventus in terra sandomiriensi iuxta antiqua consueltudine celebretur ».

(5) Lengnich, l. c., § 2.

(6) Chwalkowski, p. 175.

L'assemblée procédait ensuite à la discussion du mandat et des doléances qui devaient être présentées à la diète. On les appelait aussi les *lauda*. Ceci fait, la diètine nommait les députés qui, comme mandataires, devaient porter l'avis de la diètine à l'assemblée générale du royaume.

2° Pour être élu, il fallait :

faire partie de la noblesse,

avoir son domicile et la propriété de biens-fonds dans cette terre,

jouir de tous les droits civils dans l'Etat (mineurs, femmes, exilés, exclus),

n'être pas déjà revêtu de la dignité sénatoriale (ici nous trouvons la séparation du pouvoir législatif et exécutif, étant donné que chaque sénateur était un magistrat),

ne pas se trouver engagé dans une action judiciaire devant être jugée à l'occasion de cette même diète (1).

3° Le mode d'élection, souvent turbulent comme d'ailleurs partout et toujours, se faisait d'après le *système de la majorité absolue de votes*. Le résultat était publié par le maréchal de la diètine (2).

---

(1) Chwalkowski, p. 184. « Nuntii terrestres ex ordine equestri non autem senatorio eliguntur; mos iste temporibus Casimiri Jagiellonis seculo XV° introductus ». Idem, p. 185. « Eliguntur viri possessionati, nulla infamia et bannitione notati — non tamen actionem in iisdem comitiis habentes ». Cette dernière disposition fut établie par la loi de 1540, comme dit Prilusius, l. I, c. I, art. 1, lex. 4 : « quod nullus nuntiorum eligatur, qui causam aut actionem judiciariam in Conventu agendam haberet ».

(2) V. Lengnich, l. IV, c. I, § 3. Il faut souligner ce détail contre l'avis de plusieurs auteurs qui veulent voir en Pologne dans tous les domaines seulement « l'unanimité ». Lengnich dit : « *Nuntii eliguntur suffragiorum pluralitate* ex nobilibus, qui præsentes », etc..

4° Le nombre des députés changeait suivant l'étendue des terres et les circonstances particulières. Nous avons vu au chapitre précédent (p. 75) qu'en 1492 les terres ont été appelées à choisir chacune deux députés. Ce chiffre apparaissait à la noblesse un peu insuffisant. C'est ainsi qu'en 1521, l'assemblée nobiliaire de Bydgoszcz émit le vœu que dorénavant chaque terre pourrait élire autant de députés qu'elle le voudrait. Afin que cette décision ne grevât pas trop lourdement le budget de l'Etat, on décida encore dans la même diètine que seulement six députés de chaque palatinat seraient à la charge du trésor royal. L'entretien de ceux qui dépasseraient ce nombre incomberait à ceux qui les avaient élus (1). Cependant, en 1540, à l'assemblée générale de Cracovie, Sigismond I[er], d'accord avec le Sénat, limita le nombre des députés (2). Il paraît que la cause principale en était la question financière.

Le nombre total des députés au début du XVI[e] siècle ne devait être, d'après Kutrzeba (3), que de 40 à 45, mais en 1569 on en comptait déjà 95. Chwalkowski, pour la seconde moitié du XVII[e] siècle, nous donne le chiffre approximatif de 130 (4).

---

(1) V. Lebinski : « De nuntiorum terrestrium in Polonorum Rep. origine », thèse de doct. Vratislaviæ, 1860, p. 22.

(2) « Cum cerneremus numerum nuntiorum terrestrium qui ad Concentum generalem destinantur, eousque processisse, ut thesaurus Reipublicæ in illos necessario plus æquo gravaretur et magna pars contributionum publicarum in illos expenderetur, defensioque Reip. per hoc minueretur, ac item *omnes tractatus et actiones in conventibus necessario cum illis agendæ, in longum traherentur propter numerosam illorum multitudinem*, ...propterea consiliariis nostris censentibus in præsentia nuntiorum terrestrium ante conclusionem conventus præsentis edici facimus atque hac constitutione nostra decernimus, ut in conventibus particularibus nuntii ad conventum generalem non plures eligantur, quam olim eligebantur, regnantibus feliciter prædecessoribus nostris ». Prilusius, l. I, c. 2, art. 1, lex. 4, f. 25.

(3) Op. cit., p. 107.

(4) Op. cit., p. 181.

Au commencement du XVIII[e] siècle (1733), ce chiffre était monté à 182 (1).

Notons en passant que l'élection d'un député n'était valable que pour une seule législature (2).

§ 4. — *Lieu et date de la diète. Sécurité de ses membres.*

Jusqu'à la loi de 1540, le lieu de la diète était fixé arbitrairement par le roi. Exception était faite pour la diète commune de la Pologne et de la Lithuanie. D'après le traité de Hododlo, 1413, elle devait siéger ordinairement soit à Lublin, soit à Parczow (3). En fait l'assemblée générale de la Pologne seule se tenait le plus souvent à Piotrkow. Aussi, lorsque le roi Sigismond I[er] entreprit de réunir des assemblées à Cracovie, les sénateurs et les députés, surtout ceux de la Wielkopolska, le rappelèrent au respect de l'ancienne coutume.

De là sortit la loi de 1540, datée de Cracovie, dans laquelle Piotrkow fut déclaré siège de l'assemblée générale de la Pologne (4). On l'appelait *sejm walny*, c'est-à-dire concours général de terres (*sejm* ayant la même racine que *ziemia*, terre, province). Une disposition supplémentaire de 1543, donnée elle

(1) Lengnich, l. III, c. IX, § 2.

(2) Kutrzeba, p. 143.

(3) Prilusius, l. V, c. I, art 1, dans le texte du traité de Hododlo : « Vladislaus, Dei gratia Rex Poloniæ, etc... et Alexander seu Vitoldus, Magnus Dux Lithuaniæ... significamus... quod præfati barones et nobiles Regni Poloni et terrarum Lithuaniæ conventiones et parlamenta, quando necesse fuerit in Lublin vel in Parczow, atque aliis in locis aptis de consensu et voluntate nostra celebrabunt ».

(4) Herburtus, p. 91. « Cum gravius ferrent nonnulli consiliarii et nuntii terrarum regni nostri ad conventum generalem Regni Cracoviam sese vocari... decrevimus... ut non alibi præter Petricoviam conventus generalis celebretur, nisi causa legitima per nos cum consiliariis nostris expendenda aliud statuerit faciendum ».

aussi à Cracovie, admettait deux exceptions à cette règle : l'une en cas de maladie du roi, qui résidait à Cracovie, la capitale du royaume; l'autre en cas d'épidémie sévissant dans la région de Piotrkow (1).

Le traité de l'union entre la Pologne et la Lithuanie, passé à Lublin, 1569, assigna la diète définitivement à Varsovie, et à Grodno (2). Les deux premières à Varsovie, chaque troisième à Grodno.

Pour ce qui est de la date de la convocation du Sejm, on peut dire, d'une façon générale, que jusqu'à la loi de 1572, insérée dans les « pacta conventa » de Henri de Valois, la date de la diète était à la merci du roi (3). Ordinairement la diète, avant 1505, était convoquée chaque année. Après la constitution *Nihil novi*, le roi tenait à la convoquer le moins souvent possible puisque celle-ci portait régulièrement atteinte à ses pouvoirs. Mais depuis 1573, le roi était obligé de convoquer la diète ordinaire tous les deux ans ; la diète extraordinaire pouvait être réunie par le roi dans n'importe quel temps. Ce ne fut qu'en 1717, que l'on fixa le jour auquel devait s'ouvrir la session biennale (4).

Il nous reste à dire quelques mots sur la sécurité des assemblées particulières et générales, et sur le privilège d'inviolabilité dont jouissaient les sénateurs et les députés.

Déjà en 1496, le roi Jean Albert promulguait à Piotrkow une loi assez sévère pour assurer la sécurité des tribunaux terriens (5). Cette loi défendait d'apporter des armes quelconques au lieu où siégeait le tribunal. En cas de contravention, le déliquant encourait une amende de 14-60 marks, monnaie

---

(1) V. Prilusius, l. I, c. I, art. 1, lex. 1.
(2) V. Chwalkowski, op. cit., p. 187.
(3) V. Lengnich, l. IV, c. III, § 2; Kutrzeba, p. 108 et 141.
(4) Lengnich, l. c.
(5) Prilusius, l. IV, c. IX, art. 1, lex. 7 «... quod si aliquem vulneraverit — collo privetur ».

du pays (mesure *miarka*, 1 mk : 36 fr. à peu près. V. Annexe nº 1). La peine de mort était édictée contre quiconque aurait blessé quelqu'un au lieu du siège du tribunal.

En 1507, Sigismond Ier étendit cette loi aux diètines, quelque fût leur caractère, et aux assemblées générales du royaume. En même temps, les sanctions en furent aggravées : toute atteinte portée à la sécurité des assemblées en question était punie de mort (1). En cas de fuite du délinquant, la loi prévoyait la confiscation de ses biens. En ce qui concernait la diète générale, l'exécution de cette loi fut confiée au maréchal du royaume (*sądy marszalkowskie*).

Dans les provinces, c'était le capitan (préfet) (2) qui en était chargé.

Il importe de faire remarquer que la sécurité des sénateurs et des députés n'était pas entendue dans le sens moderne : d'immunité pour les opinions émises au cours des débats et d'inviolabilité pendant la durée de la session. Il était d'ailleurs conforme à la vieille coutume de Pologne de ne poursuivre personne pour les opinions émises sur une question politique (3). La loi de 1510, donnée par Sigismond Ier, à Cracovie, aggrava simplement la peine édictée par le droit criminel contre ceux qui menaceraient un sénateur ou un député dans leurs fonctions ou à l'occasion de leur office. La période comprise par la loi était celle de toute la durée de la session et englobait un laps de temps de quatre semaines avant et après la session.

---

(1) Idem, l. c., lex. 8. « Statuimus et decrevimus, quod si quis in armis vel cum armis insidias vel seditiones violentiam præ se ferentibus ad præfatos conventus (qui de nostro vel nostrorum consiliariorum mandato fiunt) aut iudicia venerit, tamquam pacis communis violator poena capitis puniatur. Quam si forte fuga evaderet, bona eius confiscentur. Et hoc statutum ad personas cuiuslibet status, conditionis et præeminentiæ extendimus ».

(2) V. Chwalkowski, p. 141, et Prilusius, l. c. ci-dessus, lex 7.

(3) Cholonienski, *l'Esprit de l'histoire polonaise*. Lausanne, 1917, p. 11.

Cette atteinte devait être punie comme « crimen laesæ majestatis » (1).

Mais déjà, en 1539, le crime de lèse-majesté fut restreint à la seule personne du roi (2).

Ajoutons que les députés jouissaient du même droit de gîte et de couvert pendant la session que les sénateurs

---

Sect. II. — LES ATTRIBUTIONS DES GRANDS CORPS DE L'ÉTAT EN MATIÈRE LÉGISLATIVE.

La nature juridique des attributions de l'assemblée générale et du roi est exprimée dans la constitution *Nihil novi.* Cependant les termes de la loi sur ce point sont assez courts et un peu vagues. Pour comprendre l'accroissement constant que les attributions des députés prennent au cours du XVIe siècle, il faut se rappeler toujours qu'en ce temps l'opinion publique était nettement favorable à une diminution de l'autorité du roi souverain. Le XVIe siècle d'ailleurs, c'est la période de l'épanouissement de l'humanisme en Pologne.

Dans la section présente nous verrons :

§ 1er, les attributions communes des députés et des sénateurs ;

---

(1) Prilusius, l. c., lex. 9. « Quicumque prælatos barones et consiliarios regni, status cuiuslibet, item nuntios sive nostros sive terrestres, nostra ac Reipublicæ negotia obeuntes, ad conventus publico sive terrestres sive generales proficiscentes et in iisdem conventibus manentes, sive ab eisdem (violatoribus) in domos suas redeuntes, quattuor septimanis ante conventus et post, aliis quattuor septimanis sive in viis, sive in villis et oppidis quocumque modo invadere et violare ausus fuerit, crimine læsæ majestatis reus iudicabitur » !

(2) V. Chwalkowski, p. 401.

§ 2, l'accroissement des attributions des députés et par quelle voie il s'opère ;

§ 3, les pouvoirs des sénateurs ;

§ 4, les attributions du roi ;

§ 5, enfin, dans leurs grandes lignes la forme des débats, la promulgation des lois votées, et ce qu'on appelle le « referendum au peuple » (les diètines relationnaires).

§ 1. — *Les attributions communes des députés et des sénateurs.*

Ces attributions sont au nombre de trois. Les deux premières, nous pouvons les dégager directement du texte de la loi. La troisième est comprise, au moins en germe, dans la constitution.

La constitution de Radom décrète que, dorénavant et pour toujours, sans le consentement commun des conseillers et des nonces terrestres, le roi ne décidera rien qui puisse tourner au désavantage de la République, ou causer préjudice à une personne privée par une innovation soit du devoir commun, soit de la liberté publique. De là se dégage nettement la première et la deuxième attribution des deux Chambres : la surveillance du bien commun du pays, la défense des privilèges dont la noblesse avait la jouissance, et peut-être aussi la troisième attribution, le *liberum veto.*

La surveillance du bien commun du pays. — Une telle attribution était extrêmement large. On pouvait y mettre tout ce qu'on voulait. Cependant l'opinion publique de l'époque qui nous occupe, n'y voyait que deux choses :

La cession d'une partie du territoire polonais par le roi à un étranger ;

La déclaration de la guerre et la ratification des traités de paix.

La première préoccupation de la noblesse se montra à maintes reprises, soit pendant le régime de Louis d'Anjou, soit pendant celui de Casimir Jagiellon. Le premier était haï en Pologne, s rtout à cause du détachement de la Ruthénie Rouge de la Pologne, qu'il avait donné en fief à l'un de ses partisans. Le deuxième prétendait régler la frontière entre la Pologne et la Lithuanie au préjudice évident de la Pologne (V. p. 71).

Quant à la deuxième préoccupation, il faut se rappeler toujours que la noblesse fournissait le service militaire à ses propres dépenses ; c'était ce qu'on appelait le *pospolite ruszenie*. Or, la déclaration de la guerre touchait beaucoup aux intérêts de la noblesse, dont la plus grande partie s'occupait d'agriculture (V. p. 65).

De là le premier devoir des sénateurs et des députés : l'intervention effective dans la déclaration de la guerre ou dans la cession du territoire, afin que le bien commun du pays fut préservé.

La defense des privilèges. — C'est ici que nous touchons le point essentiel de la constitution de Radom. La noblesse jouissait de privilèges exorbitants, qui lui avaient assuré la fixation des impôts, la garantie de la propriété et de la liberté personnelle. Il est bien évident que cette noblesse, dont l'esprit politique avait été éveillé par les événements historiques, faisait tout pour conserver et même augmenter les privilèges accordés, qu'elle appelait « la pupille de la liberté ».

D'autre part, le pouvoir royal était notablement restreint par les limites que lesdits privilèges portaient à ses attributs. En effet, nous avons vu des cas où le roi ne voulait pas confirmer les privilèges de la noblesse. De là provient une crainte continuelle de la noblesse. Pour couper court à ces intimidations éternelles, la noblesse voulait s'assurer l'avenir. C'était le but de la constitution de Radom. Dorénavant, rien ne pouvait être établi sans le consentement des sénateurs et des députés en matière portant atteinte aux privilèges.

Notons bien que par ces attributs de la diète, les privilèges

changent de nature juridique. Désormais ce ne sont plus des privilèges, ce sont *les lois nationales*, obligeant la nation et le roi.

Le troisième attribut commun que nous voulons dégager de la constitution *Nihil novi*, c'est ce qu'on appelait le *liberum veto*.

Nous abordons là une des questions les plus difficiles dans l'histoire du droit polonais, et qui, avouons-le, jusqu'à ces jours, n'a pas été encore suffisamment éclaircie. Essayons quand même de jeter quelques rayons sur ce « mystère polonais » généralement si mal compris et encore plus mal présenté (1).

Trois idées vont nous y aider : le mode de la formation de l'Etat polonais, la nature juridique du privilège, la lutte éternelle entre la minorité et la majorité.

1° *La formation de l'Etat polonais.* — On se souvient que la Pologne, partagée par suite du testament de Boleslaw III et après lui par ses fils, devenait une mosaïque de petits Etats dont chacun avait son prince, sa cour princière, sa législation particulière, ses coutumes propres, etc..

Le sentiment national éveillé, la nation procéda lentement à l'unification administrative des petites principautés, tout en leur laissant : 1° les fonctionnaires autrefois fonctionnaires du prince, palatins, castelans, désormais dignitaires et représentants des petits Etats d'hier en face du pouvoir central ; 2° les institutions propres, comme par exemple la monnaie, les mesures, certaines clauses du droit privé, etc.. Les privilèges des rois donnés pour la nation polonaise toute entière facilitaient l'unification de la nation en face du roi, mais ils ne le faisaient pas en ce qui concerne la distinction entre les provinces autrefois petits Etats. Les coutumes locales restaient en vigueur

(1) V. Konopczynski Wladyslaw, Liberum veto, Krakow 1918, p. 468, ouvrage très fouillé, mais un peu chaotique.

et le pouvoir central, lié d'ailleurs par les privilèges, n'avait aucun intérêt à les déraciner, pour ne pas s'exposer au danger de la rupture du lien commun. Les membres des familles des Piast étaient toujours prêts de reprendre leur droit contre les rois étrangers. On en voit aisément la conclusion : une facilité extrême pour les terres — au moins du début — de pouvoir défendre leurs particularités. Le *veto* émis par la terre et ses représentants pouvait suspendre l'exécution de la loi dans cette terre sans égard aux autres, quoiqu'une telle prérogative des terres n'avait aucune base juridique.

2° *La notion du privilège.* — A côté de ce privilège *caduc*, il y avait beaucoup de privilèges personnels. La notion juridique du privilège accordé par le roi à une personne contribuait beaucoup à éveiller le sentiment de l'indépendance personnelle. Quoi qu'on puisse dire sur ce privilège, il reste certain qu'il vise en premier lieu *la personne*, physique ou morale, et en deuxième lieu l'objet constituant la matière du privilège. Il s'en suit que pour limiter ou pour enlever le privilège par une voie légale, il fallait obtenir *l'accord personnel* du sujet privilégié. C'est dans ce sens que le roi Jagiello, en 1404, convoqua des diètines pour agiter les impôts immédiatement avec les privilégiés. C'est encore ici qu'un député, d'après la mentalité du moyen âge, ne pouvait être qu'un mandataire des autres, puisqu'il représentait non pas le bien commun, mais des biens personnels.

3° Je n'ai pas besoin d'insister sur la lutte éternelle entre la majorité et la minorité dans les sociétés humaines. Je constate son existence depuis des siècles. Je rappelle aussi l'obligation d'obtenir l'unanimité dans les tribunaux des peuples scandinaves (1), l'unanimité de la cour d'assises en Angle-

(1) Mauer, Vorlesangen über altnordische Rechtsgeschichte, IV, 337, cité par Konopczynski, p. 25.

terre (1), et même jusqu'en 1542, l'unanimité obligatoire dans le parlement anglais (2).

Il en était de même en France, où encore aux XIe et XIIe siècles, l'unanimité était obligatoire dans l'administration des communes (3).

La Pologne, elle aussi, n'était pas en dehors de ces préoccupations. L'unanimité y était une notion aussi familière que celle de la majorité l'est aux peuples modernes.

Quoi qu'il en soit, nous voyons dans le texte de la constitution de Radom qu'elle fut votée « de consilio, scientia et *unanimi voluntate omnium et singulorum*, prælatorum, etc., (V. Annexe n° 4).

Est-ce que le législateur de 1505 pensait qu'un seul député ou un seul sénateur pouvait faire échouer toutes les lois déjà votées par la diète d'un accord unanime ? Est-ce qu'il voulait donner une telle puissance d'obstruction aux membres de la diète ? Je crois que non. Durant les 150 ans qui suivirent la constitution *Nihil novi*, l'histoire de la Pologne ne nous offre pas même un seul exemple d'une telle interprétation. Celle-ci n'allait prévaloir que plus tard, par suite de l'influence des lois générales de la sociologie : détournement du sens de la constitution *Nihil novi* fait par l'opinion publique et abaissement de l'esprit civique entraîné par la prépondérance des intérêts personnels mal compris.

Le législateur de la constitution de Radom ne voulait que noter un simple fait historique, le fait que la constitution en question avait été votée à l'unanimité. Il se servit d'une expression qui était courante dans la rédaction des actes publics de cette époque. Pour mettre en relief le vote de la loi par l'Assemblée, on usait fréquemment de cette opposition *omnia* et

—

(1) Pollock et Maitland, *History of the English law*, II, 523, cité comme ci-dessus, p. 27.

(2) Konopczynski, p. 50.

(3) Viollet, *Histoire des institutions politiques*, III, p. 27, 108, éd. Paris, 1898.

singula, *omnes* et *singuli* (1). Mais on sait bien que l'opinion publique aime à simplifier les problèmes les plus difficiles. Nous en avons un exemple frappant dans l'histoire de l'idée de la séparation des pouvoirs telle qu'elle était comprise par Montesquieu et telle qu'elle le fut par l'opinion publique (2).

Cette opinion populaire en Pologne, appuyée sur le texte de la constitution fondamentale de l'Etat, celle de *Nihil novi*, se manifesta *pour la première fois* en 1652, où le *veto* d'un seul député (Siczynski) réussit, dans des circonstances particulières, à provoquer la rupture de la diète. On sait bien aussi dans quel but et par quels moyens les ambassadeurs allemands et russes se servaient du soi-disant *liberum veto*. Nous y reviendrons dans notre conclusion.

Notons encore que le mot *liberum veto* se rencontre dans les lois *écrites* polonaises pour la première fois dans la constitution du 3 mai 1791, où il fut justement supprimé pour toujours. A la même époque, la France interdisait à jamais le *liberum veto* du roi.

Nous terminons ce paragraphe en disant que la troisième attribution commune du *liberum veto*, à supposer qu'elle fut comprise dans la constitution, n'était que la confirmation de la deuxième, celle de la défense des privilèges.

§ 2. — *Les mandats de la noblesse font accroître les attributions des députés.*

C'est un fait historique que l'accroissement excessif du pouvoir des députés en Pologne aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. La

(1) V. p. ex. Annexe n° 5 ci-joint. Le roi Sigismond y confirme les privilèges « de tous et de chacun », ce qui est corrélatif à l'expression précédente « omnia iura, omnia privilegia ».

(2) Il est d'ailleurs facile de citer bien des exemples pareils : l'école laïque et la négation de l'existence de Dieu, la liberté de la presse et la liberté du mensonge, la liberté des cultes et la même valeur accordée à toutes croyances, etc..

classe nobiliaire, représentée par les députés des terres, devint alors toute puissante dans la législation. Aussi elle profita de cette prépondérance pour augmenter et affermir ses propres avantages. Le germe de cet accroissement d'influence se trouve — comme nous l'avons déjà signalé — dans le statut de Nieszawa. Ce germe pousse et se développe en un grand arbre, grâce à l'opinion publique du XVI[e] siècle nettement favorable à l'égard des dignités. Nous allons consulter deux écrivains, l'un juriste éminent, Prilusius, ou Przyluski, le même qui, en 1553, publia son précieux recueil des statuts de la Pologne ; l'autre, publiciste de premier rang, Orzechowski, dont les ouvrages furent la nourriture spirituelle de plusieurs générations de la noblesse.

Le juriste Przyluski (1), écho fidèle de l'opinion courante de son époque, nous donnera un petit aperçu des mandats que la noblesse imposait aux députés. Voici qu'il nous en parle :

« Inter alia haec quoque mandantur nuntiis a nobilitate :

1. Ut sub interregno cum senatu regem eligant, electum coronent.

2. Ut iurium confirmationem postulent.

---

(1) Op. cit., l. I, c. XV, art. 7 in fine. Sur la question de l'opinion publique du XVI[e] siècle en Pologne, nous nous bornons ici à citer seulement deux auteurs : Przyluski et Orzechowski. Mais il y en a bien d'autres. On peut trouver leur opinion dans le recueil des brochures politiques du XVI[e] siècle, de la période de l'interrègne entre la mort du dernier Jagiellon et l'élection de Henry de Valois (1573), l'ouvrage de Jan Czubek, *Pisma polityczne* (Ecrits politiques), Krakow 1906, in-8°, 765. On y trouve des textes latins par exemple : Oratio ad senatum, p. 97-140, 178-186, Probi et Galliæ ac Poloniæ amantis viri oratio, p. 594-613. De eligendo rege, 259-272, 332-348, 665-704. Plus : Alexander Brückner, *Mikołaj Rej*, Krakow 1905, in-8°, 418, p. 226-282, les idées politiques de Réj. Plus : Tad Grabowski, *Piotr. Skarga* (prédicateur de la fin du XVI[e] siècle), Krakow, éd. de l'Acad. des Sciences, 1913, in-8°, 647. Il nous semble que ce dernier livre est un corrélatif indispensable de l'ouvrage de M. Berga, *Pierre Skarga*, Paris 1916.

3. Si quid contra leges et libertatem honestatemque publicam ac bonum Regni ordinem, tam a superiore potestate quam ab inferioribus ordinibus publice fit, ut ex æquo modo agant.

4. Generalis senatoriæ auctoritatis sint prorata parte participes.

5. Annatæ tamquam simoniaca mercatura ne dentur provideant.

Cette dernière exigence nous indique que tout ce passage date d'avant 1543. C'est dans cette année que le roi Sigismond Ier s'obligea à Cracovie d'avertir le pape que désormais les « annatae » ne lui seront plus payées. Voici les termes de cette obligation dont la rédaction est assez curieuse :

« Satisfaciendo postulationibus dominorum consiliariorum nostrorum sæcularium et nuntiorum terrestrium mittemus ad Patrem sanctum Papam petitum, annatas, ut ne eas de regno efferri permittamus, sed ut remaneant pro defensione Reipublicæ in regno. Quod si easdem impetrare non possumus, tum iam ex nunc renuntiare illi debemus easdem nosque neque daturos esse, neque efferri ulla ratione permissuros » (1).

6. La noblesse réclame le contrôle de la nomination des fonctionnaires, et par suite de la nomination des sénateurs. Voici ce que nous dit le même juriste : « Ut dignitates et officia regni his tantum dentur nobilibus, quibus iure debentur, custodiant ». Cette demande de la noblesse fut accordée bientôt. C'était dans cette même année 1543 que les « annatæ » furent supprimées et que le roi s'obligea de nommer les fonctionnaires territoriaux immédiatement avant l'ouverture de la diète, afin

---

(1) Prilusius, l. I, c. IV, art. 1, lex. 16.

qu'il fût loisible aux députés de réclamer dans la diète contre telle ou telle nomination (1).

La question de la nomination des magistrats amorcée par les stipulations du privilège de Koszyce (V. p. 87) atteignit son point culminant en 1503, à la diète de Piotrkow. Le roi Alexandre I[er] s'obligeait à ne nommer les fonctionnaires que parmi les indigènes de la terre ayant une place vacante et ce sous la sanction de nullité de la nomination.

« Tali officiali nulla præstetur obœdientia » (2).

7. Le contrôle des députés sur les fonctionnaires de la province, même les plus hauts, va monter encore plus loin. « Ut negligentes magistratus, aut in leges peccantes, iudiciave sua suspendentes, regiæ majestati deferant », dit Prilusius, et il ne répète ici que la loi de la même diète de 1503, qui statua (3) « ut dignitarii et officiales sua noscant officia. Si vero aliquibus incognita sint a regia majestate et a dominis doceantur (dominus : castelan) ; eademque tam domi quam bello debite exerceant ».

Magistratus negligentes : per nuntios terrestres regi deferantur, litteris majest. regiæ sui officii admoneantur, ac si officio deliquerint, puniantur iudicialiter ».

Il semble que ce dernier point « puniantur iudicialiter » ne s'appliquait qu'au cas de négligence dans le rendement de la justice. C'est ainsi qu'en 1510, le roi décidait que « episcopi, palatini, castellani et cæteri officiales tenentur interesse conventibus terrestribus sub pœna : episcopi... marcas 40 (1 mk : 36 fr.

---

(1) Herburtus, p. 144. « Satisfaciendo postulationibus nuntiorum terrestrium, subditorum nostrorum... tenebimus deinceps officia et dignitates in principio conventus, priusquam ipse conventus generalis inchoabitur, hominibus idoneis, possessionatis, indigenos illarum terrarum distribuere. Si aliquid est contra statuta « nuntii tenebuntur instigare in conventu contra talem officialem vel dignitarium ».

(2) Idem., p. 142.

(3) Pril., l. I, c. III, art. 2.

français), palatini et castellani primarii... marcas 20, castellani minores... marcas 10, ...si se non excusaverint — non vaga sed legitimi impedimenti excusatione » (1). Cette amende devait être prononcée par le tribunal et elle appartenait au fisc royal. Les interpellations des députés sur ce point aboutirent en 1532, à la diète de Piotrkow ; le roi s'engageait à adresser un décret aux fonctionnaires pour leur rappeler leurs devoirs (2).

8. Nous apportons encore un mandat assez curieux dans cette époque, à savoir : « Ut-nuncii terrestres de unione ducatuum et finibus regni regundis cum rege agant ». La noblesse, qui donne un tel mandat, prouve qu'elle a compris l'importance de l'unité nationale.

9. « Ut de pace ac bello tractent ».

10. « Telonea ut iusta sint, viæ regni occludendæ aut aperiundæ, ac moneta num sit cudenda, pro rada parte videant. »

L'auteur termine son exposition des mandats par un appel à la concorde et conjure les députés de ne pas sacrifier le bien public aux intérêts particuliers d'une province.

---

(1) Pril., l. I, c. XV, art. 7, lex. 7.

(2) Herburtus, p. 399. « In petitione facta de exequendis officiis palatinorum, capitaneorum et aliorum officialium terrestrium, etsi sciamus expressa esse super ea scripta statuta, pœnasque in illis contra negligentes sua officia esse adhibitas — nihilominus tamen nuntiorum et nobilitatis regni nostri petitioni satisfacientes dabimus ea de re litteras nostras, quibus ad satisfaciendum debito suo illos commonebimus ». Sigismond I, 1532, à Cracovie.

Il faut noter qu'en 1538, à la diète de Piotrkow, le roi interdit au clergé de s'immiscer dans les affaires des tribunaux laïques. « Petitionibus nuntiorum terrestrium permoti, statuimus, ut ecclesiastici viri... non se immisceant deinceps iudiciis sæcularibus ». Herburt. p. 371. C'est pour cela que dans les actes de la diète de 1543, où l'attribution du contrôle sur les fonctionnaires fut encore une fois de plus reconnue aux députés, les évêques ne lignent pas parmi « les fonctionnaires et dignitaires ». V. Herb., p. 88.

Le deuxième témoin immédiat de l'opinion politique de ce temps, Orzechowski (1), va terminer ce paragraphe par les paroles suivantes, adressées aux députés de son époque :

« Votre ordre de la noblesse participe à la manière d'un pouvoir populaire et dans une mesure équitable aussi bien au conseil sénatorial qu'au pouvoir du roi, afin que rien ne soit décrété par le Sénat ni sanctionné par le roi contre votre volonté. De là sort qu'aucune mesure ne peut être ratifiée en Pologne par le Sénat et par le roi à moins d'avoir été décidée d'accord avec vous.

Aussi vous rejeterez comme contraire à votre liberté le vieil axiome romain qui donnait force de loi à la volonté royale. Bien plus, les lois que vous avez portées de concert avec le Sénat et le roi, vous voudrez qu'elles obligent ce dernier aussi bien que le Sénat et vous-mêmes. »

Il ne faut pas oublier que ce publiciste — curé marié — était très en vogue auprès de la noblesse. Ses écrits contribuèrent puissamment à développer l'amour de la liberté.

Aussi rien d'étonnant que les députés chargés de tels mandats et imbus de telles idées aient réussi à conquérir la première place dans le pouvoir législatif, mettant en échec les attributions du Sénat et du roi (2).

---

(1) En préface aux *Statuta* de Prilusius.

(2) La question du mandat impératif en Pologne présente une matière très intéressante. Il y avait des exemples où le mandat ne limitait en rien la volonté du député (théorie du mandat sans représentation ni procuration de *M. Delpech*, prof. à l'Université de Strasbourg). Il y avait aussi des exemples où les députés n'étaient que de simples porte-paroles de la province à la diète, on leur donnait le mandat *écrit*, sans pouvoir rien changer, (théorie organistique de Gierke et de Michoud). Enfin, et c'est le cas le plus fréquent, le mandat était réglé en fait d'après la théorie représentative des écrivains ecclésiastiques. Ces exemples, on peut les trouver : Konopczynski, p. 169 et suiv.

§ 3. — *Les attributions des sénateurs.*

Si les députés n'avaient pas encore, au début du XVIe siècle, des attributions nettement délimitées par les lois, il n'en était pas de même des sénateurs. Ceux-ci n'étaient en somme que l'ancien conseil du roi élargi et transformé. Aussi, remontant fort haut dans l'histoire, possédaient-ils une tradition et une ligne de conduite, fruits d'un long maniement des affaires publiques. Avec le temps, les sénateurs avaient su s'assurer une influence très réelle sur tous les actes du roi.

Pour nous en convaincre, il nous suffira de reproduire quelques témoignages de l'opinion publique contemporaine, afin que nous puissions savoir ce que représentait le Sénat à ses yeux.

Nous essayerons ensuite de dégager la base juridique des attributions particulières aux sénateurs, car nous avons déjà parlé de leurs attributions communes avec les députés.

1. Orzechowski (1) voit dans les sénateurs le pivot et la pierre angulaire de la liberté. « Le sénateur, dit celui-ci, que vos ancêtres ont préposé à la garde de la liberté, est adjoint au roi dans le but de le surveiller et de réprimer ses convoitises, de l'éclairer et de l'instruire sur les mesures à prendre en vue du bien commun. Le sénateur n'est donc autre chose en Pologne que le conseiller et le surveillant du roi pour empêcher que celui-ci, entraîné par un pouvoir trop étendu, n'en vienne à oublier son rôle de gardien de vos libertés.

Przyluski (2) entre dans plus de détails. D'après lui, les attributions des sénateurs sont les suivantes :

Quod rex sine illis non eligitur, electus non jurat, non coronatur ; non ducit uxorum ;

(1) Loc. cit.
(2) Prilusius, l. I, c. III, art. 1 in fine.

Non celebrat comitia, iura non confirmat, neque condit, neque dicit ;

Neque bellum indicit, neque fœdera percutit ;

Neque monetam cudit ,neque pecuniam in militem mercenarium collatam dispensat ;

Neque alia publica negotia tractat, nisi forte aliqui ipsorum senatorum nolint vel non possint venire ad præstitutum tempus. »

Il paraît que cette opinion était parfaitement justifiée par des raisons multiples. Il s'en suit aussi que le roi polonais ne fut jamais considéré par le peuple comme pouvant gouverner lui seul, d'après son propre avis.

Voyons maintenant la base juridique de ces prétendues attributions sénatoriales.

Nous avons vu les attributions les plus importantes que leur donna la constitution *Nihil novi*. Sans doute possible, ces sénateurs qui avaient rédigé les privilèges de Koszyce, de Czerwinsko, de Jedlna, etc., sauront aussi les défendre en face des prétentions royales. La constitution *Nihil novi* permettra à leur longue expérience parlementaire de le faire avec plus de succès que la noblesse.

En vertu de la loi de 1548, donnée à Piotrkow par le roi, les sénateurs jouissaient simultanément avec le roi du droit d'initiative dans toutes les affaires publiques. Voici le texte de cette loi :

Ne rex senatorium suorum consilium negligat numquam nos commissuros esse, ut non communicato cum senatoribus nostris consilio, *ulla de re quodcumque statuamus* » (1). « Ulla de re », le roi ne pouvait donc sans l'avis des sénateurs ni convoquer la diète, ni y proposer une loi à voter, ni statuer sur les affaires de la politique étrangère, et ainsi de suite.

Il nous paraît cependant que cette obligation, assumée

---

(1) Herburtus, p. 429.

personnellement par le roi Sigismond Auguste Ier, n'obligeait en droit que lui-même. Ses successeurs pouvaient donc reprendre leur liberté d'initiative absolue. Mais les sénateurs avaient prévu depuis longtemps ce danger. C'est ainsi qu'en 1453 ils prétendaient imposer au roi un conseil-gardien permanent, composé de 4 conseillers (V. p. 71). Ils ne réussirent pas avec Casimir III, au moins dans l'acte de son serment, nous ne trouvons aucune mention de ce conseil (1), mais cette tentative une fois inaugurée ne tomba pas dans l'oubli. En 1576, la diète vota une loi sur l'établissement du *conseil permanent* du roi (1). Il était composé de quatre sénateurs, dont un évêque, un palatin et deux castelans. Parmi ses membres, le Sénat déléguait chaque année 16 conseillers et 16 suppléants, qui se relayaient quatre par quatre tous les trois mois. Ceux-ci touchaient un traitement de 50 florins (1 flor. : 4 fr. français), excepté l'évêque. En cas d'une absence injustifiée, une amende de 2.000 marks était imposée aux conseillers séculiers et de 5.000 marks au sénateur-évêque.

Ajoutons que depuis 1649, chaque palatinat se trouvait représenté dans ce conseil par un député.

§ 4. — *Les attributions du roi.*

Il semblerait au premier abord qu'en Pologne le roi n'était plus qu'un simple mannequin aux mains du Sénat et des députés. Il est aussi bien avéré que la noblesse voulait réduire le pouvoir royal à ce minimum. C'est ainsi qu'Orzechowski nous dit, dans le passage déjà cité, que « le roi, en Pologne, n'est

---

(1) V. Dlugosz, XIII, p. 115.
(2) Chwalkowski, p. 126-127. La Commission permanente départementale, créée en France par la loi du 10 août 1871, pour contrôler le préfet, nous rappelle beaucoup cette institution polonaise.

que le porte-parole du pouvoir de la nation. Il ne peut rien faire, ne peut former aucun plan, ni pour le présent, ni pour l'avenir même, il ne peut rien dire qui soit contraire à l'expression publique du sentiment intime de la nation ». Ces paroles du publiciste polonais rappellent beaucoup la notion de responsabilité politique du président dans les républiques modernes; cependant en Pologne, au début du XVI[e] siècle, ce n'était encore là qu'un simple vœu de l'opinion publique, comme nous le verrons tout à l'heure.

Le juriste Przyluski, lui aussi parlant du pouvoir royal, veut le réduire à un pouvoir qui *régit, mais qui ne gouverne pas*. Il émet des idées que nous retrouvons 200 ans plus tard, chez Locke (1742), dans *l'Esprit des lois* de Montesquieu (1748), dans le *Contrat social* de J.-J. Rousseau (1763) (1), ou encore plus exactement dans les *Vindidiciæ contra tyrannos* de G. Duplessis de Mornay (ou de Hubert Lauguet) (1580) (2). Przyluski déjà, au plus tard en 1553 (l'année de l'édition des *Statuta*) veut établir le pouvoir royal sur l'idée que voici :

Quia in libera Republica non facile volenti populo resistitur, si nihil iuris aut parum ei impertias, populusque sit belua centum capitum, si eius, cui maxime confidit, caret magisterio : idcirco reges poloni quibus semper mite imperium placuit, ex sententia quoque populi Rempubl. gubernant, ut conventiculis

(1) Sur l'influence des idées polonaises sur les écrivains français et anglais, voir en particulier : D[r] Stanislaw Kot, *Rzeczpospolita Polska w literaturze politycznej Zachodu*, Krakow, 1919, p. VIII-253. (La République polonaise dans la littérature politique de l'Occident). V. p. 34.

(2) J.-J. Rousseau connaissait très bien le régime polonais. Vers 1750, un citoyen polonais, Wielhowski, s'adressa à lui, lui demandant dans quel sens il fallait procéder pour réformer la Pologne. Rousseau répondit par un ouvrage, *Considérations sur le gouvernement polonais*, dans lequel il démontra que l'organisation de la Pologne était en principe excellente et que la constitution polonaise valait mieux que celle de l'Angleterre. Cf. Choloniewski, p. 69. Les louanges de J.-J. Rousseau aggravaient en Pologne l'œuvre de la réforme.

conspirationibusque omnem praecluderent occasionem.:. Quod si aliquibus non placuit tanta equestris ordinis legatorum potestas, is cogitet fulmen esse, ubi regnat ira et potestas, et multa licere sibi velle, illum, qui multa potest, si nemo sit qui eius libidini se opponat » (1).

On voit aisément qu'en face d'une telle mentalité de la nation le pouvoir royal ne pouvait pas se développer d'après la fameuse formule de Beaumanoir : « Si veut le roi, si veut la loi ».

Cependant, comme nous l'avons déjà signalé, la base juridique du pouvoir royal, jusqu'aux « pacta conventa » de 1573 et même après, était encore très solide.

C'est en premier lieu : que toutes les concessions royales, tous les privilèges se présentent, au moins en ce qui concerne leur rédaction, comme des actes octroyés par la libre et généreuse volonté du roi. Même la constitution *Nihil novi* porte la marque de la bienveillance royale lorsqu'elle dit : « nos autem de innata nobis benignitate et iustitia, nolentes ab olim prædecessorum nostrorum degenerare virtutibus, etc. ». De là les craintes de la noblesse redoutant que les privilèges accordés ne lui soient retirés. De là aussi l'obligation imposée à chaque roi au jour de son couronnement de garantir par serment l'observation des privilèges sous la sanction de « non prestanda obœdientia ». La fameuse constitution de Radom elle-même, comme nous avons déjà dit plus haut, ne découle pas d'une autre source.

C'est en deuxième lieu que la loi *Nihil novi* ne limite le pouvoir législatif du roi que dans ce qui aurait trait à une modification des privilèges accordés et à la déclaration de la guerre. Dans les mille autres actes gouvernementaux et admi-

---

(1) Prilusius in præfatione ad art. VII, libri I, c. XV. Il faut donc que « *le pouvoir* arrête le pouvoir ».

nistratifs, dans la reddition de la justice, dans le maniement de la politique générale, interne et externe, le roi reste libre, il y est maître souverain et irresponsable.

Il est vrai qu'il se voit obligé de prendre avis des conseillers formant le Sénat, mais en dehors de la diète, les sénateurs ne sont que de simples conseillers. Leur avis est obligatoire, mais il ne lie pas le roi. C'est ainsi que Sigismond Ier, en 1523, se dit dans un décret public « iurium omnium dominus » (1). Notons bien que l'obligation de prendre un avis des sénateurs dans tous les actes royaux n'était pas imposée par la constitution de Radom, mais par une déclaration spontanée du roi, dont nous avons déjà parlé.

Le roi avait le droit de *veto absolu*, donc son *liberum veto* avait la même force que celle des sénateurs et des députés. C'est ici que la constitution *Nihil novi* posa le principe d'égalité entre le roi, le Sénat et les députés. Par conséquent, aucune loi ne pouvait être votée dans la diète, si le roi ne le voulait pas.

Disons encore que le roi exerçait le droit d'initiative prépondérante, puisque le légat royal présentait aux diétines l'ordre du jour déjà établi qui ne pouvait pas être changé. C'était lui aussi qui convoquait les assemblées électorales et la diète, fixait la date de ces réunions — à l'époque dont nous parlons — et promulguait les lois votées, ce que nous verrons dans le paragraphe suivant.

Il faut remarquer enfin qu'un roi habile, plus doué que ses conseillers et surtout moins susceptible de s'émouvoir des clameurs de l'opinion publique, pouvait sensiblement augmenter son pouvoir. Les étrangers informés, demeurant en Pologne l'ont observé et noté (2), et le roi Etienne Batory (1576-1586) nous en fournit la meilleure preuve.

---

(1) Prilusius, l. I, c. II, art. 4, lex. I.

(2) Jean Botero, dans l'*Imperiorum mundi catalogus et descriptio*. Coloniæ 1513, p. 35-50, cité par Dr Kot, p. 15, dans l'ouvrage ci-dessus.

Cependant l'impossibilité de trouver dans le clergé et dans la bourgeoisie un contrepoids à la prépondérance de la noblesse, jointe au manque de tradition continue dans la conduite de la politique royale, conséquence de la libre élection, tout cela réduisit en fait le pouvoir royal en Pologne à peu de chose.

§ 5. — *La forme des débats — La promulgation des lois. Le « referendum » au peuple.*

1. De même que le fonctionnement actuel du parlementarisme moderne n'est parvenu à sa forme définitive qu'après avoir passé par divers stades de développement, ainsi la forme des débats de la diète polonaise ne s'établit que peu à peu.

Il paraît que, malgré l'apparition éphémère de deux chambres en 1453, les sénateurs et les députés ne formaient qu'une seule Chambre, mais alors composée de deux corps différents, sous la présidence du roi (1). Si on dit que l'assemblée nationale actuelle en France se réunit à Versailles parce que c'est là que se trouve une salle assez vaste pour un tel corps, on peut dire à l'inverse que le manque d'une deuxième salle forçait les trois corps législatifs en Pologne à ne se réunir au début que dans une seule chambre.

Toutefois, en 1537, les députés s'entendirent avec le roi et les sénateurs par l'intermédiaire d'un rapporteur, appelé maréchal des députés (2). Cela prouverait l'existence de deux lieux distincts de réunion. Nous ne savons pas grand' chose sur la forme des débats dans la première moitié du XVIe siècle. Les indications les plus générales, que nous allons donner ci

---

(1) Kutrzeba, 109.

(2) Lengnich, l. IV, c. II, § XI; v. aussi Zalaszowski, *Jus Regni Poloniæ*, I, 826 et s.

dessous, se rattachent plutôt à des périodes postérieures, à celles de la deuxième moitié du XVIe siècle et de la première du XVIIe siècle.

Une messe solennelle avec discours (kazania sejmowe) (1) était célébrée avant l'ouverture de la session. Aussitôt les sénateurs et les députés se réunissaient à part. Ces derniers procédaient à l'élection du président, dit maréchal des députés ; ensuite avait lieu la vérification des élections (rugi poselskie) et le serment aux mains du maréchal. Alors la Chambre des députés se réunissait avec les sénateurs pour : baiser la main du roi, se renseigner encore une fois sur l'ordre du jour présenté au nom du roi par le chancelier du royaume et sur l'avis des sénateurs, assister à la nomination des nouveaux sénateurs.

Les deux Chambres délibéraient à part, les députés sous la présidence du maréchal des députés, les sénateurs sous celle du roi. Elles communiquaient entre elles par l'intermédiaire du maréchal des députés. C'étaient les sénateurs qui votaient les premiers. Dans le cas où la loi était votée également par les députés, le roi donnait sa sanction. Il ne la refusait d'ailleurs jamais, puisque c'était de lui qu'émanait l'initiative de la loi.

Au cours du XVIIe siècle, la sanction du roi était encore précédée d'une constatation qui devait établir que le texte de la loi qui allait être sanctionnée était le même que celui qui venait d'être voté. Cette revision était faite par une commission composée de trois sénateurs et de six députés, présidée par le maréchal des députés. Depuis 1648, tous ses membres étaient astreints au serment. Le texte revisé devait être signé par la commission (2).

La loi ainsi vérifiée était lue en présence du roi dans une séance plénière des deux Chambres. La sanction du roi accordée, la loi prenait le nom de *constitution*.

---

(1) Traduction française des sermons célèbres de Skarga a été faite par M. Berga, op. cit.
(2) Chwalkowski, p. 3 et 4.

2. La constitution devait être promulguée et publiée. Nous entendons ici par *promulgation* l'action officielle et juridiquement obligatoire par laquelle la constitution votée et sanctionnée devait être insérée dans les actes des tribunaux de l'endroit où siégeait la diète, et à leur défaut, dans la *Metrica regni sub actu*. Un tel mode de promulgation était obligatoire pour le roi depuis la loi votée en 1588. L'intervalle établie par cette loi entre la fermeture de la session et la promulgation n'était que d'un jour (1). Autrefois, la promulgation se faisait par le dépôt de la disposition royale dans le trésor de l'Etat à Cracovie (2).

La promulgation peut constituer quelquefois en même temps la *publication* de la loi, c'est ce qui fait souvent confondre ces deux diverses notions. Mais si le mode de promulgation de la loi ne donne pas en même temps la possibilité de la faire connaître à la communauté — ce que nous entendons par publication — il faut procéder à la publication d'une façon séparée.

Déjà le roi Alexandre I[er], à Radom, en 1505, constatait officiellement que : nullus obligatus erit ad novam constitutionem servandam, nisi ipsa primum per proclamationem in regno publicatur ».

Deux ans après, en 1507, à la diète de Cracovie, Sigismond I[er] atteste qu'il fit « omnia instituta in unum colligere et ad omnium deducere noticiam : imprimere et publicare » (3).

A l'époque où l'art d'imprimer n'était pas encore assez connu, la publication se faisait *viva voce* par les prêtres dans les églises et par les capitains dans les districts (V. Annexe n° 4). Un tel mode était de coutume. Au début du XVII[e] siècle (1613) (4), la constitution devait être publiée en sorte qu'elle

---

(1) Chwalkowski, l. c.
(2) Voir notre Annexe n° 4.
(3) Prilusius, l. I, c. II, art. 7, lex. 2.
(4) Lengnich, l. c., § 48.

était imprimée aux frais du trésor royal dans les trois jours suivant la fermeture des Chambres. Une fois imprimée, elle est munie des signatures du maréchal des députés et du chancelier de l'Etat, ainsi que des sceaux du royaume et ensuite expédiée aux diètines et aux tribunaux des palatinats et des terres.

Quelquefois le texte de la constitution déterminait lui-même la date de réunion des diètines relationnaires, par exemple la constitution de 1591 (1). En cas de silence de la loi, c'était les députés eux-mêmes qui, après leur retour, fixaient cette date et en avertissaient les capitains, chacun dans son district. Ceux-ci à leur tour publiaient la date de réunion dans le même lieu que l'assemblée électorale et en assuraient l'exécution (2).

Ajoutons que les sénateurs et les députés ne quittaient pas la diète avant la promulgation de la loi. La constitution enregistrée, le Sénat désignait 32 sénateurs pour former le conseil du roi jusqu'à la prochaine diète. Alors les députés, avec leur maréchal, procédaient au baisement de la main du roi, ils se disaient « au revoir » et ensuite tout le monde passait à l'église principale où l'on chantait le *Te Deum* (3). Cette dernière coutume fut observée encore le 17 mars 1921, après le vote de la dernière constitution polonaise.

Il ne nous reste plus à dire que quelques mots sur le dernier office des députés, ce que nous avons appelé le *referendum au peuple*.

3. *Les diètines relationnaires* constituaient la dernière étape de la confection de la loi. Pour ne pas s'égarer dans la question des diètines en Pologne, remarquons de prime abord que nous ne parlons ici que de diètines relationnaires, car en dehors de

---

(1) Chwalkowski, p. 201.
(2) Idem, l. c.
(3) Lengnich, l. c., § 46.

celles-ci, il y avait encore d'autres diètines, par exemple : électorales, économiques, judiciaires (*sejmiki deputackie*), de secours mutuels (1), dont le but est indiqué par leur nom. Les diètines, en effet, comme assemblées terriennes, remontent très haut dans l'histoire polonaise et servent de base à une autonomie locale, très développée. Telles idées comme : diètines, formation primitive de l'Etat, union après le partage testamentaire de Boleslaw III, *liberum veto*, s'expliquent en Pologne réciproquement. Les diètines relationnaires avaient pour but d'entendre le compte-rendu des députés après la diète générale. Ceux-ci, tout en restant mandataires, mais mandataires qui, par l'acceptation du mandat, n'ont perdu ni leur libre volonté, ni leur possibilité de s'orienter dans la situation générale du pays et de changer le mandat remis (2), rendaient compte à leurs électeurs-mandants de ce qui se passait dans la diète générale. Les sénateurs de la province y devaient être présents (3).

Alors on lisait à haute voix le texte des constitutions qui étaient envoyées aux provinces par le gouvernement central.

Les assemblées de la noblesse pouvaient-elles rejeter ou changer la constitution votée par la diète générale ? En principe, non. « Id potissimum de his conventibus est notandum — nous parle Lengnich — non fas esse in iis mutare aut tollere, quæ in comitiis sancita » (4).

Malheureusement ce principe n'était pas toujours observé par la noblesse de certaines régions et la question du referendum au peuple en Pologne n'est pas si simple qu'on pourrait croire. Il y avait des luttes, quelquefois très acharnées, entre la diète centralisant et les diètines faisant prévaloir les intérêts locaux. Il existe, çà et là, des exemples de diètines ne voulant

(1) Sieminski, 135.
(2) Konopczynski, 211.
(3) Lengnich, l. IV, c. III, § 2.
(4) L. c. ci-dessus.

pas admettre la constitution votée à la diète (1), blâmant les députés pour « excès de mandat », menaçant même leur vie (2). Cette force des diètines avait sa source dans la grande faute politique de Casimir Jagiellon qui, par le statut de Nieszawa, 1454 (V. p. 73), avait engendré et encouragé une opposition contre le gouvernement central et en même temps cet amour excessif de la décentralisation.

Le roi Sigismond I[er] comprit le danger et voulut le parer par la suppression des diètines relationnaires. Cependant la politique royale dans ce sens éprouva un échec (3). La petite noblesse, petite par la richesse et encore plus petite par son esprit public, ne pouvait pas facilement saisir ce qu'est le bien du pays tout entier. Il paraît d'ailleurs que cette impuissance de mettre d'accord les intérêts généraux et les intérêts locaux, les vœux de la majorité et les désirs de la minorité, les besoins de l'Etat et les droits de l'individu, constitue le talon d'Achille de tous les régimes que l'humanité a approuvés jusqu'à nos jours.

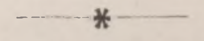
---

(1) Cette non-admission par la diètine de la loi votée nous rappelle une usurpation — ou un droit — analogue des Parlements régionaux de l'ancienne France, surtout du parlement de Paris, refusant souvent d'enregistrer les ordonnances royales. *Esmein*, p. 510, et s.

(2) Konopczynski, 143-168.

(3) Acta Tomiciana, II, 70. Lettre de Sigismond I[er], datée le 15 avr. 1512, au chancelier Jean Laski : «... previdimus prediximusque longe ante malum hoc, sed fides nobis habita non est... Unde meremur esse excusati apud Deum et homines, cum legibus et *plebiscitis insanis* alligati nihil ex usu et dignitate regni facere possemus », cité par Konopczynski, p. 161.

CONCLUSION



Notre étude est achevée et il nous reste à conclure. La législation polonaise au début du XVIe siècle nous apparaît déjà sous les traits d'un régime parlementaire contemporain. A l'époque où l'Europe occidentale entre définitivement dans le régime de l'absolutisme, la Pologne seule, sans la possibilité de se modeler sur quelqu'un, crée chez elle des institutions garantissant la liberté civile et individuelle et professe les principes, très anciens d'ailleurs, qui sont à la base de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Sous ce régime de liberté elle demeure en plein épanouissement pendant plus d'un siècle ; on appelle le XVIe siècle, en Pologne, l'âge d'or.

Au cours des XIXe et XXe siècles, dans le temps où la Pologne ne pouvait pas se défendre comme Etat, on s'efforçait de calomnier les institutions polonaises. On disait et on le dit encore : « Certes, il y avait des libertés en Pologne, mais pour une minorité, puisque ces libertés n'étaient que l'apanage d'une seule classe, tandis que le reste de la population se trouvait dans une situation déplorable, *en dehors de la loi* ».

Il semble qu'en vertu d'un pareil raisonnement, nous devrions dire qu'Aristote, Platon, même St Thomas d'Aquin n'étaient que de très pauvres esprits parce que dans l'apanage

de leur science ne se trouvait ni le T. S. F., ni l'idée du risque professionnel.

Nous voulons dire que pour juger de la valeur de l'esprit polonais et du gain que celui-ci a apporté au trésor commun de l'humanité, il faut se référer à l'époque et à la mentalité européenne des XIVe, XVe et XVIe siècles. Il serait peut-être difficile de trouver en Europe continentale un pays où l'apanage des libertés fût plus large qu'en Pologne.

En tout cas, les Polonais n'étaient ni des *surhommes*, ni une *nation particulièrement choisie*. Ils existaient comme d'autres, avec leurs fautes et avec leurs vertus. Ils s'efforçaient seulement d'introduire chez eux des idées qui s'imposaient depuis longtemps à l'humanité : celles de liberté et de fraternité, et ils y réussirent partiellement, plus tôt que beaucoup d'autres nations, grâce aux circonstances particulièrement favorables, qui n'étaient pas données aux autres nations.

Ils n'introduisirent le régime de liberté que partiellement, rien n'est plus vrai. Mais on ne peut en déduire que les autres classes y étaient malheureuses. Nous voyons, de nos jours, en France, 20 millions de femmes laissées « en dehors de la loi » dans le sens dont nous parlons. En peut-on déduire qu'elles sont malheureuses ?

En Pologne, nous ne trouvons de haine entre les classes sociales, malgré l'inégalité publique, qu'à partir des partages.

Après le partage, les principaux musiciens du concert européen appliquaient à la nation polonaise la maxime de Machiavel et de Catherine de Médicis, *divide et impera*, divise afin de régner. C'est ainsi que, par exemple, le gouvernement de l'Autriche a organisé, en 1848, des massacres de la noblesse polonaise par les paysans.

Quoi qu'il en soit, la Pologne ancienne s'efforçait elle-même de corriger la machine gouvernementale et d'assurer la justice à tous les citoyens. Les écrivains polonais demandaient la réforme de l'organisation législative au XVIe siècle déjà : Modrzewski, Gornicki, Skarga, et aussi les rois Sigismond Ier et Batory nous en donnent la meilleure preuve.

Au cours du XVIIe siècle, la Pologne était occupée par des guerres défensives contre les Turcs, les Suédois, les Russes, etc.; il n'y avait pas de loisir pour faire des réformes fondamentales. Mais au XVIIIe siècle, la paix plus ou moins assurée, la réclamation des réformes était générale. A partir de 1741, Konarski, Leszczynski, Staszyc, Kołłontaj, etc., montrèrent d'une manière très précise les fautes, ou plutôt les défauts de l'organisation législative en Pologne. La loi, qui n'est qu'une forme juridique de la vie, doit garder la même allure que la vie. Si la forme de la loi se fige, la vie la dépasse et c'est la vie qui reste sans la loi.

Les Polonais l'ont compris de bonne heure, mais ils cherchèrent peut-être trop longtemps à résoudre la difficulté théorique et pratique par des moyens légaux. La difficulté venait précisément à ceci que pour limiter les prérogatives de la noblesse par la voie légale paisible et normale, il eut fallu obtenir une unanimité des votes de cette même noblesse. C'est ce qui eut supposé l'unanimité des volontés et une grande force de sacrifice.

Pour réformer le régime législatif par la voie de faits, il eut fallu que les classes négligées eussent disposé d'une force supérieure à celle de la classe nobiliaire. Or, la noblesse était trop nombreuse et les citadins trop compromis dans la tradition nationale, pour que les rois polonais puissent suivre la méthode politique de la dynastie Capétienne. D'autre part, un affranchissement brusque des paysans ne pouvait manquer d'entraîner une révolution économique funeste à l'existence de l'Etat.

Malgré tout, la nation polonaise s'efforçait de se tirer d'embarras (1). C'est ainsi qu'en 1764 on limita la prépondérance

---

(1) Sur ces points : Kutrzeba, 179 et s., Konopczynski, 410-437, et surtout Kalinka, Sejm czteroletni (diète de 4 ans), 2 vol.

des mandats impératifs en mettant toutes les motions et interpellations des députés à la fin de l'ordre du jour.

En 1768, on fit un partage entre les motions devant être votées à l'unanimité et celles où on devait se contenter de la majorité des voix. Ces dernières comprenaient toutes les lois de nature économique.

Malgré la terreur exercée par la Russie sur la diète de 1775 qui, sous les baïonnettes russes, était forcée de déclarer que rien ne serait changé dans le régime polonais, l'œuvre des réformes ne fut pas arrêtée.

En 1776, on imagina l'institution de la confédération des députés, des sénateurs et du roi — donc une confédération législative — avec l'exclusion d'autres éléments. Nous avons déjà vu que la coutume immémoriale admettait la majorité des voix pour les lois votées sous le pavillon de la confédération. Par ce moyen donc, tout-à-fait légal et très habilement appliqué, on paralysait la malveillance de certains députés à la solde des gouvernements étrangers.

Nous arrivons enfin à la *grande Diète de 4 ans*, 1788-1792. Celle-ci, par des travaux minutieux et pénibles au point de vue juridique, élabora une série de réformes et se couronna de la fameuse *Constitution* du 3 mai 1791, la première constitution écrite de l'Europe. Celle de la France fut proclamée le 3 septembre. La constitution du 3 mai transformait l'organisme de l'Etat en éliminant toutes les fautes si longtemps blâmées par les hommes avertis. Elle substituait la monarchie héréditaire à la monarchie élective. Le ministère, composé de cinq membres, était responsable devant les Chambres, le roi irresponsable. Les débats se faisaient désormais à la majorité des votes. Le *liberum veto* — et c'est ici qu'on le constate pour la première fois par écrit — et le mandat impératif furent supprimés, — la confédération abolie. Les bourgeois furent admis à la Chambre législative et à chaque diète le roi pouvait en ennoblir trente. Les contrats des paysans avec leurs patrons furent placés sous la protection du gouvernement.

Le 3 mai 1791, toutes les rues de Varsovie étaient illumi-

nées. L'enthousiasme de la journée peut être comparé avec celui du 4 août 1791 en France. La Constitution fut promulguée le 5 mai par le roi lui-même.

Dans un Message du 5 mai 1791, adressé par le roi à l'Assemblée Constituante de Paris, la Pologne constate l'influence de la pensée française sur les membres de la Constituante Polonaise. Nous y lisons : « Vous avez donné au monde un grand exemple et déjà cet exemple est suivi. Déjà un peuple, de tout temps l'ami de la France, vient d'arborer l'étendard de la liberté et l'a consacré, sans trouble, sans effusion de sang, et au milieu de l'allégresse de toutes les classes de citoyens... En achevant votre bonheur, vous commenciez le nôtre, et désormais les Sarmates régénérés ne prononceront le nom de Nation française qu'avec l'accent de la reconnaissance » (1).

Malheureusement, la paisible révolution française a fini dans la Terreur et dans les guerres multiples ; la renaissance polonaise a fini par le partage du pays.

La Pologne, avec sa constitution démocratique, était trop dangereuse pour le régime de l'absolutisme dans l'Est de l'Europe. On connaît le rôle joué par les Alliés contre la France régénérée. La même besogne fut accomplie par les troupes russes et allemandes à l'égard de la Pologne. Déjà, en 1788, l'ambassadeur russe en Pologne, Stackelberg, avertissait la Diète de quatre ans par une note officielle que « sa majesté l'impératrice Catherine II (un monstre au point de vue psychopathologique, qui s'appelait en fait Catherine d'Anhalt-Zerbst, d'origine allemande), en renonçant avec regret à l'amitié qu'elle porte à la Sérénissime République, ne pourra regarder que comme *une violation des traités le moindre changement fait à l'ancienne constitution polonaise.* » A plusieurs reprises

(1) Grappin, 153.

encore, cette misérable Catherine II déclarait qu'elle considérerait la suppression du *liberum veto* comme un « casus belli » avec la Pologne.

Le 18 juillet 1792, elle lui déclarait la guerre et faisait envahir le territoire polonais par 100.000 soldats pour y « étouffer l'influence des horribles tendances de l'affreuse secte parisienne ».

...Mais ce n'est pas la main de l'homme qui règle le chemin des hommes et des nations...

François Mirek.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

REVUE DES REVUES POLONAISES

Langue et littérature polonaises.

La langue polonaise dans la région de Wilno — L'influence de Virgile sur *Pan Tadeusz* — Autour de *Wyspiański.*

***

Dans le fascicule de Janvier du *Przegląd współczesny*, M. Casimir *Nitsch* se pose cette question : Quelle est la langue de la région de Wilno ? Peu de questions sont plus débattues : les opinions les plus diverses se sont fait jour à ce sujet : les cartes sont en contradiction les unes avec les autres, leurs auteurs ayant souvent confondu la discrimination ethnographique avec la discrimination linguistique. C'est ainsi que la carte de *Gabrys* présente une zone lituanienne deux fois trop étendue.

Le tracé de la frontière linguistique polono-lituanienne n'est pas malaisé. Le flot lituanien cerne Wilno à la fois du côté du S. O. et du N. E., sans jamais s'en approcher à plus de 30 kilm. (Cf. la carte dressée par *J. Rozwadowski* dans *Polskai Litwa w dziejowym stosunku*, 1914). Le lituanien couvrait jadis une zone beaucoup plus vaste : il s'étendait notamment sur toute la région d'*Oszmiana*. Pour l'étude du reflux lituanien, M. Nitsch renvoie à *K. Werbelis. Russisch-Litauen Statistisch-ethnographische Betrachtungen* (*Stuttgart. Schrader*, 1916).

Il existe donc, enfoncée dans la masse lituanienne, une presqu'île slave. Qu'est-elle ? blanc-russienne ou polonaise ? Le prof. *Karski* dans son « *Bielorussy* » (1924) la donne pour blanc-russienne. La carte de *Machlejd* et *Zaborski* pour polonaise (à raison de 75 % et plus).

Pour résoudre cette contridiction, M. Nitsch a eu recours en septembre 1924 à l'observation directe sur le terrain. Il a été aidé dans sa tâche par un autre dialectologue, *M. Olgierd Chomiński.*

La conclusion de son enquête est qu'il existe « une île polonaise », 3 fois moins étendue que la zone polonaise portée sur la carte de *Machlejd* et *Zaborski*, mais mesurant cependant 100 kil. de long sur une largeur un peu moindre. Elle s'étend de *Troki* à *Święciany*, le long de la voie ferrée de *Dyneburg*, et au N. O. de celle-ci. Wilno est compris dans cette île, mais se trouve sur sa limite sud-est. La forme qu'affecte cette zone linguistique polonaise démontre que sa constitution n'est pas due à l'influence intellectuelle de Wilno. Comme elle empiète sur la Lituanie de *Kowno* (*Jewia*, *Szyrwint*) on voit aussi qu'elle ne dépend pas des conditions politiques.

Cette « île » n'est pas purement polonaise. Les vieillards en certains endroits entendent encore le lituanien. Il est des familles où l'on parle blanc-russien (*po prostemu*). Les jeunes gens parlent polonais, mais entendent le blanc russien. A *Nowosiolski* et *Zaściaki*, seules les femmes parlent russien : les petits pâtres parlent polonais. A *Korkożyszki*, à 50 kilomètres de Wilno, personne ne parle que polonais, même un vieillard de 78 ans. En revanche, au sud-est de Wilno, la situation est bien différente. A *Rukojno*, aux portes de la ville, on parle russien, et dans cette partie du territoire le mot Polonais désigne non qui parle polonais, mais qui est catholique.

Comment s'expliquer la présence de cette île linguistique polonaise ? Le polonais a-t-il été importé comme on l'a parfois soutenu par des prisonniers de guerre, capturés par des Lituaniens avant l'union polono-lituanienne ? Cette opinion n'est pas sérieuse, comme le démontre l'examen de la langue parlée aujourd'hui. En effet, cette langue est sans archaïsmes. En revanche, elle est fortement teintée de russisme.

O non accentué devient a :*pastawcie*, *karyta* (koryto); inversement se trouvent des corrections abusives de a en o : *pomiętać*, *porafja*, *downiejszy*, *drobina*. D'où des formes comme *do Warszawa* (nominatif : *Warszawo*).

L'accent s'appuie sur l'ultième aux comparatifs : *chitrzej*, *mocniej*, ou aux impératifs : *dawdj*.

N reste dur devant *ski* : *panski*, *wilenski*.

ą ayant comme correspondant russe u, on a *muka* pour *mąka*, *mudry* pour *mądry*, et des corrections abusives de u en ą : *mucha* donne *mącha* et *kruk* : *krąkacz*.

Des traces lituaniennes sont visibles dans la morphologie, mais surtout dans le vocabulaire.

L'enquête de M. Nitsch semble démontrer que contrairement à ce que croit *Werbelis*, il n'y a pas eu polonisation puis russification des Lituaniens, mais inversement russification, puis polonisation. Les Lituaniens ont appris le russien, pour avoir un moyen de communication avec les Slaves, le russien étant plus facile à apprendre que le polonais. Mais dès lors ils ont été soumis à l'action du polonais, langue apparentée au russien et ayant ce prestige d'être la langue du seigneur et du prêtre. Beaucoup sont allés au polonais, comme à un instrument supérieur de civilisation. Ce processus, fort vraisemblable, met en relief la force propre de la langue polonaise : car cette île linguistique, d'une

part, est isolée de la masse polonaise, et d'autre part, s'est formée après la chute politique de la Pologne. Le parler polonais ne doit donc en cette région son succès qu'à ses qualités propres.

***

A côté d'études tendant à nous expliquer la pensée philosophique des romantiques polonais et particulièrement de *Mickiewicz*, comme celles de M. *Kallenbach* ou de M. *Pigoń*. (La christologie de *Towiański*. *Kwartaln. teol. wileńs.* R. I. II. 1923-24), il en paraît d'autres qui se proposent surtout l'explication précise de l'art de tel ou tel poète. Tel est l'article du *Przegląd Powszechny* où l'abbé *T. Karyłowski* analyse l'influence de l'Eneide sur « *Pan Tadeusz* ». Ce travail venant après ceux de *M. Windakiewicz* et de *M. Sinko* apporte d'utiles précisions. *Adam Mickiewicz* a appris à connaître Virgile chez les Dominicains de *Nowogródek*, probablement dans la traduction de l'Enéide faite par *Dmochowski*, dont les 9 premiers livres avaient paru en 1809. Toutefois, c'est surtout à l'Université de Wilno, où, aidé par le docent *Lewicki*, il étudiera Virgile dans l'original, que l'influence du poète latin pénétrera en lui.

Cette influence se manifeste déjà dans le « *Popas w Upicie* » (Odessa 1825) où se trouvent plusieurs citations, en latin, de l'Eneide.

Plus tard, c'est sans doute en songeant à Virgile qu'il rêvera de doter sa patrie d'une épopée nationale. L'intermédiaire entre lui et Virgile fut peut-être alors, comme le pense *M. Sinko*, *Cyprien Goddebski*, officier des Légions de *Dombrowski* et poète. Celui-ci, dans son « Poème aux Légions polonaises (1805), écrit :

> ...de nos cendres (j'en ai le ferme pressentiment)
> naîtra un Virgile polonais ayant l'âme de *Jasiński*.

Mickiewicz commente ce passage dans son Cours du Collège de France (II, 379). C'est la preuve qu'il en avait été frappé.

M. *Karyłowski*, après avoir fait deux rapprochements assez significatifs entre *Pan Tadeusz* (X, 29-42 et I, 892-897) et les Georgiques (I, 375-89 et IV, 559-562), insiste surtout sur l'Enéide. Il note entre le poème virgilien et le chef-d'œuvre de *Mickiewicz*, de frappantes analogies, soit dans la conception des caractères (*Didon* et *Telimena*), soit dans l'action (duel de Turnus et d'Enée, duel du comte et de *Rykow*) soit dans le style (comparaisons, figures, etc.).

L'influence de Virgile sur *Mickiewicz* se retrouve jusque dans les dernières productions du poète polonais. C'est ainsi que l'ode latine *in Bommersundum captum*, adressée en 1854 à Napoléon III, et où l'Empereur est comparé à Hercule luttant contre Cacus, est une longue réminiscence du récit d'Evandre.

***

Wyspiański est depuis quelque temps l'objet de nombreux travaux. Les deux volumes de ses œuvres publiés à la *Biblioteka Polska* par

MM. *Chmiel* et *Sińko* fournissent dès maintenant aux innombrables admirateurs du grand dramaturge un texte sûr. Les études littéraires et les gloses de toute sorte ne manquent pas non plus. *Wyspianski* est un auteur difficile. Lui-même, semble-t-il, n'était pas fâché de passer pour hermétique ; il a traité avec une belle indifférence tous les commentaires que l'on donnait de ses œuvres. Il acquiesçait à tout, comme pour décourager les questionneurs. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'aujourd'hui les avis diffèrent sur le sens de ses drames, et que les interprétations de M. *Sinko*, notamment, ne soient pas admises par tout le monde.

Dans le *Przegląd Warszawski* de décembre 1924, M. Joseph *Rachwał* analyse l'influence d'*Asnyk* sur *Wyspiański*.

La gloire d'*Asnyk* était grande, surtout à Cracovie, au moment où se formaient la pensée et le talent de *Wyspiański*.

La comparaison de leurs œuvres met en relief une certaine similitude de pensée. Le mépris où *Wyspiański* tient la société contemporaine qu'il juge dépourvue d'idéal patriotique et tournée vers les seules fins matérielles (*Daniel* 1891 et *Wesele*) concorde avec l'opinion d'*Asnyk* qui déplore la mort de l'idéalisme après 1863. (*Poeci do publiczności*).

Wyspiański estime qu'il y a deux sortes de poésies : une poésie qui n'est qu'amusement, ou qui, pis encore, entretient la tristesse et « dérobe à la nation son âme », et une poésie qui liée étroitement à la vie nationale aboutit à l'action. M. *Rachwał* dégage cette idée de *Casimir le Grand* (le geste du roi contre l'orateur), de *Wesele* et de *Wyzwolenie*. Il la retrouve identique dans les « *Upomnienia* » d'*Asnyk*.

Mais les deux écrivains ne sont pas d'accord sur la possibilité d'une poésie « énergique ». Pour *Asnyk* le public fait le poète. Pour *Wyspiański*, le poète fait le public. *Asnyk* avait été témoin et acteur du drame de 1863. D'où son découragement.

M. *Rachwał* signale l'influence du « *Prolog* » d'*Asnyk* (1893) sur la genèse de « *Wesele* ». Il rapproche encore « *Oczekiwanie Jutra* » d'*Asnyk* de « *Wyzwolenie* » de *Wyspiański*.

A propos de *Wyspiański* signalons aussi dans la 2e livraison pour 1924 de *Scena Polska*, l'étude de Mme *Janina Morawska* consacrée à « *la scène et au spectacle dans le théâtre de Wyspiański* ». L'auteur analyse la conception scénique de *Wyspiański* et montre à quel point elle s'éloigne des possibilités fournies par la mise en scène d'aujourd'hui et par la déclamation ou la mimique traditionnelles.

Sous ce titre « Le premier hiérophante » de *Wyspiański*, *M. Thadée Sinko* consacre un article anecdotique (1) à *Stanislas Lack* dont les « Etudes sur *Wyspiański* » viennent d'être publiées à *Częstochowa*. Il évoque *Lack* au collège, garçon infirme, à la voix débile, mais érudit déjà, et sans cesse plongé dans la lecture de livres savants. *Lack* connut *Wyspiański* à Cracovie en 1897, à la rédaction de « *Zycie* ». C'est alors qu'il écrivit sur « *Wesele* » une conférence que Wyspiański jugea entièrement bonne, moins une phrase.

(1) *Przegląd Współczesny*. Janvier 1925.

Lack est fort obscur. Les articles sur W. parus dans le *Nowe Słowo* partir de 1902 ne sont d'aucun secours pour l'interprétation vraie de W. « Interpres ipse eget interprete ». En revanche ils sont intéressants dans la mesure où ils montrent comment W. a été jugé par ses premiers fidèles. « Ils n'y ont rien compris, dit *M. Sinko*, mais ils ont du moins senti la grandeur de l'œuvre, et c'est assez pour qu'on leur pardonne. »

Littérature française.

Musset et Fredro. — Anatole France. — Un voyageur polonais du XXe siècle. St. Wedkiewicz : *La Société et l'Armée en France depuis la Révolution.*

Les comptes rendus de l'Académie des Sciences de Cracovie pour octobre 1924 nous apporte le résumé d'un très intéressant travail de M. *Folkierski* relatif à l'influence de *Fredro* en France. Les « *Śluby panieńskie* » furent traduits en 1835 sous ce titre « Un vœu de jeunes filles », comédie en 5 actes par le comte Alexandre *Fredro.*, éd. Guerin, rue du Dragon, 3.

Une introduction de *C. Morozewicz*, membre de la Société littéraire polonaise de Paris, reproduit l'opinion commune à cette date sur Fredro.

Cette traduction ne passa pas inaperçue. Dans une note de la 4e édition des « *Śluby* », Fredro signale que son œuvre a été imitée par *Laurencin, Marc Michel et Labiche* dans une comédie-vaudeville en 2 actes représentée au Gymnase dramatique le 7 août 1840, sous ce titre : « Bocquet père et fils ou le chemin le plus long ». *Fredro* a dû être choqué de voir sa comédie muée en vaudeville.

M. *Folkierski* pense que cette traduction, parue dans la collection du « Théâtre Européen » tomba sous les yeux de Musset à qui elle suggéra le sujet de « Il ne faut jurer de rien » publié dans la *Revue des Deux Mondes* de juillet 1836. Tout le premier acte, c'est-à-dire l'entretien entre Van Buck et Valentin serait tiré d'une scène analogue des *Śluby*, entre Radost et Gustave. L'opinion de Valentin qui ne croit pas à la vertu des femmes, de même que le stratagème de la fausse blessure viendraient de *Fredro.*

Sans doute la suite de l'action diffère profondément. Mais la comédie d'Alfred de Musset semble bien avoir été conçue en deux étapes. (Cf. Paul de Musset, *National*, 24 juillet 1848). Il a imaginé les scènes initiales en lisant *Fredro*. Le reste est venu ensuite.

Lorsque nous aurons en mains la démonstration complète de M. Folkierski, il y aura lieu de revenir sur ce sujet, fort intéressant. Pour aujourd'hui, bornons-nous à ce résumé d'un résumé.

Dans le *Przegląd Warszawski* de décembre dernier, M. Henri Elzenberg publie sur Anatole France quelques jugements élogieux, mais mesurés, aussi éloignés de l'idolâtrie que du dénigrement. Le style lui paraît être le principal titre de gloire d'Anatole France. En revanche, la partie satirique de l'œuvre ne lui plaît guère. Il en retrancherait volontiers « l'Histoire Contemporaine », « l'île des Pingouins », voire « Crainquebille ». Nous ne sommes pas de cet avis. Que M. Bergeret n'existât pas ? Nous sommes beaucoup en France qui ne saurions nous y résigner.

Dans ses « Lettres aux amis » que publient les *Wiadomości Literackie*, M. Antoine *Słonimski*, qui voyage présentement aux Amériques, nous conte qu'aux obsèques d'Anatole France il déposa une couronne au nom des « *Wiadomości Literackie* » et que c'était la seule couronne polonaise. Sachons-lui gré de ce geste pieux.

Pourquoi faut-il que ses jugements sur les hommes et les villes soient parfois téméraires ? *M. Słonimski* ne nuance pas ses opinions : il est tranchant, impitoyable et ses verdicts, au ton dont ils sont proférés, semblent sans réplique.

A le lire on se sent rassuré sur l'avenir des lettres polonaises. Une ligne d'*Iwaszkiewicz*, insinue-t-il, vaut à elle seule plus qu'un livre entier de Giraudoux ou de Morand. « Quand on sort (de Pologne), on s'aperçoit que chez nous, Dieu merci ! ça va mieux qu'ailleurs, surtout s'il s'agit du mouvement littéraire ». Allons, tant mieux ! Je n'aurais garde d'en disputer... Mais est-il vrai que Paris soit en retard sur *Łódź* au point de vue des théâtres ? Heureux *Łodziens*, dans ce cas !...

Ses jugements sur les villes me touchent davantage, quoiqu'il soit indulgent au vieux Paris et sévère surtout aux cités ibériques ou lusitaniennes. De Vigo, il fait une « petite bourgade », de type italien ou grec, et il ajoute doctoralement : « toutes les nations de la Méditerrannée ne forment qu'une grande famille ». J'aurais cru plutôt que les pêcheurs et montagnards de Galice appartenaient, par leur genre de vie, au groupe atlantique. Le climat, en tout cas, ne s'apparente guère à celui de l'Italie du Sud ou de la Grèce.

Lisbonne est une ville « sale, petite, rabougrie ». Eh quoi ? les sept collines et le Tage, et la Sé, et l'architecture luxuriante de Belem, et le Rocio aux pavés harmonieux, et l'Avenida, tout cela ne valait pas un regard ? J'ai quelques doutes sur les qualités d'observateur de M. *Słonimski*...



Nous voulons seulement signaler aux lecteurs de *La Revue de Pologne* ce travail fort important du Professeur Wędkiewicz (1). Son titre risque un peu de faire illusion. En effet, le sujet essentiel de l'auteur a été l'analyse des sentiments relatifs à l'armée tels qu'ils sont exprimés dans la littérature de la 3e République. Après un chapitre fort intéressant sur Vigny, il s'attache surtout aux contemporains : Déroulède, Zola, France, Jaurès, Romain Rolland, Péguy, Psichari et quelques autres. M. Wędkiewicz est fort bien informé et l'effort de synthèse qu'il tente ne nuit pas à l'exactitude et à la précision du détail. Son impartialité est visible et fort louable en un sujet qui touche à des passions encore vives. Bref, son livre qui groupe un très grand nombre de faits et de noms peut

(1) STANISLAS WEDKIEWICZ : *La Société et l'Armée en France depuis la Révolution*. — (Społeczeństwo a Armja w porewolucyjnej Francji). Cracovie. Société éditrice cracovienne. 1924. 93 p.

servir de fil conducteur au milieu de la littérature française moderne, si riche, si contrastée, et qui ne risque que trop de paraître chaotique à qui l'aborde sans guide.

Nous nous proposons toutefois de revenir sur cet ouvrage dans notre prochaine livraison pour mettre en relief certaines conclusions de M. Wędkiewicz et aussi pour discuter peut-être telle ou telle de ses opinions, notamment en ce qui touche Romain Rolland.

J. LANGLADE.



PHILOSOPHIE

EMILE DURKHEIM. — *Sociologie et Philosophie.* — Préface de C. Bouglé, professeur à la Sorbonne, 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque de Philosophie Contemporaine*, 9 francs. (Librairie Félix Alcan.)

Dans cette œuvre qui réunit plusieurs études parues naguère, M. Emile Durkheim a spécialement étudié les problèmes moraux. Sa préoccupation dominante est de faire comprendre l'essence de la moralité, le rôle qu'elle joue dans la société, et par cela même, se rattache directement à la sociologie morale. Aboutir à des conclusions pratiques, fournir des directions à l'activité sociale, telle a été son ambition suprême et l'on peut soutenir que sa volonté est de parler, même en matière de morale, le langage d'un savant spécialisé et non celui d'un philosophe.



HARALD HOFFDING, correspondant de l'Institut. Traduit du danois par Jacques de Coussanges. — *La Relativité Philosophique.* — 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, 15 francs. — (Librairie Félix Alcan).

Ce volume complète la série des ouvrages de l'éminent philosophe danois qui ont été publiés en français. C'est à la fois le résumé, l'achèvement et la conclusion de la *Psychologie fondée sur l'expérience* et de *La Pensée humaine*, comme nous l'apprend le traducteur dans son avant-propos.

Totalité et *Relation*, ainsi que sont intitulées les deux parties du livre, sont le type commun des opérations de l'esprit. C'est par la recherche inlassable de nouvelles relations que s'accroit la science ; le savant en découvre toujours de nouvelles lorsqu'il forme des totalités qui, malgré ses efforts, ne peuvent jamais contenir la somme des connaissances humaines.

M. Harald Hoffding développe cette pensée à l'aide des dernières acquisitions de la philosophie et de la science modernes. Il manifeste une fois de plus ses qualités de psychologue au cours de ce clair et vivant exposé qui est basé sur l'analyse de l'esprit humain.

⁂

Docteur MAURICE DIDE et P. JUPPON. — *La Métaphysique Scientifique.* — 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque de Philosophie Contemporaine*, 9 francs. — (Librairie Félix Alcan.)

Dans cet ouvrage, MM. Dide et Juppon, par un exposé précis, démontrent qu'il est possible d'approcher de l'absolu en soumettant les résulats de nos acquisitions complexes à une critique rigoureuse et objective, alors que bien des savants, et Pasteur même, postulent un irréductible antagonisme entre la Science et la Métaphysique.

Ce livre, union détudes objectives et subpectives, atteint les deux termes du savoir : la Durée et l'Etendue, et les dote d'un symbolisme dont les auteurs ont poursuivi l'évidence jusqu'aux limites extrêmes du perceptible.

⁂

HUBERT BOURGIN, Docteur ès lettres, Professeur au Lycée Louis-le-Grand. — *L'Industrie et le Marché, essai sur les lois du Développement Industriel.* — In-16 de la *Bibliothèque de Philosophie Contemporaine*, 8 francs. — (Librairie Félix Alcan.)

M. Hubert Bourgin, qui a poursuivi et mené à bien de longues recherches sur le développement de lindustrie du fer et de l'acier en France, nous donne ici, sous une forme condensée, le résultats auxquels elles l'ont conduit.

Ce sont d'abord des relations de développement industriel avec le régime économique, — moins décisives qu'on ne le croit souvent — ; puis avec la structure, avec les espèces, avec les formes de l'industrie, — fort caractéristiques et intéressantes — ; puis avec les mouvements des prix, — centrales et déjà explicatives. Et ce sont alors les conditions mêmes de ce développement, variations dans l'espèce, l'étendue, le volume, la densité du marché. Enfin ce sont des conclusions, de portée générale, à la fois théoriques et pratiques.

Cette simple énumération suffit à indiquer tout le contenu substantiel de ce travail. L'économiste, le sociologue, le philosophe trouvent à étudier et apprendre dans cet ouvrage qui par les soucis de méthode et de critique dont il est pénétré, est bien à sa place dans la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*.



ROMANS

F. OSSENDOWSKI. *Bêtes, Hommes et Dieux.* — Tradult de l'anglais par Robert Renard. (Plon-Nourrit).

Le livre de M. Ossendowski a déclanché une vive polémique. L'auteur

a-t-il vu les pays qu'il décrit, ou les a-t-il imaginés ? Entre autres, le Docteur Georges Montandon, de Lausanne, a prétendu que l'auteur n'est jamais allé au Thibet. En présence de cette polémique, les *Nouvelles Littéraires* ont provoqué une réunion contradictoire entre le Docteur Montandon et le Professeur Ossendowski. M. Gabriel Bonvalot, le célèbre explorateur, présidait. Mrs Georges Duhamel, Pierre Benoit, Henri Massis, Edmond Jaloux, etc., etc., assistaient à cette réunion. Le procès-verbal dit que M. Ossendowski ne prétend pas avoir fait œuvre scientifique, « mais qu'il s'agit d'une œuvre composée d'éléments relatifs à des impressions personnellement vécues ou à des récit recueillis par lui-même. » Il maintient cependant être allé au Thibet (partie Nord). M. Montandon n'a pas été convaincu et il continue à contester cette affirmation de l'auteur.

Quoiqu'il en soit, vérité ou roman, roman en ce sesns que l'auteur a bien pu parcourir certaines régions et imaginer les autres d'après des récits, le livre est des plus curieux.

L'auteur y conte sa fuite prodigieuse des bords de l'Iénisseï aux monts Sayan et au Thibet, à travers mille périls renouvelés, une nature convulsée, la mort à tous les détours du chemin. Une marche de fantômes. Çà et là se détachent d'inoubliables figures : le Lama vengeur, les Tchahars, le Bouddha vivant d'Ourga, cité des 30.000 bouddhas et des 60.000 moines, le baron Ungern, fils de croisés et de corsaires, sinistres apparitions de bandits de grandes routes ou de traites emprunle bon et extra-lucide « houtoutkou » de Narabanchi, sans parler de tant la forme d'hôtes accueillants. Jamais tableau d'une réalité plus tragique n'a été tracé de la Mongolie, terre des docteurs, des prophètes, des sorciers, des devins, où Satan, dit-on, dort sur les hauts sommets couché dans son manteau de pourpre, attendant l'heure de recommencer la lutte contre les bons esprits, où l'on croit à la venue prochaine du « Roi du monde », dont la légendaire croix gammée est le sceau redouté. C'est un beau roman d'aventures. — A. N.



POL NEVEUX. — *La douce enfance de Thierry Seneuse.* — (Fayard).

Le premier mot qui vient aux lèvres en lisant ce livre est ce mot de Pascal : « On s'attendait à trouver un auteur et on est tout étonné de rencontrer un homme... » Bien plus : un *honnête homme* selon la conception du grand siècle, d'esprit affiné, d'âme haute, de raison saine, et d'une parfaite simplicité d'allures qui enchante, en ce temps de galimatias et d' « hermétisme » littéraire. Pas un mot rare, pas un néologisme, pas une locution hasardeuse ; mais deci-delà quelque savoureux vocable de terroir, si bien à sa place ! Cependant, sous cette forme limpide la poésie chante, l'émotion frissonne, la couleur chatoie : on pense à la divine ingénuité d'un Loti.

La douce enfance de Thierry Seneuse, est-ce un roman ? Non, si on appelle roman l'étude d'une aventure amoureuse ; oui, si on tient pour tels le *Roman d'un enfant*, de Loti et l'*Histoire de mes idées*, d'Edgar

Quinet. Ce n'est pas que rien autorise à chercher là une autobiographie, — sauf, de temps à autre, une lueur fugitive où se trahit une âme « délicate et secrète ».

Mais ce qui fait le charme et la portée du livre, c'est qu'à travers cette histoire d'une âme enfantine couvée par la tendresse d'un vieillard, spirituel et poète par le cœur, nous voyons vivre et nous sentons vibrer l'âme d'une ville, d'une terre, d'une race. Et quelle ville ! cette cité de Reims, « toute parfumée d'histoire », consacrée à jamais par son récent martyre ; quelle terre ! cette plaine champenoise où s'est joué tant de fois le sort de la France; et quelle race ! celle qui nous a donné tour à tour Colbert et Danton, Joinville et La Fontaine.

Cette race, créée à son image par un sol varié, d'une grâce tranquille et monotone, cette race indolente et malicieuse, rêveuse et pratique, finement sensible et tout ensemble épicurienne, a reçu de sa destinée une trempe héroïque. Sans cesse battue et martelée par l'invasion, dressée en rempart séculaire de l'âme française contre la barbarie, elle a réagi sous le choc, ainsi qu'un silex frappé par le fer, en un jaillissement d'étincelles brûlantes qui fuse à travers notre histoire, des Champs Catalauniques à Valmy et à Montmirail, pour s'épanouir au-dessus des eaux sanglantes de la Marne, de septembre 1914 à juillet 1918. Cette dualité tragique et parfois contradictoire, M. Pol Neveux l'incarne en son héros — qui n'est pas Thierry, mais son oncle et père adoptif : Georges-Jacques Seneuse.

Fils du conventionnel Denys Seneuse, commissaire aux armées en 1793 et ami de Danton, ce Georges-Jacques — filleul civique et pieux admirateur du fougueux tribun d'Arcis-sur-Aube — porte en lui l'étincelle héréditaire : ferveur républicaine, dévotion à ce sol natal « qu'on n'emporte pas à la semelle de ses souliers ». Mais cette mentalité acquise se juxtapose curieusement en lui à une douceur innée, à une sensibilité ironique et tendre, à un sens délicat de la mesure, du parfait et de l'exquis en toute chose. Nourri de La Fontaine, *patriote* au sens primitif du mot tel que l'entendait son créateur Jean Daurat en le dédiant à Joachim du Bellay ; collectionneur attendri des moindres produits de l'art et de l'industrie locale, conteur spirituel et rêveur ingénu, démocrate par conviction, aristocrate d'esprit et de manières, ami des beaux livres et des bons crus, fier de sa cave et soigneux de sa cuisine, tel nous apparaît Georges-Jacques Seneuse.

Ce charmant vieillard est le plus sagace et le plus captivant des guides. Par la ville et par la campagne, il nous promène avec son neveu, d'un pas un peu traînant parfois, et souvent, comme son poète La Fontaine, prenant volontiers le chemin le plus long ; mais ce chemin, il sait nous le rendre attrayant par l'intensité de la vision et de la vibration intérieure.

Les vieux quartiers de Reims n'ont pas de secrets pour lui : voici le Barbâtre, « cité populaire jadis florissante, aujourd'hui déchue... où « l'on entend parfois encore s'élever d'une *couree* profonde le rythme « des battants et de claquement de la navette »; l'opulent quartier Cérès où « à travers les fenêtres sans rideaux des vieux hôtels transformés en « maisons de commerce », on aperçoit « des salons blanc et or avec des

« pièces de drap empilées jusqu'au plafond »; et le quartier Saint-Remy « aux petites maisons sans corniches, douces et plates comme le visage « des madones rustiques ». Nous entrons dans la cathédrale Notre-Dame « à l'heure où le soleil déclinant s'attardait sur la rosace du portail. « Dans la fleur prodigieuse toutes les couleurs vibraient, enrichies par « le savant désordre de leurs contrastes ». Au pied des tours s'étale « la « monotonie d'un paysage blafard et rêveur, rachetée par la délicatesse « des ciels. Sereins et voilés, ils palpitent des grâces les plus subtiles... « l'adorable lumière calcaire, candide et nacrée, transfigure les plus « modestes événements de la solitude. »

Çà et là miroitent des rivières; la Vesle qui « serpente au ras du « sol parmi de blonds marais que dénonce une étroite procession de « peupliers, de bouleaux et de saules, caravane grise en marche à travers « le pâle désert... »; «...la Marne aux eaux d'été, paisibles et sombres, « plus bleues sous l'azur cendré...; l'Aube, qui s'enfuit dans un frisson- « nant cortège de peupliers et de saules vers un paradis d'oiseaux ».

Quels aimables logis français que ceux des Seneuse ! Leur maison de ville, rue des Toussaints, avec « sa grande cour envahie par l'ombre « de la cathédrale...», «... où les menuiseries des portes, les sculptures « agiles des cheminées et des lambris, les mosaïques des parquets, la « ferronnerie légère des balcons et des rampes, tout, jusqu'aux plombs « délicatement ouvrés des épis de faîtage, révélait le goût limpide, le « soin patient, la fierté bourgeoise de l'aïeul ». Et leur maison des champs, Vauherlin, « svelte et crâne en son maintien et modeste en sa « parure », dont « toutes les pièces s'ouvraient sur un vaste corridor « que le soleil visitait de l'aube au crépuscule, craquelant les portraits « de famille, gondolant les plans cadastraux appendus aux murs », tandis que « les odeurs vivantes de la ferme y venaient combattre les « effluves du passé et les rumeurs éternelles de la vie agricole y trou- « blaient le vieux silence ».

Que d'amusantes silhouettes — toutes dans l'exacte ambiance de leur temps — se profilent sur ce fond exquis ! Le notaire Pichotel, le candide humaniste Chardonnet, le bibliothécaire Franquin, le gros marchand de laine Vellerive qui, tout en faisant des « cuirs » s'étudie « au chic des baronnets qu'on voit sur les estampes sportives, avec leurs favoris courts et leurs joues écarlates ». Et quelle vivante reconstitution, sans l'ombre de pédantisme, des costumes, du mobilier, du bric-à-brac et des ridicules des vingt premières années après 1870 !

Auprès de son oncle, Thierry semble un peu terne. Il a toutes les délicatesses, les grâces affinées de ses aïeux, mais sans la jovialité mâle, l'accent ferme et volontaire qui virilise les traits un peu flous de la race. Dès le collège, nous voyons se faner son âme délicate, au contact de camarades inférieurs dont l'aisance mondaine l'éblouit, qu'il accompagne à la brasserie et dans les faciles bonnes fortunes qu'offre aux adolescents de province le sourire des ouvrières de fabrique et des demoiselles de magasin. A vingt ans, de faiblesse en faiblesse, séduit par la faconde d'un journaliste parisien, « l'élève de Seneuse, le petit tradi- « tionnaliste, l'amoureux fanatique de la Champagne, abandonne sa « vieille demeure, sa fiancée, son oncle admirable... Il n'avait pas résisté « au premier frôlement de la vie ardente ».

Et cette fin brutale, qui déchire brusquement la rêveuse et poétique atmosphère dont tout le livre est baigné, on serait tenté de la reprocher à l'auteur, si elle n'était un dernier trait d'observation clairvoyante, bien qu'un peu amère. Georges-Jacques Seneuse appartenait à une génération encore toute brûlante de l'épopée révolutionnaire et impériale, toute palpitante des grandes heures de 1830 et de 1848, où la France redressée secoua si rudement ses fers de 1815, qu'on put les croire brisés. Or, les circonstances du premier chapitre placent la naissance de Thierry vers 1865. C'est un de ces fils de vaincus dont la petite enfance a subi l'écrasement du désastre et de l'occupation étrangère; dont les jeunes énergies, sous nos drapeaux en deuil, se sont usées et blasées dans la vaine attente de la *Revanche* ; dont le virus de la défaite invengée, de la mutilation consentie, a flétri l'espérance et, à la longue, atrophié la volonté. Ce contraste entre deux générations, M. Pol Neveux l'a très finement senti et rendu. Néanmoins, la date du livre (novembre 1913) éveille en nous un regret et appelle une question : qu'a fait de Thierry Seneuse le coup de tonnerre d'Août 1914 ? Après la faillite de ses vingt ans, on se prend à rêver le rachat de sa maturité déclinante par le baptême du feu, sous l'embrasement de Reims et de sa cathédrale. On l'imagine, après la guerre, penché avec un remords attendri sur les pierres mutilées de la cité martyre, se vouant tout à sa résurrection, et versant à son tour en des âmes enfantine la flamme héroïque léguée par Denys Seneuse à ses fils, par Georges-Jacques à son neveu. Quel beau dessein pour M. Pol Neveux que la transfiguration de cette jeune figure un peu molle, dans la lumière neuve de la reviviscence de la petite et de la grande patrie !

E. CHEVÉ.

⁂

RENÉ BOYLESVE. — *Je vous ai désirée un soir* (Arthème Fayard). — *Souvenirs du Jardin détruit* (Ferenczi).

Depuis quelques années, le roman tend à absorber toutes les facultés productives de nos écrivains : il a, en quelque sorte, dévoré tous les autres egnres. Deux romanciers de talent, MM. Lucien Descaves dans le *Journal* et André Lichtenberger dans la *Victoire*, ont dénoncé le péril de cet exclusivisme « nuisible pour l'épanouissement et le rayonnement de l'intelligence française » (A. Lichtenberger).

Alarme d'autant plus justifiée que nulle raison proprement littéraire ne légitime cet engouement : aucun chef-d'œuvre, aucun élément de beauté neuve — à part le roman colonial dont le récent essor nous promet de beaux lendemains — n'apparaît dans l'énorme bagage romanesque de notre génération. C'est surtout dans les procédés qu'une évolution du genre est sensible ; encore que ces procédés ne soient pas nés d'hier. Cette façon de mêler des personnages fictifs aux souvenirs personnels de l'auteur, pour donner à ceux-ci plus de vie réelle et permettre à celui-là des commentaires plus directs ; ces *travaux d'approche* qui, sans méthode apparente, vont se resserrant peu à peu autour du sujet comme des ouvrages de siège autour d'une place forte ; cet art d'amener

le lecteur par les mille tours et détours d'un véritable « chemin de défilement », au centre même du drame, tout cela nous l'avons déjà vu et noté chez nos Aînés, entre autres chez un des plus grands imaginatifs et des plus puissants psychologues du XIXe siècle : Jules Barbey d'Aurevilly.

Autre trait caractéristique : le moi cesse d'être « haïssable ». De même que le portrait de l'auteur s'étale sur la couverture de son livre, sa personnalité entre en scène et devient un des éléments de la physionomie de son œuvre. Impossible, par exemple, de feuilleter un livre de M. René Boylesve sans y discerner aussitôt l'empreinte du terroir et le tempérament de la race : cette analyse délicate et minutieuse, plus en surface qu'en profondeur, qui glisse sur le fond du problème ; ces caractères ondoyants, sans relief accusé ; cette grâce affinée dans les descriptions de nature, ont le charme d'une flânerie à pas lents dans ces molles vallées de la Loire où l'effort paraît un non-sens, à travers les fraîches prairies tourangelles, entre le miroir des eaux paresseuses et les souples mouvements de trrain tour à tour voilés et dévoilés par des jeux de brume et de soleil.

Cet art nuancé, ironique et rêveur ne s'accommode pas de tous les sujets : la passion l'effarouche comme une révolte contre l'ordre social dont elle dérange l'harmonie bien réglée : elle est le trouble-fête, l'*empêcheuse de danser en rond*. M. Boylesve excelle dans la peinture des physionomies douces, un peu effacées, de ces âmes dociles qui se plient aux exigences du Destin comme une eau tranquille aux sinuosités de ses rives, sans heurts ni jaillissements d'écume. C'est dire que dans *Je vous ai désirée un soir*, le choix du sujet n'est peut-être pas très heureux.

Qu'est-ce que l'âpre et tragique aventure du comte de Querrevégan et de Mme de Blou, sinon l'histoire antique, mais éternelle de Joseph et de la femme de Putiphar ? Seulement ici, Joseph a doublé le cap de la cinquantaine et sa partenaire en approche, ce qui mêle au drame un peu de comique, et même une pointe de ridicule. D'autant que l'auteur insiste d'une manière plutôt pénible sur l'irréparable outrage infligé par le temps aux charmes de son héroïne : « ses joues couperosées, sa lèvre dont le dessin s'efface et son cou... » «...son pitoyable cou ».

Journaliste et orateur légitimiste, féal du comte de Chambord, le comte de Querrevégan est le pendant masculin de la *Jeune fille bien élevée*. « Homme comme il faut » dans toute la force du terme, « la délicatesse de ses sentiments valati mieux que son intelligence »; son goût « de la beauté morale et de tous les raffinements de l'esprit » ne va pas jusqu'à l'héroïsme. « Fût-il même parti en guerre contre des moulins à vent ? J'en doute. Tout au plus eût-il été capable de prêcher une croisade, un peu risible, parmi les femmes du monde ». « Mais, ajoute M. Boylesves avec une sévérité judicieuse, ce n'est pas tout d'aimer Pascal, La Bruyère, Racine... il faut partager leur admirable don de connaître l'esprit humain. Sinon l'on risque, avec une belle âme, de demeurer un béjaune ».

Un béjaune ! tel nous apparaît bien ce joli homme un peu fade (qui a pris pour nom de guerre Robert d'Egmont, ce grand nom achève de l'écraser), idole des grandes dames de province, « toutes égales devant

l'absolue impartialité du héros... » « invulnérable et supérieur aux faiblesses humaines », dès sa trentième année.

La physionomie est d'ailleurs finement sentie et rendue. Entre le 16 Mai et le sursaut du boulangisme, le royalisme fut surtout une opinion mondaine. Il a compté beaucoup de Robert d'Egmont avant que l'Action Française eût inculqué au parti l'âme forcenée d'une Mme de Blou.

Beaucoup moins réussie est cette dernière, la dame Putiphar de ce Joseph. Elle appartient sans conteste à l'innombrable postérité d'Emma Bovary, mais c'est une Bovary enragée. Après avoir tenté de supprimer par ses propres moyens l'Aimé récalcitrant, elle le fait fusiller au coin d'un bois par un homme à ses gages, et la justice n'y voit que du bleu.

A trente ans, mariée et mère de famille, Mme de Blou s'est furieusement éprise de Robert d'Egmont. Mais le coup de foudre est demeuré unilatéral et l'orateur mondain n'a pas même soupçonné sa bonne fortune. Dans l'étonnante lettre-confession qu'elle adressera quinze ans plus tard à l'ingrat, Mme de Blou affirme avec une belle candeur qu'elle « n'était pas sensuelle avant » et « ne l'a pas été après ». Le héros lui-même écrit qu'elle a l'imagination aussi ardente que les sens sont pauvres ». Il y aurait beaucoup à dire, et l'intéressée elle-même nous éclaire. A l'heure mémorable où son amour est né, qu'a-t-elle vu en Robert d'Egmont ? Le paladin chevaleresque ? l'orateur séduisant ? Non. Ce ne fut pas, de son propre aveu, « un entraînement romantique ». «...J'ai vu vos lèvres et vos dents, vos mains, la chair de votre poignet sous la manchette et le dessin que formait votre jambe droite appuyée sur la gauche ». Les cheveux ondulés du jeune homme lui suggèrent « l'idée de caresses ». Et dès lors, elle a « porté entre les deux yeux... » Ce désir « de sa personne, habit (?), chair, esprit » ; elle a « tout convoité, effrontément, goulument » et ce soir-là même « sur un soupçon de désir » elle eût été sienne. Rien ne lui coûtera par la suite pour se rapprocher « de votre corps, de l'odeur de vous » et « pour être prise comme une fille » par lui, elle eût « consenti à mourir le soir même ».

Mais il y a mieux. « Mon désir de vous... mon besoin de vous », dit encore la même lettre, j'en serais morte si je n'avais cherché de pervers dérivatifs ». Ces « dérivatifs » sont de rapides amours avec des « blancs-becs » que l'amoureuse dédaignée se plaît à déniaiser. Tromper d'Egmont avec un « homme fait », ce serait lui donner un rival et se donner un maître ; mais ces « gamineries », ces petits jeux de propos interrompus sont sans importance : une tasse de thé ne rompt pas le jeûne. Quel nom poli donner à cette « humeur dyonisiaque » notée ironiquement par l'Aimé ?

D'ailleurs, le portrait physique de Mme de Blou est bien d'une ogresse : « Un petit front blanc, étroit et bas...», des « lèvres charnues, des dents d'une singulière puissance... » « qui vous obligeaient à penser autant au broiement qu'au baiser ».

Telle est l'étrange créature qui, après quinze années de secrète fièvre amoureuse inapaisée par des « gamineries », se retrouve face à face avec Robert d'Egmont, marié et quinquagénaire. Elle s'offre avec un cynisme brutal bien fait pour écœurer ce délicat. Néanmoins, pour calmer cette

fringale tardive, le « béjaune » se croit obligé à un pieux mensonge, et il trouve à lui jeter cette perle : « Oui, je vous ai désirée un soir... Un soir, rien qu'un soir !.... » Pour un paladin de la fleur de lys, la fleurette est mignonne ! Il y a de quoi changer en haine ou en mépris un amour un peu fier. Mais non. Bien qu'elle n'en soit pas dupe, Mme de Blou ne retient de cette parole qu'une « courte vision céleste » qui ranime son espérance et elle n'en veut au comte que de n'avoir pas prolongé l'illusion *huit jours*. Outrée de sa froideur, elle écrit cette lettre brûlante, insensée, confession sans réticences, où elle lui jette à la tête pêle-mêle, aveux, reproches, injures, le tout entrecoupé des dissertations psychologiques qui étonnent et détonent parmi ces rugissements de bête fauve.

Et Joseph-Egmont, cette lettre en poche, continue, imperturbable, à rencontrer dans le monde l'altière Putiphar et à négocier avec elle l'engagement d'un métayer dont elle s'est séparée : ce Taurin par qui elle le fera abattre comme un sanglier, en pleine forêt.

Cette fin sanglante — qui n'est pas sans évoquer celle de Paul-Louis Courier — ne conclut rien, au reste. Le meurtre accompli, l'Hermione tourangelle ne se tue point. Vengée mais inassouvie, retournera-t-elle aux « blancs-becs » ? ou tombera-t-elle au pouvoir de Taurin, qui la tient par sa complicité ? Si M. Boylesve n'était pas tout l'opposé d'un romansier naturaliste, il nous montrerait peut-être, au nom de la physiologie, un calme soudain succédant à cette suprême tourmente dont Loti a si joliment et discrètement parlé dans la *Troisième jeunesse de Mme Prime*.

Tout de même on ne peut s'empêcher de se demander ce qu'allait faire dans la galère du roman mélodramatique le talent un brin pervers, mais fin, malicieux et délié de la *Leçon d'amour dans un parc*. *Les Souvenirs du Jardin détruit* nous réservent une surprise d'un autre ordre. Ne dirait-on pas que l'auteur, par gageure, s'est diverti à emprunter la manière de M. Estaumé ? Même souci de situer les personnages avant de les présenter ; même art de les silhouetter d'abord à contre-jour avant de les éclairer comme par transparence ; même sentiment de ce tréfonds obscur de l'âme humaine qui constitue l'essence incommunicable du Moi. Mais là s'arrête l'analogie : pas de tempéraments plus dissemblables que l'auteur de *Solitudes* et celui de *l'Enfant à la balustrade*.

Pour le premier, néo-stoïcien de l'école d'Epictète, la douleur est un bien. C'est elle qui donne des ailes à notre âme pour s'élever au-dessus des misères de ce triste monde. La Passion, créatrice de douleur, crée par là même l'idéal et la poésie ; de son antagonisme ou de son accordance avec la Volonté, génératrice de l'effort, naîtront la Douceur, l'Honneur, la Vertu, le Sacrifice : toutes les grandes forces morales qui ennoblissent la société humaine. Pour M. Estaumé, tout l'intérêt est dans le duel du Désir et du Vouloir. De là une sorte d'unité, de concentration rigide dans la conduite de l'action qui semble marcher vers sa fin avec la rectitude de la tragédie grecque.

Tout autre est M. Boylesve. Son dilettantisme indolent et souriant muse volontiers en route, s'attarde à contempler un point de vue pittoresque, à respirer une fleur de sensibilité délicate. Que de pages exquises

dans ces *Souvenirs*, sur la beauté des arbres, le charme du foyer Deneaux et la poésie du jardin solitaire !

L'un croit à la victoire de la volonté sur la passion, à la maîtrise de l'homme sur soi-même : il peint des passions fortes dans des âmes fortes. L'autre se complaît dans la douce quiétude d'un épicurisme élégant et de bonne compagnie. Il peint volontiers des âmes moyennes, de faible vouloir, en proie à la violence impulsive de passions plus intenses que profondes. Presque tous ses personnages semblent frappés d'aboulie. Faits pour une vie paisible et uniforme, ils ont des velléités, point de volonté ! A la première sommation de la Fatalité, ils font « haut les mains » et se laissent rouler sur la pente — peut-être parce qu'ils estiment que toute victoire achetée par la lutte et la souffrance est payée trop cher. Or, ce pacifisme psychologique provoque inéluctablement le désastre qu'il prétend éviter, tout comme le pacifisme social engendre la guerre, en vertu de la loi naturelle qui veut que la force ait raison de la faiblesse, le courage de la peur et l'action de l'inertie.

Dégagé de tous les *à-côté* qui en font le charme, le drame se réduit à peu de chose : Le docteur Barègère, âme délicate, intelligence supérieure, savant distingué que ses amis « sur les matières accessibles au commun des mortels, peuvent tenir pour un grand homme », est marié à une créature exquise qu'il aime et dont il est aimé. Cependant il la trompe avec une de ses clientes, l'ardente Mme Jannet et, faute d'énergie, il oscille désespérément de l'une à l'autre. Ce qui rend le cas plus poignant, c'est que ce médecin est un aboulique conscient qui s'analyse avec lucidité : « On peut être retenu par ses principes, on peut être entraîné par son amour, on peut même être repoussé par l'objet qui aspire à se fondre avec vous ; on tombe comme dans un trappe. » «...On tombe quand on commet, avec ou sans préméditation, un acte qui brise notre ligne de conduite...» « Un homme s'incline vers en bas dès que sa volonté fléchit... » « J'ai perdu ce sens de la domination de moi-même sans lequel il n'y a pas de bonheur viril. »

Aussi cet homme dont « le cœur, l'esprit, la chair, trouvaient chez lui toute satisfaction », qui n'a pas cessé, dit-il, d'aimer sa femme et n'a jamais franchi le trajet qui le sépare de sa maîtresse « sans avoir l'envie de rebrousser chemin », le continue pourtant et le refait sans cesse, ce « chemin non rebroussé ». Il a été pris « comme un nageur par le courant » et depuis lors, supplicié par le remords et la honte, il s'évertue « à des combinaisons machiavéliques, périlleuses, presque comiques aussi »... — « Pas une négligence envers moi, constate Mme Jannet, *mais que rien ne cloche dans son ménage* ». Elle conclut en amoureuse : « Quel caractère ! » Or il n'y a là, précisément, qu'un manque de caractère. Ce n'est pas tant par amour ou par pitié, pour ne pas alarmer l'épouse ni exaspérer l'amante, que Barègère s'impose cette contrainte affolante, c'est surtout par lâcheté en face des suites de sa faute : la perte de son foyer, les fureurs de sa maîtresse, l'esclandre public, le brisement de sa carrière, le désarroi de sa vie intellectuelle bouleversée. Mais, de faiblesse en faiblesse, le malheureux en vient à déchaîner lui-même la catastrophe qu'il a tout fait pour éluder. Afin de « s'obliger à rompre » avec Mme Jannet, il avertit sa femme !

Sous le choc de ce « traumatisme moral », la pauvre créature contracte une grave maladie de nerfs, atrocement douloureuse, et son mari, bourrelé de remords, la soigne avec une tendresse adorante.

Néanmoins, trois semaines se sont à peine écoulées qu'il a renoué avec sa maitresse et l'a réinstallée à deux pas du foyer conjugal, dans le premier logis où il l'a connue : « afin de ne plus s'absenter, de ne pas perdre un temps précieux pour la science comme pour sa carrière, enfin de ne plus fournir qu'un minimum d'inquiétudes à sa femme ».

C'est bien cela : « que rien ne cloche ».

Et il n'y a pas de raison pour que ce forçat de sa propre veulerie ne recommence pas ainsi périodiquement « à tourner une roue qu'il ne voulait pas, qu'il ne veut pas tourner. Il n'y en a d'ailleurs pas davantage pour que Mme Barégère ne meure pas de chagrin ou que Mme Jannet — une déséquilibrée violemment impulsive — ne tranche pas au goût du jour, par le browning, cette situation inextricable.

Il ne faudrait guère ajouter à ce livre plus d'une dizaine de lignes pour en faire la plus haute, la plus saisissante leçon d'énergie. Mais ces lignes, M. René Boylesve ne pouvait les écrire, parce qu'il y a au fond de cet esprit si fin — trop fin peut-être — la même passivité, le même *non-vouloir* que chez ses héros. C'est la faute du séduisant pays de Touraine, endormeur de volonté, berceur de paresse. Ne nous en plaignons pas trop, car notre auteur lui doit des dons merveilleux de peintre et de poète.

M. Boylesve est un paysagiste délicieux, maîs bien *de chez lui*. Il excelle surtout dans le *paysage avec figures*. On goûtera le charme caractéristique de celui-ci :

« Qui n'a éprouvé le plaisir morose qu'il y a à être seul, dans le silence et l'obscurité, un soir de printemps ou d'été, et à apercevoir imparfaitement, à une distance suffisante pour que les bruits ne rompent pas la paix, une compagnie qui festoie sous les lumières ?... Un choc d'argenterie ou de cristal, un cri d'enfant, un rire de femme, évoquent pour le célibataire des bonheurs auxquels il croit plus qu'aucun de ceux qui sont à même d'en jouir. »

Et plus loin : « Versailles se fait admirer, mais cent fois plus si nous pouvons nous faire l'image des talons, des perruques et du petit triporteur où y fut voiturée la personne royale ».

Qu'avons-nous ici ? un amant passionné de la Nature ! Non, mais un « Amateur des Jardins », comme eût dit La Fontaine ; de ces beaux jardins du Val de Loire tout embaumés de roses ; de ces parcs royaux où la cour fastueuse et raffinée des Valois mêlait au frisson des feuilles le frisson de la viole d'amour, au miroitement des eaux moirées de lune, celui des satins glacés et des velours rebrochés d'or.

E. CHEVE.

⁂

Henriette BESANÇON : *Le singulier roman de Florette* (Plon), Collection « La Liseuse ».

La destinée d'une jeune fille pauvre et à peu près abandonnée est le plus émouvant des romans et l'intérêt qu'elle excite est universel. Mélancolique et prenante au suprême degré est l'histoire de Florence Auriel, élevée à la diable par un aïeul artiste, délaissée par sa mère, qu'un remariage et les entraînements d'une carrière de cantatrice ont éloignée d'elle, reléguée dans un couvent anglais jusqu'à l'âge nubile. Et soudain, la demi-orpheline se trouve en face de la vie mauvaise, obligée de gagner son pain, de monter, comme dit Dante, le dur escalier d'autrui. Préceptrice, elle échoue dans sa tâche, faute de préparation suffisante. Mais ses qualités pratiques se rélèvent dans une jolie industrie del'évage, pour laquelle une ancienne élève de son couvent lui fournit une aide précieuse. En vendant des chiens de luxe, elle conquiert, par sa belle humeur et sa beauté en fleur, un jeune gentleman, soldat de la Grande Guerre. Flirt charmant, qui évolue parmi les jeux sportifs et les ris jusqu'à l'aveu fatal pour se terminer en un heurt de caractères définitif. L'héroïne, par une série de hasards singuliers, ainsi que l'indique le titre du livre, est amenée à rencontrer l'époux prédestiné, qui sera de sa race et aura combattu en bon Français pour son pays. C'est un journaliste parisien que les obligations de son métier ont attiré à Londres pour les fêtes d'un mariage royal. A ces aventures, joliment contées, nous gagnons un tableau original et pittoresque du vouloir-vivre de la jeune fille d'après-guerre et aussi de la vie anglaise en province. C'est un régal délicat.



Charles FOLEY : *Cœur-de-Roi.* Plon-Nourrit, Collection : La Liseuse.

Emouvant épisode de la lutte engagée contre la chouannrie, situé dans le cadre pittoresque d'une petite ville du Perche, vrai nid d'aigle sur son promontoire rocheux qu'enserrent deux rivières. Il s'y mêle un pathétique roman, où le cœur féminin prouve une fois de plus qu'il a ses raisons que la raison n'avoue pas. Dans cette action tumultueuse, alternée de surprises, de scènes d'héroïsme épique, la fière mine du chef de partisans royalistes s'oppose, en un contraste saisissant, à la rude et pensive figure de l'officier républicain, un des vainqueurs de Marengo, détaché dans l'Ouest pour combattre les derniers restes de l'insurrection vendéenne. Il se laisse prendre au doux piège des beaux yeux de la fille de son hôte, ce qui l'empêche de discerner les trames obscurs ourdies par une femme jusque dans son entourage, favorise la fuite de son prisonnier, l'illustre *Cœur-de-Roi*, et manque de livrer la place aux Chouans. La victoire obtenue — à quel prix ! — magnanisme comme Hoche, il honore l'adversaire abattu et reprend le fil de l'idylle tragiquement interrompue. L'amour est plus fort que la mort.



LITTERATURE

Lettres de Pierre Loti à Madame Adam : (1880-1922). — (Plon-Nourrit)

Un hasard, parait-il, fit tomber entre les mains de Madame Adam le manuscrit du *Mariage de Loti*. Elle le publia dans la *Nouvelle Revue* qui, par la suite, donna à ses lecteurs la primeur de presque tous les romans de l'auteur d'*Aziyadé*. La rencontre de Madame Adam et de Pierre Loti date de cette époque (1880). Leur amitié ne devait être brisée que par la mort du grand voyageur. Mais Madame Adam était pour lui plus qu'une amie ; elle fut son initiatrice, sa « seconde mère ». Les entêtes de ses premières lettres portent *Madame*. Mais bientôt il signera *Votre fils*, et il écrira à *Madame ma mère* et à *Madame chérie* des lettres charmantes empreintes d'une tendresse toute filiale. Elle sera la protectrice de ces pauvres matelots, compagnons de Loti, pour lesquels elle interviendra auprès des Ministres, et de lui-même. Il lui demandera des conseils pour les livres qu'il écrit au cours de ses voyages.

Nous assistons ainsi à la genèse de *Pêcheur d'Islande*, de *Mon frère Yves* et de *Madame Chrysantème*. Pauvre petite Okané-San avec laquelle il habitait un faubourg paisible de Nangasaki au milieu des jardins verts dans une case « perchée à deux ou trois cent mètres de haut sur la montagne, toute en panneaux de papier et qui se démonte comme un joujou d'enfant »; pauvre petite Okané-San avec ses épingles en soleil dans les cheveux, sa tunique « collante au bas des jambes, avec une ceinture nouée en pouf, ses chaussettes à doigts de pied séparés »; pauvre petite Okané-San dont frère Yves s'amuse comme d'une poupée... Loti l'a quittée sans regret. « J'espère que vous ne me gronderez pas beaucoup pour mon mariage au Japon », écrit-il de Tchéfou.

Mais, un jour, li songe sérieusement à se marier. C'est à Madame Adam qu'il s'adresse : « Je voudrais une jeune fille simple autant que je suis compliqué, un peu jolie et surtout bien portante, autant que possible protestante, à cause de nos traditions de famille... « *Autant que possible protestante*... » alors qu'il ne croyait plus, les souvenirs, les impressions, les habitudes prisent dans l'austère demeure huguenote, où on s'agenouillait pour la prière en commun, ainsi qu'il nous l'a décrit dans le *Roman d'un enfant*, ne devaient pas s'effacer. N'a-t-il pas dit dans *Aziyadé* que l'idée chrétienne était restée longtemps flottante dans son imagination ? Ne parle-t-il pas d'aller à Jérusalem pour y ressaisir « quelques bribes de foi ? » (1). De même dans sa correspondance. Il y a toujours cette image du Christ qui lui est restée de son enfance, à laquelle il tient encore par le cœur. « Elle était plus douce que celle de Baal et je crois que je n'aurai pas le courage de lui faire ouvertement la guerre. » A la vérité, le futur pèlerin de Jérusalem ne l'attaqua jamais.

---

(1) *Fleurs d'ennui*.

Cependant, comme bon nombre de sa génération, la perte des chimères métaphysiques et des rêves religieux chassés par la science triomphante l'affecte douloureusement. Sous le poids accablant des lois mécaniques et inéluctables, une grande tristesse l'envahit. Maints passages de ses romans trahissent cet état d'âme. La lassitude, l'amertume de Plumkett se retrouve dans sa correspondance. « J'en suis à une espèce de panthéisme vague, triste, » écrit-il dès 1882. Le problème de la mort le hante. N'y a-t-il réellement rien derrière le trou noir ? La réponse nous est donnée dans *Pêcheur d'Islande* : « Dans son idée à lui, la mort finissait tout... il ne croyait à aucune survivance des âmes. » Mais cette idée, il ne l'a pas acceptée sans la combattre. « Ce qu'il y a de plus odieux, ce qui me révolte dans la mort sans réveil », écrit-il à Madame Adam « c'est précisément qu'elle anéantit ces unions là (de l'amitié et de l'amour). » Et le Dieu qu'il adore, le soleil d'Orient et d'Afrique, « c'est Baal, même le Baal-Zelioul — le grand pourrisseur, un charme qui est fait d'une tristesse immense. » Correspondance et roman se répondent. Il y aurait une belle étude à faire : suivre dans l'une et dans l'autre la gradation du pessimisme de celui qui promena « à travers le monde changeant une âme changeante » et triste.

Mais cette âme n'était pas sans faiblesse pour les grands de la terre. Quelle vanité poussa Loti à solliciter une invitation de Guillaume, au risque de se brouiller à jamais avec sa protectrice ? Il en fut pour ses frais, car il ne vit pas le Kaiser. Il revient de Berlin « singulièrement refroidi sur son compte » et il rapporte de ce voyage « l'horreur de Berlin et des Allemands... Je me suis senti chez l'*ennemi* ». Ceci en octobre 1899...

Soyons indulgent pour le snobisme de Loti puisque, pour une fois, il le désabusa de l'Allemagne. Le grand désenchanté qui parcourait le monde avec la peur de ne trouver partout que vide et néant, se révèle dans sa correspondance avec Mme Adam comme un grand cœur pitoyable aux matelots, ses amis, et aux simples de Bretagne qu'il a si bien compris.

A. NEIBECKER.



Les Diz et Proverbes des Sages (Proverbes as philosophes) publiés avec introduction, notes et tables par J. MORAWSKI. — Université de Paris. Bibliothèque de la Faculté des Lettres, 2e série. Aux Presses Universitaires de France, 1924, gr. in-8 de LXXII-170 pages.

M. Joseph Morawski, professeur à l'Université de Poznań, publie une édition critique des *Diz et Proverbes des Sages*. La comparaison patiente des manuscrits et l'analyse minutieuse des textes lui permettent de résoudre de façon satisfaisante les principaux problèmes qui se posent à propos de ces quatrains moraux. Il détermine quels sont les quatrains authentiques, quel nom il faut inscrire en tête de chacun d'eux, dans quel ordre enfin ils doivent se suivre. Sa très savante introduction nous indique les rapports existant entre les *Diz et Prover-*

bes des Sages et divers autres recueils de sentences morales (*Proverbes Sénèque, Prov. de Salomon, Ditz des philosophes* d'Alart de Cambrai, et surtout les *Quinquaginta bona proverbialia documenta* que M. Morawski publie d'après les trois mss. de la Bibliothèque Nationale). M. Morawski croit que les quatrains latins sont postérieurs aux quatrains français. La date de ces derniers doit être cherchée aux environs de 1260.

M. Morawski consacre un chapitre à l'influence des *Diz* qui fut profonde et surtout durable. Au XVe siècle, Gringore les utilise encore et au XVIe siècle Henri Estienne en discute. La morale qu'ils enseignaient est comme celle du *Facetus* édité par M. Morawski en 1923, toute pénétrée de bon sens, de mesure, d'humanité.

Une étude spéciale est consacrée aux apocryphes. L'édition comporte des notes critiques et des notes explicatives où sont élucidées les questions d'origine. Une table de concordance des mss., une table alphabétique des incipit, et une liste des manuscrits complètent cette importante publication.

Cet ouvrage d'une érudition étendue, précise et franche, où les discussions les plus serrées aboutissent toujours à une idée claire, où aucun problème, si épineux qu'il soit, n'est négligé, fait le plus honneur non seulement à l'excellent romaniste qu'est M. Morawski, mais encore aux maîtres français dont il aime à se réclamer (1). — J. L.



RENÉ JOHANNET : *Anatole France est-il un grand écrivain ?* (Plon-Nourrit).

M. Johannet ne saurait passer pour un timide. N'est-ce pas lui qui, avant la guerre, eut le courage insigne de s'attaquer à Romain Rolland alors en pleine gloire ? Ce petit livre à couverture jaune fut précédé, si nous avons bonne mémoire, d'un autre où Georges Sorel était quelque peu égratigné. Il ne semble pas que le temps ait donné tort à M. Johannet.

Aujourd'hui, il s'en prend à l'auteur de *Thaïs* et du *Lys Rouge*. Un fait est indéniable : il y a une question Anatole France. Ce sont, à l'adresse du Maître, ou louanges dithyrambiques, ou apologies que tempèrent des réserves dictées, soit par l'opinion politique (M. Charles Maurras), soit par le point de vue philosophique (Gonzague Truc) ; ou critiques dures comme celles de M. Montherlant, ou, enfin, attaque franche de M. Massis au nom de l'humanisme.

A la vérité, la jeune génération n'est pas tendre pour le Maître. Cette attitude ne date pas d'aujourd'hui. Dès avant la guerre, on pouvait noter à ce propos quelques manifestations significatives. Il va sans

(1) L'ouvrage est dédié à M. Antoine Thomas.

dire que *Les Jeunes Gens d'Aujourd'hui* de M. Massis et de M. de Tarde ne suivaient plus Anatole France. La Jeunesse Littéraire, elle, répondait entre autre à l'enquêteur de *La Revue Hebdomadaire* (1) : « Devant cette façon de sourire (celle de France), nous nous sentons devenir graves ». Il est vrai qu'on lit la signature de M. François Mauriac au bas de la réponse. Aujourd'hui, M. Johannet mange le morceau :

« Anatole France ? En politique, un aveugle, un hypocrite, un lâche.

« Anatole France ? En morale, un démolisseur, un impuissant, un sauvage.

« Anatole France ? En littérature, un bon essayiste, mais de second ordre, un imitateur, mais sans gaité. »

Qu'est-ce à dire, sinon qu'Anatole France est un auteur exécrable ? Certes non, et M. Johannet, habile à manier le paradoxe, exagère quand il fait de la « cotonneuse *Thaïs*... l'ouvrage le plus barbant du dix-neuvième siecle » et qualifie *Le Lys Rouge* d' « insignifiant et pédantesque ». Le style de France est plus original que M. Johannet ne veut l'admettre, et tel plagiat de France, qui est toujours une instructive leçon de style, aura bien un jour une place d'honneur dans un des livres de M. Albalat ! Mais cela encore ne serait qu'une preuve de talent, et M. Johannet ne marchande pas le talent à Anatole France.

Mais France imite — Corneille, Racine n'ont-ils pas imité ? — et « il a négligé la vie, la grande vie de son temps ou bien il ne l'a considérée que du petit bout de la lorgnette. » Voilà qui est vrai et faux à la fois et qui nous livre peut-être le secret de l'impopularité d'Anatole France auprès des jeunes. En effet, France est de son temps. Bientôt il ne sera plus compris que replacé dans l'ambiance philosophique où il se forma et qu'il ne sut pas dépasser, à savoir : le positivisme avec sa Nouvelle Idole, la Science, qui, unie à la République — Anatole France dira plus tard au Communisme — devait préparer une Humanité meilleure. Que faisait cette science de l'homme ? Une petite chose, guère plus qu'un animal obéissant à son instinct, et sur laquelle pèse des lois immuables. Spectacle accablant pour celui qui perce cette mécanique de l'univers et pour lequel, partant, âme, intelligence, idéal, ne sont que des mots. D'aucuns ne s'en consolèrent jamais et, tel Loti, cherchèrent en vain un instant de bonheur devant les plus beaux décors de notre globe terrestre. Le penchant d'Anatole France pour la volupté ne devait pas l'entraîner jusqu'au pessimisme de Schopenhauer. La contemplation du monde lui suffisait. Il s'en amusait en jonglant avec les idées et se plaisait à démonter les mesquins et désopilants rouages des sentiments et des illusions, d'où naissent ce que les hommes appellent avec emphase les grandes actions. Nous étonnerons-nous encore avec M. Johannet qu'Anatole France n'ait pas eu le sens de la grandeur et qu'il serait vain de chercher dans son œuvre un sentiment fort, une personnalité marquante, « une grande situation, une grande intuition, un grand bonhomme » ? Il n'était pas même donné à

---

(1) 6 avril 1912.

celui qui, tout comme M. le préfet Worms-Clavelin, se faisait un fétiche du mot *science*, de comprendre les paroles de Renan « affirmant qu'il accepterait volontiers de recommencer son existence, de revivre la même farce » (1). Or, précisément « la troisième génération » avait besoin de certitudes. Elle avait goûté au dilettantisme d'un France et à l'égotisme du jeune Barrès. Elle rejetait le sourire narquois de Monsieur Bergeret pour suivre l'auteur des *Amitiés françaises* et des *Bastions de l'Est* qui l'enracinait dans ce sol qu'elle aurait bientôt à défendre. Un pressentiment la transportait. Frissonnante d'enthousiasme, elle se préparait à l'action et à immoler héroïquement cette vie qui se chargeait pour elle d'un sens nouveau et riche. Elle n'avait que faire de la farce et de l'ironie de l'auteur de l'*Ile des Pingouins*.

Cette génération gît sous la terre de France qu'elle a imprégnée de son sang. Mais la France victorieuse est douloureusement meurtrie.Elle espère. Elle espère que la semence sanglante du sacrifice ne restera pas inféconde et que les jeunes en sauront cultiver les fruits. « Sachez, ô jeunes hommes », les adjure M. Lucien Romier, « que les héros ne sont pas morts pour vous dispenser d'agir. Ils tombèrent pour sauver l'héritage et vous permettre de le porter plus loin. » Mais l'action et l'effort ne sont guère compatibles avec les jeux subtiles et hautains d'un dilettantisme amusé. « Nous n'avons plus que faire des parfums d'Ernest Renan, des pastilles amères de Taine, des fragilités de Jules Lemaître ou de l'orfèvrerie de M. France. Cette génération... dépassa les limites d'une influence raisonnable...; au début résignée, elle parut à la fin cynique » (2).

Voilà qui condamne la « première génération » et Anatole France en particulier. Ainsi le petite livre de M. Johannet, injuste par certains côtés, est significatif pour l'état d'esprit de ceux qui, ayant le sens de la plénitude et de l'accomplissement, perçoivent l'appel du pays et répondent aux morts. A. NEIBECKER.



Supernatural beings in the french medieval dramas. By Angelica AXELSEN. Copenhague, Levin et Munksgaard.

Très diligente enquête sur les jeux et les mystères du moyen âge français. L'étude sur la mise en scène, c'est-à-dire sur la représentation dramatique du Ciel, de l'Enfer, du Purgatoire, contient de très justes indications. On ne peut reprocher à Mlle Axelsen d'avoir été trop brève sur un tel sujet : il exigerait à lui seul une étude qui mettrait à contribution l'histoire de l'art, le folk-lore, la théologie savante. Plus difficile, mais d'un vif intérêt, serait l'étude des formes ou, si l'on veut, des déformations inconscientes de l'enseignement théologique dans

---

(1) Nicolas Ségur : *Conversations avec Anatole France*, p. 180.
(2) Lucien Romier : *Explication de Notre Temps* (Grasset).

l'imagination populaire. L'auteur de ce mémoire s'explique mal par exemple, la présence des démons comme tourmentateurs au Purgatoire. C'est pour elle une inexactitude doctrinale. Mlle Axelsen ne sait pas que — encore une fois, non pas dans la théologie, mais dans l'esprit populaire au moyen-âge — les démons sont partout les bourreaux maudits au service de la justice divine, même au Purgatoire. Mais ce mémoire est une contribution à l'histoire littéraire et non pas à celle des idées religieuses. Il dénote une connaissance approfondie de nos vieux drames sacrés, et une intelligence très avertie de l'esprit qui les inspire. D.

⁂

Etienne LE GAL : *Ne dites pas... mais dites* (barbarismes, solécismes, locutions vicieuses). — Un vol. in-16, broché. (Librairie Delagrave).

Ce n'est un secret pour personne que la langue française traverse actuellement une période de crise. Dans les administrations, les rapports officiels, les discours, les conversations, dans beaucoup de romans et de journaux, on trouve employés des mots et des tournures qui défient les règles, parfois les plus élémentaires, de la syntaxe et du vocabulaire français. Un haut personnage politique ne disait-il pas récemment, dans un de ses discours : « Pour si grands que soient les sacrifices demandés au pays... »

Il semble donc qu'un volume « Ne dites pas... Mais dites », où sont relevés les principaux barbarismes, solécismes, locutions vicieuses de notre langue, vient vraiment à point. L'auteur, du reste, ne s'est point contenté d'indiquer les fautes; il les a expliquées, discutées à l'aide de l'étymologie, de la syntaxe, des exemples de nos meilleurs auteurs classiques, et il a distingué nettement les fautes graves, les fautes légères, les négligences, les tolérances. Son ouvrage a acquis de ce fait une valeur didactique incontestable, tout en conservant une forme claire et souple, qui le rend accessible à tous.

Nous sommes convaincu que ce livre rendra les plus grands services à tous ceux qui aiment la langue française, et s'efforcent de la bien écrire et de la bien parler.

⁂

HISTOIRE.

K. WALISZEWSKI : *Le Règne d'Alexandre Ier*, t. I. La Bastille russe et la révolution en marche, t. II. La guerre patriotique et l'héritage de Napoléon. — Paris, Plon, 1923 et 1924.

Montrer à l'œuvre, autour de celui qui fut, en 1815, l'arbitre de l'Europe, montrer surtout en lui-même la lutte des éléments les plus contradictoires ; discerner à cette apogée les causes profondes de faiblesse qui expliquent l'effondrement de l'Empire des Tsars : telle est la pensée de M. Waliszewski lorsqu'il aborde l'histoire d'Alexandre Ier. Ce n'est pas aux lecteurs de cette Revue qu'il faut rappeler l'œuvre historique, considérable par le nombre, la valeur, l'érudition et la pénétration, de l'historien de l'Europe russe.

Les curieux de psychologie ont toujours été attirés par la vivante énigme de ce Tsar, depuis son avènement à un trône éclaboussé du sang paternel, jusqu'à sa mort enveloppée de mystère, dans un coin obscur de son immense empire. « Une âme grande, et pourtant bornée, avec quelque chose de petit et de bas en elle » a dit Czartoryski. Et Napoléon, selon Metternich, aurait désespéré de comprendre Alexandre : « Il serait difficile d'avoir plus d'esprit que l'empereur Alexandre; mais je trouve qu'il y manque une pièce, et il m'est impossible de découvrir laquelle ». Après avoir lu les deux gros volumes de Waliszewski, on ne peut s'empêcher de penser qu'il lui manquait la pièce maîtresse. Son esprit et son cœur sont également un chaos : et celui qui s'y retrouva le moins fut sans doute Alexandre lui-même. Et pourtant ce qui semble d'abord n'être que la multiplicité confuse d'une âme impuissante à se connaître et à se maîtriser devient une vraie duplicité, pour tromper amis et ennemis. Duplicité consciente ? Cela même n'est pas certain.

Nous ne dirons rien de ces mœurs étranges, de l'invraisemblable ménage à quatre que nous révèlent les archives du prince Czartoryski, ni de ce mysticisme à peine moins morbide que celui qui a livré le dernier couple impérial à un Philippe, puis à un Raspoutine.

La première illusion fut celle de la réforme politique et sociale : aspirations généreuses, souvenirs d'une éducation confiée au « jacobin Suisse ». La Harpe. Mais tout avorte ; les réformes seront ajournées : les réformateurs incapables ou funestes, brisés l'un après l'autre.

Puis l'allié autrichien, l'allié prussien, enfin l'allié français expérimentent tour à tour l'inconsistance et la fourberie de la cour de St-Pétersbourg.

La grande dupe fut encore la Pologne. Czartoryski, l'ami intime, le conseiller du Tsar, son ministre des affaires étrangères, crut un moment réaliser son rêve : refaire une Pologne à l'ombre, à l'aide de la Russie : ce fut la comédie de Pulawy. Alexandre, selon le plan, se rendit dans les terres des Czartoryski ; la noblesse polonaise devait y être convoquée de toutes les parties de l'ancienne République et proclamer l'union de la Pologne sous le sceptre d'Alexandre. L'Autriche serait dédommagée, la Prusse seule se verrait dépouillée. Chacun de son côté gardait ses arrières pensées. Au lieu d'aller prendre à Varsovie la couronne des Jagellons, Alexandre, au sortir de Pulawy, va jusqu'à Berlin offrir son alliance à la Prusse, un mois avant Austerlitz.

En 1812, ce fut de nouveau l'angoisse des patriotes polonais : de quel côté chercher le salut — la renaissance polonaise ? L'Empereur français avait créé le Grand Duché de Varsovie ; et s'il n'avait pas fait davantage, c'est qu'il était déjà lié par l'alliance russe. Mais des

froissements s'étaient produits, une sorte de désillusion de part et d'autre. Les Czartoryski et leurs partisans jouaient toujours la carte russe. Poniatowski et ses légions restèrent fidèles jusqu'au bout à Napoléon, même après le désastre. Mais la Pologne n'avait plus en 1813 d'espoir qu'en Alexandre. Moitié générosité naturelle, moitié calcul politique, il ne leur fit pas payer l'attachement du grand duché à Napoléon. Il faut lire dans le second volume de Waliszewski la douloureuse histoire des négociations au cours desquelles Radziwill pour la Prusse, Czartoryski pour la Russie, tâchaient de faire tomber les armes des mains de Poniatowski.

Les lecteurs qui ne savent de la campagne de Russie que la légende romantique seront fort étonnés de trouver, bien documentées, des affirmation comme celle-ci : Ce n'est pas Rostopchine qui a brûlé Moscou ; ce n'est pas l'incendie de Moscou qui a déterminé la retraite ; ce n'est pas le général Hiver qui a détruit la Grande Armée.

Il n'est pas exagéré de dire que l'ouvrage de M. Waliszewski renouvelle l'histoire européenne de 1815 à 1817, et particulièrement celle du Congrès de Vienne. Quant à l'histoire polonaise de ce temps, elle restera en grande partie inintelligible à quiconque négligerait d'étudier le bel ouvrage du savant historien. D.



Accusé de réception :

Albert Bayet : La Science des faits moraux (Alcan).
Jean Nicod : La Géométrie dans le monde sensible (Alcan).
Ernest Seillière : Auguste Comte (Alcan).
René Béhaine : La Conquête de la Vie (Grasset).

Collection « *La Liseuse* » (Plon-Nourrit) :

Jean de la Brète : Rêver et Vivre.
Yvonne Schultz : Dzinn.
Mathilde Alanic : ...Et l'amour dispose.
Georges Spitzmuller et Félix Mahm : La Céleste fiancée.



Le Gérant : L. AUBERT.

Grenoble. — Imp. L. AUBERT, 5, rue des Dauphins.